



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016

Groupama Grand Est
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration.....	3
1.2 Membres du Comité de Direction	4
1.3 Commissaires aux Comptes	5

2. RAPPORTS DE GESTION

2.1 Rapport de Gestion 2016	7
2.2 Rapport Responsabilité Sociétale et Environnementale 2016	26

3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2016	86
--------------------------------	----

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2016	125
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2016.....	129

5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2017

5 Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2017	135
--	-----

6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

6. Attestation du Responsable de l'Information.....	144
---	-----



1

INFORMATIONS GÉNÉRALES



1.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Année d'élection ou de réélection au Conseil d'Administration	Année de fin de mandat
PRESIDENT		
Monsieur François SCHMITT	2015	2021
VICE-PRESIDENTS		
Monsieur Jean-Louis BARTHOD	2017	2023
Monsieur Joseph EHRHART	2015	2021
Monsieur Rémy LOSSER	2013	2019
Monsieur Jérôme MATHIEU	2017	2023
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur Claude ABEL	2013	2019
Monsieur Patrick BOTTIN	2015	2019
Monsieur Jean-Christian CHANE	2013	2019
Monsieur Jean DROUHARD	2015	2021
Madame Brigitte FLEURY	2017	2023
Monsieur Jean-Pierre GROS	2015	2021
Monsieur Dominique LUX	2017	2023
Madame Sophie OSTE	2016	2019
Monsieur Jean-Louis STEMART	2015	2021
Monsieur Gilles THEILMANN	2013	2019
Monsieur Pascal WITTMANN	2013	2019
ADMINISTRATEURS		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2015	2021
Monsieur Patrick CAVAGNI	2017	2023
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2015	2021
Monsieur Jean-Pierre JOST	2017	2023
Madame Lucette MICHEL	2017	2023
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2013	2019
Monsieur Philippe THIEBAUT	2017	2023
Monsieur Alain VERDOT	2015	2021
Monsieur Thierry WOLF	2017	2023
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Monsieur Bertrand FERRUX	2017	2019
Monsieur Thierry PAYET	2017	2019

1.2 MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION



LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

DIRECTION GENERALE

Monsieur Olivier LARCHER	Directeur Général
Monsieur Francis BOURNIGAL	Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Services Indemnisations, Grands comptes, Collectivités et Courtage
Monsieur Jean-Marc GIRAUDET	Directeur Pilotage
Monsieur Franck GRELAUD	Directeur Ressources, Communications et Institutionnel
Monsieur Laurent GUYON	Directeur des Ventes
Monsieur Patrick LEFEVRE	Directeur des projets de transformation GGE 2020
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Audit, Gestion des risques et contrôle Interne
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Développement et Opérations
Madame Nathalie OBER	Directeur Secrétariat Général (auditrice)

1.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES



COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit	63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Exco Socodec	51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Xavier CREPON	63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Madame Isabelle MARCOU	24 rue Georges Magnoac 65000 Tarbes



2

RAPPORTS DE GESTION



2.1 RAPPORT DE GESTION 2016



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 février 2017

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2016 clos le 31/12/2016

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. FORMATION DU RESULTAT

L'année 2016 est marquée par l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2 mais celle-ci n'impacte pas directement la formation du résultat de cette année. En revanche, les évolutions législatives engagées les années précédentes comme la loi Hamon et la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés (réforme ANI) impactent l'activité commerciale de la Caisse. Le contexte économique reste globalement stable : le PIB augmenterait de 1,10 % en 2016 contre 1,20 % en 2015 et 0,70 % en 2014 et le nombre d'immatriculation de véhicules neufs progresse d'un peu plus de 5 % (contre + 7 % en 2015). Enfin, l'année 2016 a vu les taux obligataires chuter à leur plus bas niveau historique (0,11 % sur le 10 ans français en juillet) avant une remontée en fin d'année vers 1 %.

Dans ce contexte, l'activité commerciale de la Caisse s'améliore de 3,5 M€ mais reste négatif à - 17,7 M€. Cette amélioration provient essentiellement d'une baisse de nos résiliations sur les marchés des Particuliers, des Artisans Commerçants et Professions de Services (ACPS) et des Entreprises.

Malgré un usage de plus en plus important de la possibilité de résiliation dans le cadre de la loi Hamon (désormais 39 % du nombre des résiliations concurrence en 2016

contre 23 % en 2015), le volume de résiliations sur le marché des Particuliers est en baisse de 3 M€. Avec les actions Esprit Grand Est (EGE), les mesures de fidélisation et la dynamique commerciale, nous sommes donc en capacité à contenir nos résiliations, à tirer avantage de la rotation accélérée des portefeuilles et à renforcer la fidélisation de nos sociétaires. Le poids des résiliations dans le cadre de la réforme ANI est proche de celui observé en 2015 à 3,2 M€ en amélioration de + 0,3 M€.

Dans un contexte d'une activité commerciale plus régulière au cours de l'année, le solde auto-tourisme s'améliore de plus de 1 M€ même s'il reste négatif à - 2,2 M€, grâce à la baisse du nombre de résiliations (-1 100 véhicules) et la diminution de l'écart de cotisation moyenne entre les affaires nouvelles et les résiliations. Le métier Garanties Accidents de la Vie (GAV) poursuit sa croissance avec un solde 2016 de 0,6 M€ ; nous assurons à fin 2016 plus de 50 800 contrats GAV. Le solde du marché ACPS poursuit son amélioration avec un gain de 1 M€ (contre 0,8 M€ en 2015) mais reste encore négatif (- 1,4 M€). Le solde Entreprise s'améliore également de 0,9 M€ avec la baisse des résiliations. Le marché Agricole s'améliore de 0,8 M€ grâce à l'évolution du portefeuille Récoltes. Hors celui-ci, le solde du marché agricole se dégrade de 0,7 M€ (- 3,8 M€ contre - 3,1 M€ en 2015). Le solde sur le marché des collectivités reste positif à 1 M€ porté par l'Assurance du Personnel Communal. Le solde du marché Courtage recule de 1,1 M€ avec une hausse des résiliations en Auto-Entreprises de 1,3 M€ en partie dans le cadre des mesures de redressements techniques.

L'année 2016 présente un profil de sinistralité encore différent de 2015 et de 2014. Ainsi nous combinons cette année une nouvelle dégradation de la sinistralité en assurances récoltes, et une sinistralité excédentaire en forte hausse sans toutefois atteindre le niveau de 2014. Après la sécheresse en 2015, la Caisse Régionale a été très touchée par les excès d'eau cette année. La charge sur le métier récoltes est de 50,2 M€ (dont 44,3 M€ sur les garanties Autres Aléas) soit un ratio Sinistres/Cotisations (S/C) de 190,40 %. Nous enregistrons 6 sinistres excédentaires contre 4 sinistres en 2015 et 10 en 2014. Outre le nombre, le fait marquant est le niveau désormais atteint par les sinistres enregistrés en Auto RC avec cette année un sinistre dont le coût dépasse 17 M€. Hors ces éléments graves ou climatiques, le point très satisfaisant est la poursuite de notre maîtrise de la sinistralité conservée par la Caisse. Ainsi, sur les risques du 1^{er} groupe, notre ratio S/C écrêté s'améliore de 0,8 point par rapport à 2015 et retrouve son niveau de 2014. Concernant la variation des sinistres sur exercices antérieurs, il est à noter la survenance de deux sinistres Auto RC excédentaires tardifs 2015 pour un total de 23 M€.

Dans ces conditions de sinistralité, les protections apportées par le traité de réassurance sur la sinistralité exceptionnelle ou excédentaire jouent pleinement leur rôle. Ainsi le solde de réassurance 2016 représente un produit de 21,3 M€ contre une charge de 31 M€ en 2015 dans un contexte de stabilité des cotisations cédées et avec des cessions non proportionnelles de sinistres en hausse de plus de 45 M€. Les bons résultats techniques 2016 permettent de continuer de bénéficier de la clause de participations aux bénéfices assises sur les cessions proportionnelles pour 2,7 M€.

Les charges de gestion restent maîtrisées et la contribution des produits financiers rapportée au chiffre d'affaires atteint 3,10 %.

Le résultat après impôt s'établit à + 17,7 M€. Notre contribution aux résultats consolidés du Groupe, selon les normes IFRS, est de 18,2 M€ (22,0 M€ en 2015).

1.1 – COTISATIONS

Le solde de développement tous marchés confondus s'est établi à - 22 M€, hors contrats groupe, assurances du personnel communal, construction en prime unique et risques climatiques sur récolte. En intégrant ces quatre lignes, le solde est de

- 17,7 M€ en amélioration de 3,5 M€ par rapport à 2015. Le marché des Particuliers s'améliore de 2,5 M€ et celui des ACPS de 0,9 M€. Le marché Courtage se dégrade de 1,1 M€. Le marché Agricole s'améliore de 0,8 M€ grâce à l'évolution du portefeuille Récoltes.(mais se dégrade de 0,7 M€ au global).

Les cotisations totales, y compris les acceptations de Groupama SA, atteignent 585,6 M€. Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 576 M€ contre 577,1 M€ en 2015 (soit un recul de 0,20 %). Le chiffre d'affaires exercice pur recule de 0,10 %.

Les principales évolutions concernent les risques suivants :

✚ **Assurance automobile** : Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'automobile de tourisme, les Tracteurs Matériels Agricoles (TMA), les Flottes, les autres véhicules camions et 2 roues, le chiffre d'affaires est de 154,7 M€ contre 155,2 M€ en 2015 affichant un recul léger de 0,30 %. En automobile de tourisme, nous conservons un solde positif en nombre de véhicules (+ 1 665 véhicules contre + 2 330 en 2015, - 3 825 en 2014 et - 9 800 en 2013). La baisse par rapport à 2015 s'explique par un recul des affaires nouvelles (- 1 780 affaires nouvelles) dans un contexte d'activité commerciale plus régulière, compensée en grande partie par un recul des résiliations (- 1 111) grâce à l'ensemble des actions de fidélisation. L'évolution du chiffre d'affaires (- 0,70 %), malgré un aliment tarifaire de + 1,80 %, reste pénalisée par une prime moyenne des affaires nouvelles inférieure de 41 € à la prime moyenne des résiliations. Nous assurons fin décembre, hors contrats Flottes, 258 981 véhicules Auto tourisme. Les TMA affichent une croissance de 2 % avec des majorations tarifaires de l'exercice de + 3,40 %. L'Auto Entreprise recule de 3,60 % malgré un aliment tarifaire de 3,10 %.

✚ **Responsabilité Civile des particuliers/Assurance Juridique/Protection Juridique** : - 5,20 %. Les garanties responsabilité civile des particuliers et les assurances juridiques reculent respectivement de 1,10 % et 7,10 %. Le recul des assurances juridiques s'explique en grande partie par le rééquilibrage de garantie dans le nouveau produit auto 4AS.

✚ **Assurances de personnes (yc santé)** : Le chiffre d'affaires recule de 0,10 % à 158,5 M€. Ce résultat comprend des situations contrastées selon les métiers. Les assurances collectives s'améliorent de 1,70 % à 14,1 M€ avec un développement en croissance en nombre (plus de 700 affaires nouvelles soit + 75 % par rapport à 2015).

Le chiffre d'affaires santé individuelle recule de 3,40 % à 109,2 M€ malgré un effet tarifaire de + 3,10 % avec un solde de développement net négatif et un nombre de contrats en portefeuille en baisse de 6,70 %. La prévoyance individuelle hors Garanties Accidents de la Vie (GAV) diminue également de 3 % malgré un effet tarifaire de + 2,80 %. Par contre, le métier Garanties Accidents de la Vie continue de progresser (+ 14,40 % en 2016, + 10,80 % en 2015 et + 16,60 % en 2014) avec un chiffre d'affaires qui atteint 7,7 M€. Le portefeuille Assurances du Personnel Communal poursuit également sa progression à 8,3 M€ en hausse de 2,9 M€ avec notamment la souscription de deux importants contrats en appel d'offres.

✚ **Responsabilité civile des professionnels** : Le chiffre d'affaires est en recul de 1,30 % à 21,3 M€ (dont - 0,90 % sur les risques agricoles) malgré les augmentations tarifaires (+ 1,80 % pour les risques agricoles et + 1,90 % pour les autres risques).

✚ **Dommages aux biens** : + 0,30 %. Les risques agricoles reculent légèrement de 0,20 % à 30,4 M€. Les risques de particuliers progressent de 1,90 % (contre

+ 2,10 % en 2015, + 9,20 % en 2014 qui bénéficiait du développement en propriété non occupant). Les risques de professionnels non agricoles reculent de 2,20 %.

- ✦ **Risques atmosphériques :** + 1,70 %. Le chiffre d'affaires des risques tempête recule de 1,60 % à 25 M€. La croissance du portefeuille Récoltes est de 2,70 % portée par un aliment tarifaire de 4 % et avec une baisse des capitaux de 0,90 %.
- ✦ **Risques divers :** + 1,40 %. L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 15,4 M€ et comprend principalement les risques construction pour 6,2 M€ et l'assistance pour 8,5 M€. Les cotisations des risques construction (responsabilités civiles décennales et dommages ouvrages) continuent de diminuer de 3,90 % (- 6,50 % en 2015, - 7,80 % en 2014 et - 10,10 % en 2013).

Les cotisations sur exercices antérieurs s'établissent à 5,2 M€ en recul de 0,3 M€ par rapport à 2015. Les cotisations dépendance représentent 5,1 M€ (en hausse de 1,40 %). Les acceptations du pool de rétrocession sont de 9,6 M€ (contre 11,3 M€ en 2015).

Le chiffre d'affaires Vie s'établit à 91,3 M€ en recul de 9,50 % par rapport à 2015 mais proche de l'objectif à 92 M€. Le chiffre d'affaires Epargne/Retraite est de 83 M€ avec une part d'unités de compte à 30,10 % en 2016 (contre 33,90 % en 2015). Les prestations s'élèvent à 133 M€ en 2016 soit 3 M€ de décollecte par rapport à 2015.

La baisse de l'objectif en Vie anticipait l'impact du lancement des certificats mutualistes en septembre 2016 dont les résultats sont très positifs et largement supérieurs à l'attendu : les souscriptions totalisent 28,3 M€ (contre un objectif de 18 M€) soit 5 000 détenteurs de certificats mutualistes.

Enfin, concernant l'activité bancaire, nous avons réalisé 3 225 prêts « Désirio » (3 943 en 2015) et une collecte nette bancaire de - 4,6 M€. Nous comptons, à fin 2015, 52 315 clients Banque (contre 54 422 fin 2015) soit un taux d'équipement de 14,80 % rapporté au nombre de clients IARD. Celui-ci recule de 3 850 clients sur 2016 et est de 353 060.

1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport Sinistres à Cotisations (S/C) avant réassurance de l'exercice se dégrade par rapport à l'an passé, il atteint 75 % contre 69,90 % en 2015 ; il était de 70,20 % en 2014, 75,80 % en 2013 et 81,40 % en 2012. Cette dégradation représente une charge supplémentaire de 28,7 M€ (soit un total de 428,2 M€) et s'explique par les évolutions suivantes :

- ✦ Tout d'abord une sinistralité climatique dégradée avec une charge totale en hausse de 18,4 M€ à 62,2 M€ (soit un ratio de 89,80 %) ; la charge climatique 2015 était de 43,8 M€ (soit un ratio S/C de 64,30 %) et de 24,1 M€ en 2014. La dégradation est essentiellement portée par les risques sur récoltes avec une charge 2016 de 50,2 M€ en hausse de 17,8 M€.
- ✦ Egalement, une sinistralité excédentaire en forte hausse avec une survenance de 6 sinistres pour une charge totale de 41,7 M€ (rappel 2015 : 4 sinistres pour une charge totale de 21,4 M€) soit une hausse de 20,3 M€. Nous avons enregistré trois sinistres auto RC pour respectivement 17,3 M€, 9,2 M€ et 7,1 M€, un sinistre Garanties Accident de la Vie pour 2,1 M€ et deux sinistres Incendie pour 3,3 M€ et 2,8 M€. Ces dégradations sont toutefois compensées

en partie par une amélioration de notre sinistralité conservée avec un ratio S/C écrêté des branches du 1^{er} groupe qui s'améliore de 0,8 point à 65,60 %.

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

✦ **Auto (rapport S/C 93,50 %) :**

Pour l'auto RC : Nous comptabilisons en 2016 sur les garanties responsabilité civile automobile trois sinistres excédentaires pour 33,5 M€ (contre 2 sinistres en 2015 pour 17,6 M€) ce qui représente 54 points de ratio S/C sur la RC Auto (contre 28 points en 2015). Le rapport S/C origine se dégrade donc à 134,30 % contre 96,30 % en 2015. En vision écrêtée, le ratio se dégrade également, mais dans une moindre mesure, de 17,4 points à 90,40 %. A noter que la hausse du seuil de conservation qui passe de 1,5 M€ à 2 M€ représente une charge supplémentaire de 1,5 M€ soit 2,4 points de ratio S/C sur ce risque.

Pour l'auto Dommage : Les garanties dommages automobiles s'améliorent de 7,9 points à 65,90 %.

Sur l'ensemble de la branche des risques automobile, le ratio S/C écrêté par la réassurance atteint 75,80 % en dégradation de 2,3 points.

✦ **Santé (rapport S/C 72,50 %) :** Les résultats techniques de cette branche de risques subissent une légère dégradation avec un rapport S/C à 72,50 % soit 0,5 point de plus qu'en 2015 ; depuis 2012, l'amélioration est de 6,3 points. A noter en 2016, une amélioration du ratio en santé collective de 2,1 points à 79,70% contre une dégradation de 1,1 point à 81,70 % en 2015.

✦ **Les Assurances de la Personne hors santé (rapport S/C 79,20 %) :** Elles présentent un résultat qui se dégrade de 7,3 points par rapport à 2015 avec une hausse importante en Garanties Accident de la Vie. Ce risque se dégrade de plus de 25,4 points à 97,70 % avec un sinistre excédentaire de 2,1 M€. Les autres garanties individuelles se dégradent de 4,1 points avec un S/C de 72,40 %. Le poids croissant des garanties Assurances du Personnel Communal (S/C de 83,10 % conforme au ratio cible de 84 %) explique en partie cette évolution. A cela s'ajoute la charge provision assurances de personne en hausse de 1,4 M€ (soit 5 points de S/C). Les garanties collectives s'améliorent de 2,4 points avec un ratio qui passe à 89,90 % contre 92,30 % en 2015.

✦ **Incendie (rapport S/C 75,40 %) :** Le ratio s'améliore de 7,7 points en 2016 essentiellement du fait des incendies professionnels non agricoles dont le ratio S/C passe de 91,80 % à 62,90 %. Le nombre de sinistres supérieurs à 90 K€ est de 7 pour une charge de 6,6 M€ (contre 24 sinistres de 13,2 M€ en 2015). Les résultats de l'incendie agricole s'améliorent ; le ratio S/C 2016 est de 78,60 % en baisse de 2,1 points par rapport à 2015. Les résultats des incendies de particuliers se dégradent légèrement de 0,9 point à 80,40 %.

✦ **Autres dommages (rapport S/C 44,30 %) :** Les résultats s'améliorent de 5,4 points par rapport à 2015 essentiellement du fait de l'amélioration des métiers professionnels non agricoles (- 15,8 points à 38,5 %). Sur le périmètre total des garanties incendies et dommages, les résultats s'améliorent de 7 points avec un ratio S/C origine à 64 %.

✦ **Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique (rapport S/C 29,50 %) :** En amélioration de 0,3 point par rapport à 2015. Malgré l'absence de sinistre excédentaire, le ratio RC 2016 se dégrade de plus de 10 points mais reste à un niveau de 33,60 %. A contrario, nous enregistrons une amélioration de 5,8 points en Assurance Juridique.

- **Responsabilités Civiles Professionnelles (rapport S/C 38,60 %) :** En légère dégradation de 2 points par rapport à 2015.
- **Grêle et Multi Risques Climatique sur récoltes (rapport S/C 190,40 %) :** L'année 2016 affiche une sinistralité record à 50,2 M€ dont 44,3 M€ en autres aléas et 5,9 M€ en grêle ; elle était de 32,4 M€ en 2015. L'impact sur le résultat de la Caisse reste toutefois limité avec les protections en réassurance (quote-part et stop loss) : la marge nette conservée après réassurance restant légèrement positive à 0,7 M€ (contre 1,6 M€ en 2015).
- **Tempête (rapport S/C 26 %) :** Le ratio s'améliore de 11,1 points à 26 % contre 37,10 % en 2015. La charge 2016 est en baisse de 2,9 M€ par rapport à 2015 avec comme évènement significatif la tempête Ruzica pour 1,9 M€ (à comparer à un évènement Tempête en 2015 pour 3,8 M€).
- **Catastrophes naturelles (rapport S/C 30,90 %) :** la charge 2016 est en hausse de 3,5 M€ avec les impacts des inondations de mai et juin.

1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Nous avons mis en œuvre pour l'évaluation des provisions pour sinistres les méthodes actuarielles définies par le Groupe. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés.

La variation totale de ces postes représente, hors construction, un mali pour la Caisse Régionale de 3,1 M€ (contre un boni de 12,7 M€ en 2015). Ce mali provient des risques Auto & Responsabilité Civile (RC) vie privée qui présentent un mali de 15,9 M€ (compensé par un boni en Assurances de Personnes de 5,6 M€ et en Incendie de 7 M€) et expliqué par la survenance de deux sinistres auto RC 2015 tardifs pour un total de 23 M€.

1.4 – REASSURANCE

Groupama SA

Pour 2016, la principale évolution du traité de réassurance concerne la branche Auto & RC vie privée avec la hausse du seuil de sinistre excédentaire de 1,5 M€ à 2 M€ avant indexation. Comme évoqué précédemment, ceci augmente la conservation de la Caisse et représente une charge supplémentaire de 1,5 M€ du fait de la survenance de trois sinistres auto RC.

L'année 2016 est une année très atypique avec un solde de réassurance positif pour la Caisse de 1,3 M€. Il était de - 31 M€ en 2015 et - 22,7 M€ en 2014. Cette situation s'explique par la structure de la sinistralité 2016 et de ses impacts sur les cessions de sinistres. Les cessions de primes nettes de commissions sont quasi stables à 31,10 % et représentent 179,3 M€.

Les cessions de sinistres sur l'exercice pur augmentent de 29,9 M€ à 170,2 M€. Sur la branche récoltes, la cession de sinistres est de 39,3 M€ en hausse de 16,2 M€. Sur la branche Auto & RC vie privée, la hausse de la cession de sinistres excédentaires est de 12,1 M€. Les variations sur exercices antérieurs cédées représentent un produit de 24,3 M€ (contre un produit de 5,5 M€ en 2015) en lien avec les rechargements de sinistres excédentaires. Le maintien de bons résultats

techniques sur les risques de base permet d'avoir un solde de cession quote-part positif et ainsi d'obtenir une participation bénéficiaire pour un montant de 2,7 M€ (contre 2 M€ en 2015 et 2,8 M€ en 2014). Contrepartie de la sinistralité 2016, le niveau de rétrocession dans le cadre de la mutualisation entre caisses des risques (en particulier aléas climatiques) se dégrade et redevient négatif à - 3,4 M€ (contre + 1,1 M€ en 2015, - 1,1 M€ en 2014 et - 6,5 M€ en 2013).

Caisses Locales

La marge technique conservée par les Caisses Locales atteint 3,8 M€ contre 3,6 M€ en 2015 et 3,7 M€ en 2014, qui était la première année de mise en œuvre du nouveau traité de réassurance des Caisses Locales harmonisant ainsi les conditions de réassurance sur l'ensemble du territoire.

1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : dotation de provisions pour 1,3 M€ liée à la hausse des provisions de sinistres et des provisions mathématiques des rentes ;
- Provision pour risques croissants : dotation de 3,9 M€. La dotation à cette provision spécifique est liée au risque dépendance ;
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : reprise de 1,2 M€ ;
- Provision pour risques en cours : dotation de 2,7 M€ sur le risque automobile RC ;
- Provision pour supplément réglementaire auto : dotation de 0,3 M€.

Comme en 2015, la caisse a doté à la provision d'égalisation pour un montant de 2,3 M€ (5,5 M€ en 2015). Par risque, les dotations sont les suivantes :

- Catastrophes Naturelles pour 0,4 M€ ;
- Atteinte à l'environnement pour 0,8 M€ ;
- Attentats pour 1,1 M€.

La variation totale des autres provisions représente une charge de 9,2 M€.

Résultats des rentes : l'année 2016 est de nouveau marquée par une entrée importante de capitaux constitutifs (23,6 M€ contre 15,4 M€ en 2015) et par la baisse des taux d'intérêts. Le résultat est de - 9,5 M€ en 2016 contre - 7,9 M€ en 2015.

1.6 - PRODUITS FINANCIERS

Contexte économique

Sur l'année 2016, l'économie mondiale a maintenu un rythme de croissance proche de 3 %, avec un rééquilibrage en faveur des économies émergentes. Celui-ci s'explique principalement par le rebond du prix des matières premières et la mise en place de quotas sur la production pétrolière par l'OPEP.

A cette amélioration conjoncturelle, des événements politiques ont fortement influencé les politiques économiques et monétaires :

- Le vote en faveur de la sortie de l'Union Européenne lors du référendum anglais le 24 juin, relançant les craintes de montée de l'euroscepticisme dans l'Union Européenne,

- ✦ L'élection de Donald Trump comme prochain président des Etats-Unis le 9 novembre, créant une rupture dans la politique économique américaine. Aux Etats-Unis, la croissance de l'économie a été moins soutenue en 2016, évoluant sur un rythme en ligne avec son potentiel : environ 1,50 %.

Malgré les sources d'incertitudes politiques nombreuses en 2016, l'économie européenne a cru plus rapidement en 2016 qu'en 2015 : en moyenne une croissance de 1,60 % sur l'année. Même si la reprise de l'inflation reste timide (passage de 0,30 % à 1 % au cours de l'année), la croissance a été portée par l'accélération de l'activité (industrielle et tertiaire) et le non renchérissement de l'euro (favorable à la compétitivité à l'exportation des entreprises de la zone euro). En outre, les annonces successives de la BCE ont maintenu un contexte de taux bas favorable au crédit.

Évolution des marchés actions

Après un début d'année très négatif, favorable uniquement aux valeurs de qualité, les marchés actions ont rebondi : les anticipations de baisse de croissance et l'incertitude quant à l'évolution des politiques monétaires ont été contrebalancés par les premiers signes de stabilisation notamment en Chine et par le rebond du prix du baril de pétrole. Si le résultat inattendu du référendum anglais n'a engendré qu'une baisse très temporaire sur les marchés actions, il a créé un climat d'aversion au risque politique en Europe, qui explique que les actions évoluent dans un intervalle étroit jusqu'à l'élection de D.Trump début novembre. Cette élection a entraîné une rotation sectorielle majeure en faveur notamment des secteurs de la construction, financiers et matières premières qui profiteront le plus de la croissance et de la hausse de l'inflation.

Évolution des marchés de taux

Le marché obligataire souverain a clairement connu deux tendances au cours l'année 2016 :

- ✦ Au cours des trois premiers trimestres, une longue phase de baisse tendancielle des taux longs s'expliquant par les décisions de la BCE et de la Banque du Japon en période de stress sur le marché du Crédit, puis par le vote britannique en faveur de la sortie de l'Union Européenne (Brexit).
- ✦ Au cours du dernier trimestre, malgré l'incertitude liée au référendum italien et aux élections américaines, les taux longs souverains sont remontés suite à la hausse des anticipations d'inflation (décision de l'OPEP). Cette tendance a été confirmée en toute fin d'année par l'élection de D.Trump dont la politique à venir est lue comme inflationniste et créatrice de croissance.

Évolution du marché du crédit

Malgré le contexte dégradé du début d'année avec des taux de défaut en nette progression aux Etats-Unis, les échéances électorales multiples et les difficultés du secteur bancaire italien, dès le mois de février, les spreads crédit se sont resserrés suite aux annonces des banques centrales. Ce mouvement de resserrement a été amplifié par l'élargissement des achats d'actifs par la BCE. Il a également eu des effets de contagion sur la dette non éligible aux achats BCE (financière et haut rendement notamment). Ce mouvement a perduré jusqu'à la fin de l'année malgré les volumes d'émission records dans le contexte tout à fait avantageux de taux et de spread bas. L'élection de D.Trump a été source de volatilité mais n'a pas inversé la tendance.

Gestion immobilière

Pendant l'année 2016, le maillage agences a continué avec la fermeture des agences de Bligny sur Ouche, Recey sur Ource, Andelot, Montigny le Roi, Wassy,

Rohrbach les Bitche, Sainte Marie aux Mines, Lutterbach, Marnay et Saint Claude. Parmi ces agences celles de Recey sur Ource, Andelot et Nogent en Bassigny restent à vendre. Par ailleurs, les anciennes agences de Seurre et Arinthod et l'entrepôt d'Etupes sont toujours en vente.

Des agences ont été transférées dans de nouveaux locaux adaptés aux besoins commerciaux à Saint Claude et Nogent en Bassigny.

De nouveaux locaux ont été pris en location pour un transfert d'agence pour Montbéliard, Sierck les Bains, les travaux d'aménagements sont prévus pour 2017.

29 agences ont fait l'objet d'une mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Enfin, des ventes sont intervenues en 2016 : Brunstatt (un appartement et un immeuble), Clairvaux les Lacs, Mulhouse (deux appartements) et Précý sous Thil.

La liquidation d'une SCI dégage un résultat de 0,625 M€.

Le taux de vacance des immeubles de placement a diminué à 8,90 % fin 2016 contre 10 % fin 2015, grâce à l'arrivée de locataires à Metz et un meilleur remplissage des immeubles d'habitation.

Un plan triennal d'investissement de 12 M€ sera à mettre en œuvre à partir de 2017 afin de renouveler le parc immobilier et de diversifier le risque locatif.

Une provision de 835 K€ a été dotée sur une SCI en cours de liquidation, portant à 1,135 M€ la provision constituée sur cette société.

Les revenus nets des placements immobiliers atteignent 3,25 M€ dont 0,265 M€ d'opérations exceptionnelles (plus-values et provisions).

Gestion financière

La conjoncture particulière des marchés actions en 2016 a contraint d'être opportuniste pour passer les ordres : les investissements actions ont eu lieu en tout début d'année pour 1,35 M€ sur les 15 M€ prévus dans le programme d'investissement : deux fonds déjà en portefeuille ont été renforcés. Les ventes ont été opérées lors des périodes propices de l'année pour 6,4 M€ dont 1,49 M€ de plus-values réalisées. Faute de baisse suffisante des marchés actions pour investir davantage, les investissements prévus n'ont pas pu être effectué. En conséquence, le portefeuille actions a diminué de 3,6 M€ en valeur comptable sur l'exercice 2016 et 5,5 M€ en valeur de marché.

En produits de taux, une cession a porté sur un fonds obligataire convertible (absorption du fonds), pour 3,59 M€ avec 588 K€ de plus-values réalisées. Un seul remboursement d'obligations structurée action a été effectué pour 1,5 M€ à cause de la remontée des marchés actions par rapport au prix d'achat.

Parallèlement, des investissements ont eu lieu en OPCVM obligataire : le fonds obligataire convertible absorbant (pendant de la cession ci-dessus) pour 3,59 M€ puisque la gestion est conforme à nos attentes, renforcement sur un fonds convertible déjà en portefeuilles pour 0,95 M€ et un fonds obligataire déjà en position pour 1 M€. Enfin, en fin d'année, achat d'un nouveau fonds convertible à échéance (stratégie de portage jusqu'en 2020) pour 3 M€ et en obligations structurées à sous-jacent actions pour 1,5 M€ (renouvellement). Aucun investissement n'a eu lieu en obligations d'Etats étant donné la faiblesse des rendements sur ce marché.

Un investissement de 52,3 M€ a été effectué mi-février en titres de participation groupe.

Des dépôts à terme ont été souscrits pour 40 M€, permettant de reporter les liquidités dans le temps avec des durées de 3 ans pour 20 M€ à un taux actuariel de 1,25 % et de 3 mois pour 20 M€ avec un taux actuariel de 0,10 %.

Les liquidités en portefeuille sont de 99,4 M€ et pèsent 12,60 % des actifs totaux en fin d'année, contre 11,60 % en 2015. Ces liquidités sont placées en livrets bancaires répartis sur 6 contreparties avec un taux d'intérêt moyen de 0,41 %. Les OPCVM monétaires ou de trésorerie ne sont plus utilisés compte tenu de l'évolution négative des valeurs liquidatives.

Le stock de plus-values latentes obligataires est passé de 28,5 M€ en 2015 à 29,2 M€ fin 2016 à cause d'une légère baisse des taux sur un an.

Les revenus des placements (hors immobilier) totalisent 13,6 M€ (contre un équivalent de 15,6 M€ en 2015) et s'analysent comme suit :

- revenus des obligations et OPCVM obligataires : 11,8 M€ contre 12,3 M€ en 2015 ;
- revenus des actions et OPCVM actions 1,8 M€ contre 3,3 M€ en 2015 ;

Les charges de gestion des placements atteignent 0,91 M€ en diminution de 20 K€ par rapport à 2015.

La rémunération des fonds propres que les Caisses Locales ont remonté à la Caisse Régionale a été nulle en 2016 (contre 827 K€ en 2015), le niveau de marché ne permettant pas la rémunération (exception de la Caisse Locale ayant remonté ses fonds propres en 2016).

Face à la dégradation du résultat de plusieurs participations, un complément de provision pour dépréciation durable a été passé pour 328 K€.

L'ensemble des plus-values latentes diminue de 6,7 M€, les contributions positives sont les obligations (+ 0,7 M€), et l'immobilier (+ 0,8 M€). Les actions contribuent négativement (- 2,3 M€) ainsi que les participations groupe (- 5,9 M€). Le stock de plus-values latentes est de 92,3 M€.

Les PDD sur les participations Groupe n'ont pas subi de modification.

Au total, la gestion des placements se traduit par un produit de 17,6 M€, soit 3,10 % des cotisations contre 2,80 % en 2015.

1.7 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 136,2 M€ contre 134,4 M€ en 2015 affichant une progression de 1,35 %. Avec un recul des primes acquises de - 0,20 %, le ratio de frais généraux nets se dégrade de 0,3 point et s'établit à 23,60 %.

Le total des charges brutes progresse de 2,6 M€ (+ 1,33 %) malgré un moindre intéressement qu'en 2015. En effet, le montant de l'intéressement est de 3,3 M€ soit un recul de 0,7 M€ par rapport à 2015. Hors intéressement et abondement, les charges brutes sont en progression de 3,8 M€. Les évolutions significatives sont :

- la stabilité des frais de personnel, la progression des salaires (+ 0,6 M€) étant compensée entre autres par une diminution de la prime variable des commerciaux (0,4 K€) et une baisse de 0,3 M€ des charges patronales (baisse de 1,8 point des cotisations sur les allocations familiales depuis le 1^{er} avril 2016) ;
- la hausse de la facture informatique de 5,30 % (+ 0,6 M€) essentiellement sur les prestations effectuées par G2S y compris les amortissements (+ 0,5 M€).

Les prestations informatiques engagées directement par la Caisse Régionale progressent de 0,1 M€ ;

- le déploiement de la GED s'est traduit par une charge de 0,4 M€, compensée en partie par des coûts d'affranchissement en baisse sur les sites de gestion ;
- La progression des frais de communication externe et de partenariats (+ 0,18 M€) et des cotisations versées à la Fédération Nationale Groupama (+ 0,12 M€) ;
- la baisse des charges récupérées, notamment sur les vacations de sinistres (impact de + 0,3 M€)
- la forte hausse des engagements sociaux pour 2,2 M€ due à la baisse des taux d'intérêts utilisés pour actualiser ces provisions.

Les commissions reçues se montent à 15,5 M€ en progression de 0,3 M€ :

- la rémunération Vie atteint 11,7 M€ en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2015, grâce à une rémunération des contrats collectifs en forte hausse (régularisation du résultat 2015) ;
- la rémunération Groupama Banque est de 2 M€ en régression de 120 K€, dont - 0,4 M€ sur la production bancaire et + 0,3 M€ concernant la subvention accompagnant la commercialisation des certificats mutualistes ;
- les autres rémunérations, principalement des allocations CMU, s'établissent à 2,2 M€ en progression de 88 K€ notamment grâce aux commissions Capsauto (+ 0,1 M€).

Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalesisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 98,30 % (en hausse de 1,1 point par rapport à 2015).

1.8 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Compte tenu d'opérations exceptionnelles représentant une charge de 0,04 M€, le résultat avant impôts de l'exercice 2016 est bénéficiaire pour un montant de 23,09 M€ contre 26,65 M€ en 2015.

Il représente 4 % du chiffre d'affaires contre 4,50 % en 2015.

1.9 - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés représente une charge de 5,4 M€.

Le taux d'imposition net la Caisse Régionale est de 25,30 % pour un taux normal de 34,43 %. Cet écart favorable correspond essentiellement :

- à la déduction de l'impôt des plus-values latentes payé en 2015 sur des ventes réalisées dans l'exercice pour 1 M€ ;
- au changement de méthode de retraitement des mises à jour des tables de mortalité sur les provisions mathématiques des rentes, entraînant une déduction de 3,6 M€ ;
- à la déduction des dividendes versés par Groupama Holding et Groupama Holding 2 pour 1 M€ ;
- au caractère non imposable du CICE pour 1,8 M€.

1.10 - RESULTAT NET

Après impôt, il se traduit par un bénéfice net de 17,7 M€, supérieur à celui de 2015 (17,2 M€) grâce aux déductions d'impôts.

1.11 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, notre contribution aux résultats consolidés du groupe est de 18,2 M€.

L'écart avec le résultat social est représenté principalement par le retraitement des provisions pour égalisation des risques nettes de l'impôt.

2. BILAN AU 31.12.2016

2.1 - CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres atteignent 458,7 M€, en augmentation de 41,7 M€ (dont 24 M€ de certificats mutualistes émis dans l'exercice), soit 79,60 % des cotisations (72,30 % en 2015).

2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles passent à 467,1 M€ en 2016 contre 456 M€ en 2015, en augmentation de 11,1 M€. Elles représentent 81 % des cotisations.

2.3 - PLACEMENTS

Ils figurent pour 740,7 M€ au bilan et représentent 831,6 M€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 90,9 M€. Ils se décomposent comme suit :

<i>Répartition Groupe 2016</i>	<i>Valeur bilan</i>		<i>Valeur de réalisation</i>	<i>+/- values latentes</i>
Immobilier 9,70 %	49,6 M€	7 %	98,7 M€	+ 49,1 M€
Obligations 45,70 %	384,9 M€	57 %	411,0 M€	+ 26,1 M€
Actions 8,70 %	31,1 M€	5 %	43,2 M€	+ 12,1 M€
Participations 35 %	273,6 M€	31 %	277,2 M€	+ 3,6 M€
Prêts 0,90 %	1,5 M€	0 %	1,5 M€	-
TOTAL	740,7 M€		831,6 M€	+ 90,9 M€

3. COMPTES DES CAISSES LOCALES

3.1 - Marge technique :

L'année 2016 est la troisième année de mise en place du nouveau traité de réassurance des Caisses Locales et inclus comme en 2015 une participation mutualisée sur les aléas climatiques, suivant en cela la réassurance de la Caisse Régionale vis-à-vis de Groupama SA.

La marge technique atteint 3,8 M€ soit 49,50 % des cotisations conservées, en augmentation par rapport à 2015 (46,50%), reflétant une année technique plus favorable qu'en 2015 sur les sinistres conservés.

Le rapport sinistres à cotisations origine passe de 64,60 % en 2015 à 67,90 % en 2016 à cause des sinistres excédentaires et des aléas climatiques. Le rapport sinistres à cotisations conservé est de 50,50 % en incluant l'allocation contre 53,50 % en 2015 : cette diminution s'explique par la baisse des sinistres conservés (3,9 M€ en 2016 contre 4,1 M€ en 2015).

3.2 - Frais de fonctionnement :

Ils atteignent un montant de 3,06 M€, en diminution de 0,12 M€ par rapport à 2015. Ils représentent 39,80 % des cotisations conservées (41,10 % en 2015), très largement inférieurs au ratio cible moyen de 49 %. Les frais d'Assemblée Générale représentent la masse la plus importante avec 1,48 M€ suivis des actions de prévention pour 0,61 M€.

3.3 - Produits financiers :

Les produits financiers 2016 sont de 0,32 M€, en diminution de 1,22 M€ par rapport à 2015 et représentent 4,20 % des cotisations conservées (20 % en 2015). Ils comprennent principalement le dividende versé par le FCP Groupama Grand Est détenu par chaque Caisse Locale.

Etant donné la performance négative des fonds propres consolidés en 2016 (- 1,76 %), aucune rémunération n'est versée aux Caisses Locales, contre 0,83 M€ d'intérêts versés en 2015.

3.5 - Impôt sur les sociétés :

Il est globalement de 0,44 M€. Le taux d'imposition réel des Caisses Locales est de 41,10 % pour un taux normal de 34,43 %. L'écart provient de la taxation des plus-values latentes enregistrées dans l'exercice sur les placements dans le FCP GRAND EST.

3.6 - Résultat net :

Il se traduit par un bénéfice de 0,63 M€ contre 1,13 M€ en 2015.

3.7 - Bilan au 31.12.2016 :

Les capitaux propres figurant au bilan, après affectation du résultat 2016, représentent 20,19 M€, soit 262,40 % des cotisations conservées. Ils sont en progression de 0,7 M€ par rapport à 2015.

Ces fonds sont placés à près de 64,10 % dans le fonds diversifié (actions/obligations) FCP GROUPAMA GRAND EST géré par GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

La valeur de réalisation des placements atteint 17,39 M€ pour une valeur comptable de 15,09 M€, soit une plus-value latente de 2,3 M€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2016.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les efforts engagés depuis 3 ans sur la qualité de service avec le projet Esprit Grand Est ont permis de remonter le taux de satisfaction de nos sociétaires. Fin 2016, 23 % d'entre eux se déclaraient très satisfaits contre seulement 17 % en 2013. Ces engagements qui mobilisent l'ensemble des collaborateurs seront maintenus en 2017. La refonte des gammes produits sera poursuivie avec le lancement en 2017 d'une nouvelle offre Habitation et la refonte plus globale de l'offre à destination des professionnels agricoles. Le plan de distribution de certificats mutualistes entamé au 4^{ème} trimestre 2016 sera prolongé sur 2017.

Le déploiement de la gestion électronique des documents sera finalisé sur l'ensemble des équipes de gestion et concourra à l'amélioration de la qualité de service en favorisant l'efficacité opérationnelle.

Sur la proximité et les parcours clients, 2017 sera la dernière année de mise en œuvre du plan de révision de nos agences commerciales entamé en 2014. Nous poursuivrons encore en 2017 les investissements sur les outils de gestion multicanal (téléphonie, extranet, plateforme...).

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance est le suivant :

En K€

Exercice	Echus	à 30 jours	à 60 jours	à 90 jours et +
2015	- 2,7	3 244,9	5,3	1,0
2016	0	3 711,0	34,0	1,0

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016, soit 17 712 177,22 euros :

- par dotation :
 - à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 17 des statuts), soit 1 771 218,00 euros ;
 - à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 17 des statuts), soit 885 609,00 euros ;
 - au compte de report à nouveau pour 15 083 176,22 euros.
- par prélèvement sur le Fonds de secours des Caisses Locales pour 27 826,00 euros, montant correspondant aux subventions et aides accordées à certaines Caisses Locales par décision du Conseil d'Administration du 13/06/2016.

REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, il est proposé de verser une rémunération globale de 153 753,37 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvement sociaux de 3,15%, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Neuf mandats d'Administrateur arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2017. Il y aura donc un renouvellement partiel du Conseil d'Administration à prévoir au cours de cette Assemblée.

Aucun administrateur ne se trouve atteint, au cours de l'exercice 2016, par la limite d'âge fixée par l'article 20 des statuts.

L'année 2017 est également une année électorale pour les deux Administrateurs salariés dont le mandat vient à échéance.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- ✦ 2020 pour la société EXCO SOCODEC représentée par Monsieur Olivier PERROUD.
- ✦ 2022 pour la société PriceWaterhouseCoopers Audit SA représentée par Madame Christine BILLY ;

4. ANNEXES

4.1 – Sinistralité exercice pur

En K€	Réal 2015					2016				
RISQUES	COTIS ex pur Acquises	charge ex. origine	S/C ex. origine	Charge ECR RGR	écrêté	COTIS ex pur Acquises	charge ex. origine	S/C ex. origine	Charge ECR RGR	écrêté
Auto rc	62 598	60 279	96.3%	45 697	73.0%	62 378	83 778	134.3%	56 371	90.4%
Auto dom. mt	92 644	68 448	73.9%	68 448	73.9%	92 370	60 904	65.9%	60 904	65.9%
AJ & PJ	21 453	7 102	33.1%	7 102	33.1%	19 933	5 449	27.3%	5 449	27.3%
RC particuliers	10 368	2 365	22.8%	2 365	22.8%	10 249	3 449	33.6%	3 449	33.6%
ss total AUTO RC vie privée	187 063	138 194	73.9%	123 612	66.1%	184 929	153 579	83.0%	126 173	68.2%
Autres AP individuel	25 006	17 085	68.3%	17 085	68.3%	27 534	19 927	72.4%	19 927	72.4%
Autres AP collectives	4 189	3 864	92.3%	3 864	92.3%	4 211	3 784	89.9%	3 784	89.9%
Garantie Acc. Vie	6 718	4 860	72.3%	4 240	63.1%	7 682	7 509	97.7%	6 958	90.6%
ss total AP hors SANTE	35 913	25 809	71.9%	25 189	70.1%	39 427	31 221	79.2%	30 670	77.8%
R.C. agri.	6 554	2 231	34.0%	2 231	34.0%	6 492	1 887	29.1%	1 887	29.1%
R.C. des Professionnels non agri.	12 967	5 559	42.9%	5 453	42.1%	12 760	6 247	49.0%	6 247	49.0%
Rc atteinte à l'environnement	2 030	116	5.7%	116	5.7%	2 029	90	4.4%	90	4.4%
S/Total R.C. des Professionnels	21 552	7 906	36.7%	7 800	36.2%	21 282	8 224	38.6%	8 224	38.6%
Incendie / PE agri.	24 951	20 147	80.7%	20 147	80.7%	24 903	19 566	78.6%	19 566	78.6%
Incendie des Particuliers	32 081	25 513	79.5%	25 513	79.5%	32 799	26 372	80.4%	25 601	78.1%
Incendie des Professionnels non agri.	19 958	18 311	91.8%	18 311	91.8%	19 245	12 096	62.9%	10 826	56.3%
Dommages Agricoles	5 498	2 546	46.3%	2 546	46.3%	5 470	2 460	45.0%	2 460	45.0%
Dommages Particuliers	28 051	13 733	49.0%	13 733	49.0%	28 455	13 199	46.4%	13 199	46.4%
Dommages des Professionnels non agri.	10 526	5 720	54.3%	5 720	54.3%	10 609	4 090	38.5%	4 090	38.5%
S/Total INCENDIE DOMMAGES	121 065	85 971	71.0%	85 971	71.0%	121 481	77 782	64.0%	75 741	62.3%
Branches du 1er Groupe hors santé	365 593	257 880	70.5%	242 573	66.4%	367 119	270 806	73.8%	240 807	65.6%
Santé simple	113 024	80 352	71.1%			109 151	78 395	71.8%		
Santé Groupe	9 700	7 926	81.7%			9 914	7 897	79.7%		
SS Total R. Santé	122 725	88 279	71.9%			119 065	86 292	72.5%		
Tempête	25 404	9 421	37.1%			25 006	6 490	26.0%		
Récoltes	24 825	32 382	130.4%			26 354	50 185	190.4%		
Autres Aléas contrats MRC										
Catastrophes Naturelles	17 880	2 004	11.2%			17 880	5 522	30.9%		
SS Total risques Climatiques	68 110	43 807	64.3%			69 240	62 198	89.8%		
Construction	6 474	67	1.0%			6 220	35	0.6%		
Dépendance.	14	46	332.2%			29	-	0.0%		
Assistance	7 919	4 486	56.6%			8 465	4 229	50.0%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	0	1 215				-	1 104			
GAREAT	752	-	0.0%			672	-	0.0%		
Autres divers	16	-	0.0%			18	-	0.0%		
SS Total Autres risques	15 175	5 814	38.3%			15 404	5 368	34.8%		
TOTAL hors PSNEM	571 601	395 781	69.2%			570 828	424 663	74.4%		
dotation annuelle PSNM Construction		3 719					3 532			
EX. En COURS y c. PSNM	571 601	399 500	69.9%			570 828	428 195	75.0%		

4.2 Compte de résultat

En M€	2015	2016
COTISATIONS ACQUISES hors acceptations : CA	577.1	576.0
croissance CA en %	-1.6%	-0.2%
SINISTRES (y c PSNM de l'exercice)	-399.5	-428.2
Gestion des rentes	-7.5	-8.8
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	0.0	1.1
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	12.7	-3.1
TOTAL CHARGES DES SINISTRES	-394.3	-439.0
Dotation aux autres Provisions légales et statutaires	-4.9	-9.5
TOTAL AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-4.9	-9.5
GROUPAMA SA : solde de réassurance sur affaires directes	-31.0	21.3
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	1.1	-3.4
GROUPAMA SA	-29.9	17.9
CLAMA	-3.6	-3.8
SOLDE DE REASSURANCE	-33.5	14.1
% réass / CA	-5.8%	2.5%
MARGE TECHNIQUE NETTE	144.4	141.7
% Marge technique / CA	25.0%	24.6%
PRODUITS FINANCIERS NETS	16.0	17.6
	2.8%	3.1%
FRAIS GENERAUX NETS yc taxes sr deggts	-134.4	-136.2
Ratio FGx / CA	23.3%	23.6%
Résultat avant Op. ex. et IS	26.0	23.1
Résultat exceptionnel	0.7	0.0
RESULTAT AVANT IMPOTS	26.6	23.1
IS	-9.4	-5.4
RESULTAT NET SOCIAL	17.2	17.7

2.2 RAPPORT RSE 2016





Groupama
GRAND EST

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE



Rapport 2016

- Mars 2017 -

Rapport RSE 2016



Sommaire

	Page
1. Groupama, un groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE	4
2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse	4
2.1. Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur	5
a) Emploi	5
b) Organisation du travail	6
c) Relations sociales	6
d) Santé et sécurité	8
e) Formation	10
f) Egalité de traitement	12
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	14
h) Charte éthique Groupe	14
2.2. Agir en partenaire responsable et durable	15
a) Offres assurance et banque	15
b) Prévention	19
2.3. Contribuer au développement des territoires et de la société civile	26
a) Une gestion responsable des actifs	26
b) Développement économique et initiatives dans les territoires	28
c) Les engagements autour du « Vivre ensemble »	29
d) La lutte contre les maladies rares	34
2.4. Agir pour l'environnement	36
a) Politique générale en matière d'environnement	36
b) Economie circulaire	37
c) Prévention et gestion des déchets	37
d) Lutte contre le gaspillage alimentaire	38
e) Utilisation durable des ressources	38
f) Changement climatique	40
g) Protection de la biodiversité	43

2.5. Relations avec les parties prenantes	45
a) Sous-traitance et fournisseurs	45
b) Autres parties prenantes	49
2.6. Loyauté des pratiques	51
a) Conformité	52
b) Protection des données personnelles	52
c) Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)	52
3. Table de concordance et note méthodologique	53
3.1. Informations sociales	53
3.2. Informations environnementales	54
3.3. Informations sociétales	55
3.4. Note méthodologique	56

1. Groupama, un Groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Introduction sur la RSE Groupe

- La RSE, donne des leviers de performance globale pour le Groupe et ses entreprises : engagement des collaborateurs, développement du business, réduction des coûts, ancrage territorial et qualité des relations avec les parties prenantes ;
- La gouvernance de la RSE : Groupama se fixe tous les 3 ans un plan dans lequel s'inscrivent les acteurs du Groupe (nouveau en 2016 : diffusion à tous les collaborateurs de la **Charte éthique** renouvelée et présentation au Comité d'entreprise de Groupama Grand Est le 27 octobre 2015 (accessible sur l'intranet de l'entreprise)) ;
- Le **nouveau cycle de communication marque Groupama**, démarré en septembre 2016 et qui met l'accent sur l'identité mutualiste, ses valeurs et ses engagements sociaux/sociétaux, est particulièrement en phase avec la RSE ;
- L'annonce de la **transformation de l'organe central de Groupama en Société d'Assurance Mutuelle**. Groupama réaffirme ainsi son identité mutualiste ancrée dans les territoires et simplifie sa structure centrale, mettant en cohérence son organisation et ses valeurs au service des sociétaires et clients.

Au sein de Groupama Grand Est, la RSE est portée par le Directeur Secrétariat général qui est directement rattaché au Directeur Ressources, Communications et Institutionnel.

Afin d'assurer un meilleur pilotage de la RSE dans l'entreprise, un Comité devrait voir le jour courant 2017.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Faits marquants Groupe 2016 : la stratégie RSE pour les années 2016-2018

Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. 2016 est la première année du 2ème plan d'actions triennal RSE du groupe (2016-2018), plan-cadre qui définit des axes de progrès dans lesquels s'inscrivent les entreprises du Groupe.

Fort du bilan de sa première stratégie RSE (2013-2015), le Groupe s'est en effet doté pour ce second cycle d'un nouveau plan d'action. L'objectif de cette nouvelle stratégie sera de mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques du Groupe. Le nouveau plan a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et Directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer encore plus la RSE dans le quotidien du Groupe Groupama.

Au niveau du Groupe, c'est le Comité d'éthique qui supervise la stratégie RSE et oriente les objectifs à atteindre. Ainsi, en 2016, la séance du 15 mars a été consacrée à la présentation du bilan des actions 2015, et celle du 16 novembre a permis de valider les orientations prioritaires de fin 2016 et de 2017.

Groupama Grand Est s'est appuyé sur la stratégie du Groupe mais l'a personnalisée pour l'adapter à son environnement régional et ses ambitions en la matière.

C'est ainsi qu'un document de politique RSE a été rédigé sur la base des 4 axes choisis par le Groupe mais déclinés en accord avec les orientations stratégiques de Groupama Grand Est. Parmi les propositions, figure celle de la création d'un Comité de pilotage composé notamment des contributeurs majeurs de notre rapport de gestion.

Cette politique RSE devrait être validée par le COMEX à la fin du premier trimestre 2017.

2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur

Fort de ses 32 600 collaborateurs dans 12 pays à travers le monde, Groupama, employeur de référence, conduit et développe une politique de ressources humaines adaptée aux ambitions du Groupe et à ses évolutions, fondée sur l'engagement des collaborateurs et la responsabilité sociale, investissant prioritairement sur l'humain.

La cinquantaine d'entreprises qui compose le Groupe gère au plus près du terrain leurs ressources humaines et leur politique sociale.

Dans le cadre du Programme Stratégique, les actions RH menées au niveau du Groupe ou dans les entreprises visent prioritairement à conforter l'engagement des collaborateurs et à accompagner le développement de leurs compétences.

L'objectif poursuivi est que chacun, à son niveau, contribue à la performance du Groupe et à la satisfaction des clients.

a) Emploi

Faits marquants Groupe 2016 :

- Jobmeetings en région, et « Assure ton futur » : Groupama a organisé 5 salons de l'alternance en France (Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes et Strasbourg) et ouvert un site internet ad hoc à l'occasion du mois de l'alternance en avril 2016,
- Le Groupe a été récompensé pour ses Jobmeetings 2016 lors de la 8ème édition du Grand prix de la créativité RH,
- La valorisation de la Charte entreprises & quartiers (signée par le Groupe et 2 Caisses régionales à ce jour, en 2015 et 2016) qui donne un cadre propice à des actions en cohérence avec notre ancrage territorial.

L'effectif de Groupama Grand Est au 31 décembre 2016 s'établit à **1 471** salariés en CDI et 60 salariés en CDD. Les données 2016 font apparaître 120 embauches en CDI et 102 départs CDI dont 17 licenciements.

La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- 66,62% de femmes et 33,38% d'hommes,
- 12% des salariés ont moins de 30 ans, 60% ont entre 30 et 49 ans et 28% ont 50 ans et plus,

La répartition géographique des salariés :

Départements	Nombre de salariés CDI
Côte-d'Or	400
Doubs	67
Jura	45
Haute-Marne	99
Meurthe-et-Moselle	53
Meuse	28
Moselle	83

Bas-Rhin	541
Haut-Rhin	77
Haute-Saône	35
Vosges	36
Territoire de Belfort	7
Total général	1 471

L'effectif se situe en augmentation de 1,24% par rapport au 31 décembre 2015 (1 453 salariés). Concernant la masse salariale, elle s'établit à 58 707 237 euros en 2015 et 59 827 044 euros en 2016 soit en augmentation de 1,91%.

En 2016, **Groupama Grand Est** a participé à 3 forums de recrutement : « Moovy job Tour 67 », « Moovy job Tour 57 » et le « Forum de recrutement à Colmar (68) ».

Avec en outre une présence sur des animations et une promotion de l'Entreprise au sein d'établissements scolaires : Est'M Besançon, Université de Bourgogne, Ecole supérieure de management de Dijon, Ecole de management de Strasbourg, ICN Business School de Nancy...

b) Organisation du travail

La durée théorique du travail dans l'entreprise est de 35 heures par semaine sans modification par rapport à 2015.

207 personnes travaillent à temps partiel dans l'entreprise.

L'absentéisme s'établit à 36 937,5 jours (dont 67,68% des absences liées à la maladie et 18,18% à la maternité/paternité).

c) Relations sociales

Organisation du dialogue social

Au-delà des instances représentatives du personnel présentes dans les entités composant le Groupe, le dialogue social au sein de Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, Groupe en France, périmètre mutualiste (Unité de Développement Social Groupama ou UDSG) et périmètre des filiales (Unité Economique et Sociale ou UES).

Un nouvel accord sur le dialogue social a été signé au niveau de l'UES le 2 novembre 2016 au titre de la mise en œuvre des lois Rebsamen et El Khomri.

Au sein de Groupama Grand Est, il s'est tenu 58 réunions des instances représentatives du personnel en 2016 réparties comme suit :

- 11 réunions de Comité d'entreprise,
- 20 réunions de Délégations du Personnel (DP) (deux instances ont été mises en place Dijon/Chaumont et Schiltigheim/Metz),
- 17 réunions de Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : Groupama Grand Est a mis en place trois CHSCT (Dijon-Chaumont, Schiltigheim-Metz et réseau commercial),
- 10 réunions de négociation, étant précisé qu'il y a quatre organisations syndicales représentatives présentes dans l'entreprise (CFDT, CFE-CGC, CGT et UNSA 2A).

Bilan des accords collectifs

Périmètre combiné : 108 accords collectifs ont été conclus en **2016** sur l'ensemble des entreprises du groupe, dont **94** dans les entreprises françaises.

Thématiques des accords collectifs conclus au niveau du Groupe

Dialogue social / Représentation du personnel	Accords relatifs au dialogue social Election des représentants salariés au CA Prolongation de participation aux négociations GAG CHSCT
Rémunération et avantages sociaux	Intéressement Rémunération NAO Epargne salariale / PEE Complémentaire frais de soins
Conditions de travail	Temps de travail Organisation et durée du travail
Diversité/Egalité des chances	Egalité professionnelle Contrats de génération
Emploi et organisation des entreprises	Gestion des emplois et des parcours professionnels

Groupama Grand Est a conclu 6 accords d'entreprise sur les thématiques suivantes :

- Accord sur la GPEC,
- Avenant à l'accord sur l'égalité professionnelle,
- Avenant à l'accord sur le Compte Epargne-Temps (CET),
- Accord d'intéressement,
- Avenant à l'accord sur le Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE),
- Avenant n° 4 à l'accord sur l'aménagement du temps de travail.

Par ailleurs, Groupama Grand Est applique l'ensemble des dispositifs en vigueur dans le Groupe.

D'autres accords sont applicables dans l'entreprise, notamment :

- socle 3 (déclinaison de l'Accord National Groupama) spécifique à Groupama Grand Est,
- accord sur l'aménagement du temps de travail (+ 3 avenants),
- accord sur les mesures transitoires et compensatoires (+ 4 avenants),
- accord sur la prévoyance,
- accord de participation aux bénéfices.

Comité d'entreprise

En plus de ses missions en tant qu'instance représentative du personnel, le Comité d'entreprise de Groupama Grand Est œuvre pour le bien-être des salariés en mettant en place de nombreuses actions et activités de manière indépendante et a instauré une commission d'aide sociale.

Afin de lui permettre de financer ces actions et activités, Groupama Grand Est lui verse une dotation qui s'élève pour l'année 2016 à **605 245 euros**.

d) Santé et sécurité

Faits marquants Groupe 2016 :

- Un accord Groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail (QVT), applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et a été complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Le prochain avenant sera négocié au courant de l'année 2017.

- La Commission QVT s'est réunie à 3 reprises en 2016 et a réalisé une note de préconisations sur le bon usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Premier fruit d'un travail commun, cette note a identifié, parmi l'ensemble de ses préconisations, 5 axes principaux :

- la mise en place de guides de bonnes pratiques de la messagerie et des SMS,
- le droit à la déconnexion co-responsable,
- l'ergonomie des postes de travail,
- la formation à l'usage des TIC,
- l'information sur les conséquences dans l'utilisation des outils professionnels.

- **La Commission de suivi de la QVT s'est réunie une fois en 2016 afin de présenter le bilan annuel d'application de l'accord, fondé sur les indicateurs de celui-ci et les actions menées dans les entreprises.**

- **Les objectifs RH/RSE : fin juin 2016, 26 entreprises du Groupe en France avaient conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité ou en interne. 20 d'entre elles avaient engagé un plan d'actions, soit 67% des entreprises.**

- Le dispositif CELA* a été déployé dans toutes les entreprises du Groupe : il s'agit d'un dispositif d'écoute psychologique et d'assistance sociale mis à la disposition des salariés des entreprises du Groupe en France, en proposant des nouveautés par rapport au dispositif précédent.

- Le dispositif complet d'aide aux aidants : l'avenant du 24 juin 2015 qui prévoit des mesures d'accompagnement pour les salariés aidants, un guide d'information et un dispositif d'écoute globale (CELA) + soutien à la journée nationale des aidants.

- **Le Groupe a participé à la première édition du Prix « entreprise & salariés aidants » au Ministère des affaires sociales (novembre 2016).**

- **Le coffre-fort électronique a été déployé en 2016.**

Groupama Grand Est a engagé de nombreuses actions sur la Qualité de Vie au Travail dès 2011 en concertation avec les CHSCT et en déclinaison de l'accord Groupe. Les actions les plus marquantes de l'année 2016 sont détaillées dans un focus ci-dessous.

La Commission HSCT, composée de membres des différents CHSCT, a ainsi sollicité l'intervention d'un cabinet spécialisé pour identifier les sources de risques psychosociaux existantes dans l'entreprise dans le cadre de la fusion. Le diagnostic réalisé a permis de déterminer un plan d'action Qualité de Vie au Travail.

Dans ce cadre, un groupe de travail, composé de membres de CHSCT, de collaborateurs de la DRH et de managers, a élaboré deux guides à destination des collaborateurs et des managers portant notamment sur les acteurs de la prévention, la prévention et la gestion des situations conflictuelles

* « Conseiller, Ecouter, Libérer, Accompagner »

avec l'élaboration d'une procédure en cas d'agression, de détection des personnes en difficulté et d'une procédure d'entretien de retour suite à absence.

Plus récemment, un plan de prévention des risques psychosociaux (RPS) a été élaboré en octobre 2014 suite au diagnostic réalisé par un cabinet spécialisé et en concertation avec les CHSCT. Un comité de prévention RPS, composé actuellement de 9 membres, dont 3 membres des CHSCT, 3 managers, 1 représentant de la médecine du travail et 2 représentants des Ressources Humaines chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de prévention ainsi que du suivi de situations de mal-être au travail, a ainsi été constitué et se réunit régulièrement.

Différentes actions de formation sont également proposées sur la prévention des RPS et amélioration de la QVT. Ainsi,

- depuis 2015, tous les managers sont formés à la prévention des risques psychosociaux,
- un module sur la prévention et la gestion des situations conflictuelles à destination de commerciaux a été déployé,
- des actions de formation sur la communication par téléphone en toute sérénité sont menées.

Par ailleurs, Groupama Grand Est a désigné un référent RPS et QVT. Aucun autre accord en matière de santé ou de sécurité au travail n'a été signé en 2016.

En 2016 on recense au niveau de Groupama Grand Est 9 accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 4,06 et le taux de gravité est de 0,24. Sur ce même périmètre, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la sécurité sociale ou à la MSA en 2016.

	2015	2016
Accidents du travail ayant entraîné un arrêt	11	9
Taux de fréquence	5,01	4,06
Taux de gravité	0,10	0,24

Focus actions QVT

Corner café

Afin de favoriser les échanges entre les collaborateurs des différentes Directions, un corner café a été installé à Schiltigheim et inauguré le 12 janvier 2016. Ce lieu convivial a pour objectif de créer et d'entretenir des liens réguliers entre les managers et les collaborateurs issus de tous les services que l'on ne croise pas forcément par ailleurs.

Ce corner s'inscrit pleinement dans une démarche permanente du « mieux travailler ensemble », à laquelle l'entreprise est attachée, pour permettre d'échanger, discuter et partager non seulement lors de réunions mais aussi lors de moments informels, comme le temps d'une pause-café.

Selon un sondage de LH2 pour Nespresso datant de 2010 repris par La Croix, boire un petit café entre collègue est le meilleur moyen pour apaiser les tensions. *"Il peut s'y passer des rencontres ou s'y prendre des décisions non prévues."*

Ce nouveau lieu accueille aussi ponctuellement des micro-événements d'échanges autour de thèmes précis et d'actualités : explication d'un indicateur issu de la météo d'entreprise, Facebook, partage d'un succès...

Le principe : des cafés, des mini-viennoiseries et des fruits sont mis à la disposition gratuitement des collaborateurs, jusqu'à épuisement des stocks prévus pour la journée. Les collaborateurs peuvent néanmoins payer leurs boissons une fois le quota épuisé afin de continuer à profiter du lieu.

Le Family Day

L'entreprise a organisé cet événement le 8 juin 2016 pour permettre aux enfants de salariés de découvrir l'environnement de travail de leurs parents et les faire participer à des ateliers.

Ainsi, 31 enfants de collaborateurs de Schiltigheim ont eu la joie de découvrir les locaux de Schiltigheim, le poste de travail d'un de leur parent, le restaurant d'entreprise...

Au programme : découverte du bureau du parent, atelier créatif de peinture sur une fresque géante et goûter.

Vu les sourires des enfants, l'événement sera reconduit en 2017 !

Cette opération n'a malheureusement pas pu s'organiser à Chaumont et Dijon, faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Tous acteurs de la Qualité de Vie au Travail !

Tous les collaborateurs de GGE ont été invités à suivre un module de sensibilisation en ligne intitulé « Tous acteurs de la Qualité de Vie au Travail : pourquoi ? Quels bénéfices en attendre ? »

Ce module s'est inscrit dans le cadre des actions de GGE en faveur de la Qualité de Vie au Travail et de son engagement durable dans la prévention des risques psychosociaux (RPS).

Il a également été proposé à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Les objectifs de l'e-learning étaient les suivants :

- Apporter un socle commun de connaissances aux collaborateurs,
- Sensibiliser les collaborateurs sur les thématiques de qualité de vie et de santé au travail,
- Mieux appréhender les situations stressantes,
- Mieux identifier et gérer les facteurs de risques mais aussi de protection des RPS,
- Apporter des leviers d'actions pour leur bien-être au travail,
- Rappeler que la QVT est de la responsabilité de chacun.

Un intranet participatif

Le 15 décembre 2016 a vu l'arrivée de la nouvelle version de Sésame, l'intranet de Groupama Grand Est.

Conçu pour favoriser les échanges et l'expression des collaborateurs, les faire réagir sur des articles, l'intranet a évolué pour intégrer des fonctionnalités présentes sur les réseaux sociaux tel que Facebook et permettre ainsi aux collaborateurs, de liker un article et même le commenter.

L'ergonomie a aussi été repensée afin de faciliter la recherche des articles et l'affichage des informations nouvelles sous forme de tuiles.

e) Formation

Faits marquants Groupe 2016 :

- Signature le 21 juin 2016 (à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives) d'un accord Groupe sur la formation professionnelle tout au long de la vie.

Cet accord met en avant :

- L'importance des acteurs de la formation professionnelle,
- La nécessité de promouvoir l'information et l'orientation professionnelle, grâce à une communication sur les dispositifs de formation et sur les métiers du Groupe,
- Le développement des dispositifs d'insertion et de réinsertion professionnelles,
- Les axes de professionnalisation des salariés et les outils associés.

- Evolution vers une **offre de formation de plus en plus dans une logique de service** :

- **Groupe : L'Université Groupama a sélectionné 55 MOOC***s intéressants pour les parcours métiers et le digital (mars 2016).
- Développement des modes de travail en « mode gestion de projet » (en utilisant notamment le **hub « agile », développement de la méthode Agile avec des plateaux projets - décembre 2016**).
- **RH Digital Day du 9 novembre 2016** : réunion de 200 collaborateurs des équipes RH des entreprises du Groupe ; une opération qui participe à la diffusion de la culture digitale et à l'acculturation de la filière RH.

En 2016, à Groupama Grand Est :

- **58 850,5 heures** de formation au total ont été dispensées,
 - dont **4 654 heures** en e-learning (+ **1,9%** par rapport à 2015)
 - dont **54 196,5 heures** en présentiel (+ **8,3%** par rapport à 2015)
- **39,4 heures** de formation ont été suivies en moyenne **par salarié formé**,
 - dont **41,1 heures** en moyenne en présentiel
 - dont **3,5 heures** en moyenne en e-learning
- **628 sessions** réalisées (+ **28,7%** par rapport à 2015).

Focus action formation : le parcours d'intégration et de tutorat

La mise en place d'un **parcours d'intégration** à Groupama Grand Est et d'un **dispositif de tutorat** visent à améliorer l'intégration des nouveaux entrants dans leur nouveau métier, leur service et leur Direction et l'entreprise. Ces dispositifs permettent d'acquérir des connaissances et des compétences mais également de favoriser un transfert de compétences, voire de faire perdurer un savoir issu de l'expérience et de mieux fidéliser les collaborateurs.

GGE a souhaité mettre en place un vrai parcours d'intégration afin de :

- Conforter le nouvel embauché dans son choix (fidéliser),
- Lui permettre de se familiariser avec la culture de notre entreprise,
- Le rendre rapidement efficace et opérationnel, l'accompagner dans le développement de ses compétences,
- Lui donner une bonne image de l'entreprise,
- Favoriser le recrutement par recommandation.

Le recours au tutorat constitue :

- Un relais d'information pour le stagiaire en poste, qui ne se substitue pas au management de proximité mais le complète,
- Un dispositif pour améliorer l'acquisition des connaissances et des compétences,
- Un accompagnement adapté en fonction du nouvel arrivant : s'il s'agit d'un nouvel entrant ou d'un collaborateur en mobilité fonctionnelle.

Afin d'affirmer l'engagement de l'entreprise dans cette démarche, chaque promotion de nouveaux entrants est parrainée par un membre de la Direction et porte le nom d'une personnalité locale du monde sportif et associatif dont Groupama Grand Est est partenaire.

* « Massive Open Online Course »

f) Égalité de traitement

Pour rappel, en 2015, un avenant à l'accord Groupe du 24 octobre 2008 relatif à la diversité et à l'égalité des chances a été signé afin, principalement, d'harmoniser les pratiques entre les entreprises du Groupe, de mettre en place des mesures en faveur des aidants familiaux et de favoriser une meilleure conciliation des temps de vie en tenant compte notamment de la situation des familles monoparentales.

Les autres engagements pris au niveau du Groupe sont les suivants :

2007 : adhésion au Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact)

2007 : Charte de la Diversité

2010 : Partenariat Agefiph

2010 : Charte de la parentalité

2012 : Charte Tremplin Jeunes APEC

2015 : Charte Entreprises & Quartiers

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec **66,62%** de femmes en CDI au sein de l'entreprise au **31 décembre 2016**, l'entreprise **Groupama Grand Est** considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'accord groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Grand Est fait application des dispositions en vigueur au niveau du Groupe et de l'UDSG. L'entreprise a par ailleurs signé en 2016 un avenant à l'accord sur l'égalité professionnelle. Cet accord contient des mesures portant sur les éléments suivants :

- recrutement et mobilité professionnelle,
- accompagnement au retour suite à absence et formation professionnelle,
- rémunération,
- conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle,
- actions de communication et de sensibilisation.

Au **31 décembre 2016** les femmes représentaient :

- **74,03%** des non-cadres,
- **47,24%** des cadres,
- **16,67%** des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise au **31 décembre 2016** : la famille de métiers « administrative » compte **68,19%** de femmes et **64,32%** dans la filière des métiers commerciaux.

Par ailleurs en **2016**, **37,45%** des femmes ont obtenu une **revalorisation de salaires**.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Faits marquants Groupe 2016 :

- Poursuite du partage des bonnes pratiques entre les entreprises,
- Priorité aux reconnaissances internes via des actions de maintien dans l'emploi / favoriser le confort des salariés, leur reconnaissance. Ainsi, pour les entreprises du périmètre UDSG : **nouveau plan d'actions Handicap 2016-2018, signé à l'unanimité en juillet 2016**. Il porte sur l'intégration des collaborateurs en situation de handicap, des salariés parents d'enfants handicapés et des aidants familiaux,
- Pour les entreprises du périmètre UES : rappel de l'accord UES de 2015 relatif aux salariés en situation de handicap ou accompagnant un membre de leur famille touché par la maladie ou le handicap.

Groupama Grand Est a mis en place un certain nombre d'actions pour l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, telles que :

- la participation à des salons de recrutement spécialisé dans l'emploi de personnes handicapées,
- l'aménagement et adaptation de postes de travail, le cas échéant, en lien avec le SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés),
- la participation à la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées : organisation d'une Kermesse des différences afin de sensibiliser les collaborateurs à la question du handicap, mise en place de partenariats avec deux associations œuvrant dans l'insertion professionnelle de jeunes adultes atteints de déficience mentale et sensibilisation à la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

En **2016**, au niveau de l'entreprise, le taux moyen d'emploi de personnes en situation de handicap n'est pas une donnée connue. Sur l'ensemble de l'effectif, **43** salariés étaient en situation de handicap.

Focus action sur le handicap : la kermesse des différences

A l'occasion de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, Groupama Grand Est a organisé des kermesses sur ses sites de Chaumont, Dijon et Schiltigheim pour aborder le handicap sous un angle innovant et convivial.

L'événement s'est déroulé sous forme de kermesse : « **Jouer pour soutenir trois associations !** » Chaque participation de collaborateur à cet événement a généré une somme qui a été reversée à trois associations locales œuvrant pour accompagner les personnes en situation de handicap :

- 2 associations d'insertion professionnelle de personnes handicapées mentales ou atteintes de déficiences intellectuelles, présentes lors des animations, à savoir IME du Val de Suize (Chaumont) et IMPRO SIFAS (Schiltigheim),
- Pour Dijon un don a été versé à la JDA Dijon Basket Fauteuils.

Près de 300 collaborateurs sont venus tester leurs capacités en situation de handicap (trouble de l'audition, de la vue, de la mémoire, de l'agilité...) sur les 5 ateliers tenus par des collaborateurs de Groupama Grand Est.

Mesures prises en faveur du maintien dans l'emploi des seniors

Faits marquants Groupe 2016 :

- Poursuite des actions inscrites dans la durée notamment dans le cadre du **renouvellement en cours des accords « contrat de génération »** comportant un volet sur le recrutement de seniors,
- Mise en place du **reverse mentoring** (notamment sur le digital) dans l'ensemble des entreprises sur la base des expériences déjà menées (« mardis du digital » chez GSA, GLBr).

L'entreprise **Groupama Grand Est** compte **28%** de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au **31 décembre 2016** dont :

- 63,50% de non-cadres,
- 34,55% de cadres,
- 1,95% de cadres de Direction.

Parmi cette même population:

- 25,30% exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux,
- 74,70% exercent une activité dans une famille de métiers administratifs.

Groupama Grand Est organise chaque année un module de formation « Préparer sa retraite, rechercher de nouveaux équilibres », destiné aux collaborateurs dont le départ est prévu dans les 18 mois (salariés de 58 ans et plus). Trois sessions ont été organisées en 2016.

Par ailleurs, il est proposé un atelier d'information animé par Agrica sur les démarches administratives dans le cadre du départ à la retraite. Au cours de cet atelier, proposé aux salariés de 55 ans et plus, Agrica explique en détails les conditions pour partir à la retraite, les démarches à effectuer et les modalités de calcul des pensions.

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le Groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le Groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

h) Charte éthique Groupe

Faits marquants Groupe 2016 :

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du Groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité. Elle définit les engagements du Groupe en matière d'éthique, tels que :

- agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients,
- favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs,
- affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent, et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du Groupe, qui se réunit deux fois par an.

La Charte éthique a été révisée et présentée en Comité d'éthique en 2014, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et de son environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur :

- les valeurs,
- le devoir de conseil et la protection des données,
- la lutte contre la corruption et la fraude,
- la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du Groupe, y compris sur les réseaux sociaux,
- la transformation du rôle du Comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE.

La nouvelle version de la Charte a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs du groupe au 1^{er} trimestre 2016 à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui s'est déroulé durant l'année 2015.

A Groupama Grand Est, cette Charte révisée a été présentée lors de la réunion transverse des CHSCT et au Comité d'entreprise en 2015.

2.2 Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients

a) Offres assurances et banque

A travers ses offres, le Groupe s'efforce de répondre aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

❖ L'accessibilité.

Faits marquants Groupe 2016 :

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le Groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes ou contraints ; elles sont disponibles dans ses 3 grands réseaux de distribution. Ainsi, en 2013, les « Indispensables », nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire en santé individuelle, ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ». En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés grâce à l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles. Sur le marché de ces contrats « ANI », Groupama a été leader en 2016, avec 55 000 affaires nouvelles. Sur pro.ganassurances.fr, les dirigeants de TPE/PME peuvent rapidement souscrire à une assurance santé pour leurs salariés.

Groupama s'est engagé, au sein du Groupement "Assureurs Complémentaires Solidaires" dans la diffusion de la nouvelle offre labellisée, par les Pouvoirs Publics, destinée aux assurés aux revenus modestes afin de leur permettre de continuer à bénéficier du dispositif qui leur donne droit à une réduction de cotisations sur leur contrat : l'aide à l'achat de la complémentaire santé (ACS).

Dans le même esprit, en assurance Auto, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » ou pour ceux qui font un faible kilométrage. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats Multirisques Habitation (MRH). Le contrat MRH de Groupama a été complètement refondu en 2016, avec notamment une simplification des documents contractuels pour une meilleure accessibilité et clarté de l'information client.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessibilité aux familles recomposées, garanties aménagées pour les plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2014, il existe une option spécifique pour protéger les professionnels (artisans, commerçants et prestataires de services) au sein de la GAV Vie Privée.

Groupama Grand Est applique les offres mises en place par le Groupe mais n'a pas réalisé d'actions spécifiques en la matière.

❖ La protection sociale durable.

Faits marquants Groupe 2016 :

En santé, le Groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats sont désormais des « contrats responsables », et il en est ainsi de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins sur toute la France (Sévéane), en optique, dentaire et audioprothèse. Groupama oriente les assurés vers des professionnels de santé qui proposent des équipements de qualité au meilleur prix. En 2016, Sévéane a été amélioré et offre désormais un tarif préférentiel sur l'optique (jusqu'à - 40% sur les verres) et une proximité renouvelée avec les opticiens : le réseau en compte désormais 3 500.

A noter les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe : assistance à domicile dont soutien « jeune maman », aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Le site Bienmangerpourmieuxvivre dont Groupama est partenaire a continué à évoluer en 2016 avec un espace réservé pour les assurés Groupama et Gan avec des services complémentaires.

Une assurance dédiée aux seniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Des garanties spécifiques de prévention sont intégrées dans le produit, notamment en dentaire et podologie/pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Une offre de téléassistance pour les seniors est déjà disponible depuis longtemps – et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, comme les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Une nouvelle offre dépendance a été lancée en 2016, domaine où Groupama est un précurseur et leader historique. Elle se traduira notamment par le versement à l'assuré reconnu dépendant d'une rente pouvant aller jusqu'à 2 000 € par mois, ainsi que la possibilité de disposer d'un capital équipement pour son habitation. Elle comporte une panoplie de services complète en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour accompagner une personne qui se trouve en situation d'aidant.

En prévoyance collective, domaine où l'équipement des TPE/PME est très faible, le Groupe poursuit le développement de ses offres modulables (comme Galya chez Gan Eurocourtage en 2016), offres qui comportent des services d'accompagnement et d'aides pour les salariés. S'agissant de la protection sociale des actifs agricoles, Groupama poursuit son partenariat avec le groupe de protection sociale Agrica et la MSA, et a renouvelé en 2016 l'accord « mutuelle d'entreprise » avec la Fédération Nationale des CUMA qui concerne 5 000 salariés. Deux autres accords-cadres ont été noués en 2016, avec la FNSEA et les JA. 20 000 adhésions d'exploitants employeurs de main-d'œuvre ont été enregistrées dans le cadre du partenariat Offre agricole. A noter que Groupama est à ce jour la seule société d'assurance qui couvre la protection sociale complémentaire d'un corps de fonctionnaires, les agents de l'ONF (Office National des Forêts).

Afin de répondre à cet enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – le Groupe a entièrement rénové son offre retraite, Gan en 2013 et Groupama en 2014-2015 (UC sécurisées, protégées, diversifiées, et la « gestion à horizon »). En 2016, Groupama a poursuivi sa stratégie de diversification en UC qui permet aux clients d'allier potentiel de performance et protection du capital. Un guide Retraite a été produit également en 2016 et le chapitre Conseils sur groupama.fr a été étoffé à ce sujet. A noter que le Groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le voyage en France.

Sur ce point également, Groupama Grand Est se conforme aux offres du Groupe mais n'a pas réalisé d'actions spécifiques sur l'année 2016.

❖ La mobilité.

Faits marquants Groupe 2016 :

Avec l'émergence des voitures connectées, Groupama propose des offres innovantes et aux bénéfices multiples, à la fois pour le client et pour l'environnement. Ainsi, l'offre RoadCoach d'Amaguiz, lancée en janvier 2016, permet au conducteur de payer son assurance moins chère en fonction de son style de conduite. Grâce à un système de télématique embarquée, l'assuré est incité à avoir une conduite responsable au quotidien, à adopter les bons réflexes pour réduire également sa consommation de carburant et les émissions de CO2. Cette offre permet d'acquérir jusqu'à 36% de sa prime d'assurance reversés en chèque cadeaux dématérialisés. Une offre comportementale similaire (MyAngel) avait déjà été lancée par la filiale italienne du Groupe.

Par ailleurs, depuis décembre 2016, Amaguiz s'associe à Eiver, la première application mobile d'aide à la conduite qui récompense les bons conducteurs (attributions de Miles qui donnent droit à des cadeaux). Ensemble, les deux acteurs veulent encourager un comportement de conduite responsable : une conduite souple et sans risque pour une meilleure maîtrise de son budget Auto.

De son côté, Groupama Grand Est a aussi investi dans la tarification comportementale « Pay How You Drive » (PHYD) à travers une application. Cette action est détaillée dans le focus ci-dessous.

Focus Groupama OnBoard

Groupama Grand Est a également lancé, fin 2015, en partenariat avec Groupama Loire Bretagne, une expérimentation en matière de conduite connectée à travers une application nommée Groupama OnBoard.

Pour Groupama Grand Est, un emailing a été adressé à 4 000 jeunes conducteurs ciblés et des SMS ont également été envoyés pour promouvoir le téléchargement de l'application avec comme accroche " Votre comportement responsable au volant sera récompensé".

Une campagne de relance par emailing, SMS et appels sortants a également été réalisée début 2016. C'est ainsi que 400 utilisateurs actifs de l'application ont été recensés.

Groupama OnBoard en bref :

- **C'est quoi ?** Un dispositif d'analyse de la conduite connecté soit par Smartphone, soit par boîtier embarqué dans le véhicule.
- **Pour qui ?** La cible principale est les jeunes conducteurs car la route est la première cause de mortalité chez les jeunes).
- **Quels avantages pour les jeunes conducteurs ?** Des réductions tarifaires pour les bons conducteurs plus rapides que les gains classiques du mécanisme de bonus/malus (tarification comportementale PHYD).
- **Pour GGE ?** Une meilleure compréhension du comportement des jeunes au volant, afin de leur proposer un tarif adapté par une analyse plus fine de l'exposition aux risques (horaires, kilométrage, type de routes utilisées) et comportementaux (vitesse, accélérations, freinages).

Un processus en deux phases et sur l'année 2016 :

L'opération a démarré par un ciblage des conducteurs de moins de 25 ans avec un permis de moins de 3 ans (principaux ou désignés) en vue de leur proposer de participer au test pilote.

Phase 1 : une application Smartphone (Android ou IOS) a permis d'analyser la conduite de l'utilisateur. Pour chaque trajet, un certain nombre de données ont été collectées (accélérations, freinages, durée du trajet ...) qui ont permis d'établir un score de conduite. Après 3 mois d'utilisation de l'application, et

si un bon score est obtenu, l'utilisateur se voit proposer de passer à la phase 2 du test. En cas d'acceptation par le jeune conducteur, Groupama Grand Est a immédiatement offert 10% de réduction sur son contrat auto !

Phase 2 : dans un second temps et ce jusqu'à fin 2016, le véhicule de chaque usager ayant accepté de passer à cette phase a été équipé d'un boîtier (identique à ceux installés par notre filiale Amaguiz) qui permet la poursuite de l'analyse de la conduite de façon plus précise. Les résultats enregistrés lui permettent d'obtenir une nouvelle réduction pouvant aller jusqu'à 25% en plus des 10% déjà obtenus en phase 1 !

L'objectif de ce dispositif est de récompenser les jeunes conducteurs qui ont un comportement responsable au volant. Pour Groupama, il s'agissait de favoriser le développement des contrats automobile pour les jeunes conducteurs, mais aussi d'avoir une meilleure maîtrise des risques automobiles sur cette cible.

En outre, l'application mobile permet aussi l'envoi de messages de prévention personnalisés, afin de sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route.

Cette application a concouru lors des Top Succès Groupama parmi 45 projets et a reçu le premier prix en décembre 2016 !

❖ **Couvrir l'ensemble des agricultures face à la multiplicité des risques.**

Faits marquants Groupe 2016 :

La réponse aux besoins des acteurs agricoles est historiquement au cœur de l'activité de Groupama (1er assureur agricole avec 65% de parts de marché). L'année 2016 a été riche d'événements.

L'offre « MultiRisques Climatiques » (MRC) dont Groupama est un des concepteurs depuis l'origine (2005, puis reformaté en « contrat socle » en 2015), a montré toute son importance cette année où les pertes sur récoltes ont été particulièrement importantes. Groupama s'est fortement mobilisé aux côtés des agriculteurs suite aux intempéries du printemps (inondations, record de pluviométrie, manque d'ensoleillement, maladies...), grâce notamment à ses élus et aux 450 experts Groupama spécialisés dans l'évaluation des dommages sur cultures.

En début d'année, le contrat socle a été complété par le lancement de l'offre « Prairies », contrat d'assurance des prairies face aux événements climatiques.

En octobre 2016, Groupama a lancé un produit innovant et très attendu par la profession, « Objectif Stabilité », nom de l'assurance "chiffre d'affaires" lancée en test et qui permet à l'exploitant de protéger rendements et prix. Plus généralement, le Groupe, Organisme Professionnel Agricole et expert dans la gestion des risques agricoles, est partie prenante des travaux de préparation de la PAC 2020, pour construire avec les agriculteurs les outils nécessaires à leur protection.

L'agriculture est également de plus en plus un métier technologique et de précision, et Groupama accompagne cette évolution, comme l'illustrent le partenariat Airinov (l'assurance des drones), les études sur l'assurance des robots, le projet Smart Agri (gestion globale des risques d'une exploitation) ou encore le partenariat Ferme 112 (Groupama, via sa caisse régionale Groupama Nord-Est, participe à la plateforme de recherche sur la ferme de demain).

Au niveau de Groupama Grand Est, l'offre « Prairies » fait partie des produits phares commercialisés sur le marché agricole. Toutefois, la Caisse régionale ne propose pas l'offre « Objectif Stabilité » dans la mesure où cette offre, commercialisée dans une démarche « test and learn », ne concerne pas toutes les entités du Groupe. Groupama Grand Est ne fait, en effet, pas partie du périmètre de ce test.

❖ La pérennité des acteurs économiques et les besoins des Collectivités.

Faits marquants Groupe 2016 :

Le Groupe poursuit son rôle de contributeur de la protection des entrepreneurs (GSC*, assurance des créateurs d'entreprise, nouvelle offre prévoyance pour les professionnels...) et de la pérennité de leur entreprise et des revenus produits. Groupama est un des acteurs qui proposent le plus d'offres, couvrant tous les besoins et postes, avec un conseil global, la proximité et la possibilité d'une assurance immédiate.

Dans le contexte des risques émergents, 2016 a vu le lancement d'une offre contre les cyber-risques (offre Gan Assurances, juillet 2016) et la parution d'un guide « livre blanc » en partenariat, qui montre notamment la sous-protection des TPE-PME contre les cyber-attaques.

Premier assureur des Collectivités en France, Groupama est un acteur majeur de la territorialité et couvre également tout le spectre de leurs besoins (assurance des élus, du personnel communal, des installations, etc.) complété d'une nouvelle offre bancaire proposée par Groupama Banque spécialement adaptée et lancée en 2016.

❖ L'économie collaborative.

Faits marquants Groupe 2016 :

Le Groupe est partie prenante de la montée en puissance de cette évolution économique et sociétale. Ainsi par exemple, Groupama est l'assureur des matériels loués sur la plate-forme agricole WeFarmUp (plus de 1 000 machines en partage). Il est engagé dans l'assurance des prêteurs sur des plates-formes de prêts participatifs (Pretup, Finsquare) et participe à l'analyse risque de projets présentés sur la plateforme Lendix (partenariat Gan Assurances). En Bulgarie, la filiale du Groupe est l'assureur du site de location de voitures entre particuliers CarAmigo depuis juillet 2016.

Par ailleurs, Groupama est un des deux assureurs membres du Forum FinTech (instance réunie en 2016 de veille, de dialogue et de proposition associant les sociétés innovantes, les pouvoirs publics et les autorités de supervision, le Forum permet de mieux appréhender les enjeux associés au développement des innovations à la fois en termes d'opportunités et de risques éventuels) et participe au Labchain, premier consortium européen d'études sur les potentialités de la Blockchain.

A ce jour, Groupama Grand Est n'a pas développé de partenariat ou d'action dans le domaine de l'économie collaborative.

b) Prévention

Faits marquants de la politique prévention du Groupe :

- Lancement de l'application « **Groupama, ma prévention météo** » pour les bénéficiaires enregistrés sur l'application « Groupama, toujours là » dans le cadre de l'extension de Predict aux particuliers, pros et entreprises en 2016 (extension à l'ensemble des Caisses en 2017) ;
- #CestAprevoir, lancement (février 2016) de la première campagne de communication du secteur de l'assurance qui évolue "en temps réel" sur Twitter. Anticipant les sujets d'intérêt du lendemain, Groupama relaie ainsi sur un ton adapté des conseils de prévention ou des offres et services de la marque.
- Services de prévention en lien avec le développement des objets connectés :

* Garantie Sociale du Chef d'entreprise

- **Marché des Particuliers** : poursuite du développement de la **Box Habitat** (fonctionne avec une appli) ; conseils de conduite et de prévention pour les jeunes (Groupama OnBoard, lauréat Créateur de Succès 2016, qui sera étendu en 2017) ;
- **Partenariat en 2016 Groupama / Crédit Mutuel Arkéa** : lancement d'un plateau de veille commun dédié à la téléassistance aux personnes et à la télésurveillance des biens, ainsi que d'un centre de R&D pour enrichir les offres liées aux services connectés à la maison et à la santé.

Groupama Grand Est décline la politique de prévention du Groupe à son échelle en portant une attention particulière sur les thèmes détaillés ci-après.

❖ **Prévention Santé**

Dans ce domaine, le Groupe s'inscrit depuis de nombreuses années dans une culture de prévention à travers son offre d'assurance complémentaire Groupama Santé Active, que Groupama Grand Est commercialise. En effet, au-delà du complément de remboursement au régime obligatoire, ce contrat propose d'aider nos sociétaires à rester en bonne santé en permettant le choix du traitement même parmi ceux non remboursés tout en favorisant la prévention.

C'est ainsi que le contrat prend en charge :

- une consultation diététique,
- un bilan de prévention dentaire par an,
- tous les moyens de sevrage tabagique,
- les vaccins prescrits non remboursés ainsi que les traitements antipaludéens,
- pour les plus de 55 ans, le détartrage approfondi des dents ainsi que les soins réalisés par un pédicure ou un podologue.

Par ailleurs, l'entreprise organise des actions de prévention à travers les Caisses locales sur divers thèmes ayant trait à la santé comme par exemple le cancer du sein, les accidents de la vie privée ou encore le stress.

Sur la période allant du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, 9 actions* ont été organisées concernant la prévention santé.

Focus partenariat avec Dr Sport

Dr Sport est la 1^{ère} application digitale santé 100% dédiée aux sportifs, fondée par le Dr Thierry WEIZMAN (Médecin du Sport et Président du Club de Handball Féminin de Metz) et des partenaires sportifs, ambassadeurs de Dr Sport : Jo Wilfried TSONGA (Joueur de tennis, Equipe de France), Camille LACOURT (Cercle des Nageurs de Marseille, Equipe de France), Muriel HURTIS (Ancienne Athlète Internationale, Spécialiste du sprint), Luc ABALO (Paris Saint-Germain Handball, Equipe de France) et Céline DUMERC (Basketteuse Professionnelle, Equipe de France).

Groupama Grand Est, partenaire de Dr Sport, a la volonté de protéger et d'accompagner chacun de ses assurés dans leur vie quotidienne. En intégrant l'application Dr Sport dans son offre de services, Groupama Grand Est propose une solution innovante pour les aider à mieux traiter les petits désagréments liés aux activités physiques et sportives.

* Par action, il convient d'entendre un événement organisé le même jour, à la même heure et sur le même lieu, concernant un thème donné mais qui peut parfois réunir les sociétaires de plusieurs Caisses locales (actions communes).

Cette application permet aux sportifs ou tout autre utilisateur souffrant de douleurs ou de blessures de s'assurer d'avoir les bons réflexes, d'utiliser des bons produits et de réaliser une automédication efficace et simple et ce au bon moment. Disponible 24h/24 et 7j/7, en quelques clics, la situation de l'utilisateur est analysée et des préconisations personnalisées sont fournies par des professionnels compétents.

Cette application a été proposée en téléchargement à nos sociétaires à un tarif privilégié (réduction de 50% grâce à un code).

❖ Sécurité de la route

Faits marquants Groupe 2016 :

Lancement de l'application grand public « Centaure 360° ». Groupama et Centaure ont misé sur la réalité virtuelle comme outil pédagogique pour informer et immerger les utilisateurs de smartphone dans l'univers de la prévention et du perfectionnement à la conduite.

Groupama Grand Est est partenaire de 2 centres Centaure sur son périmètre, dont les infrastructures uniques sont entièrement dédiées à la prévention du risque routier :

- le site de Phalsbourg a ouvert ses portes fin 2006. Il est implanté au centre du triangle Metz-Nancy-Strasbourg,
- le site Centaure Bourgogne de Gevrey-Chambertin est implanté au Sud de Dijon au cœur de la Bourgogne Franche-Comté. Ouvert en 1992, ce centre accueille chaque année plus de 3 000 stagiaires.

Leurs bâtiments pédagogiques disposent chacun de 450 m², de 3 plateaux d'exercices de 200 mètres et d'un linéaire de 1,2 km sur plusieurs hectares. Les sites disposent de tous les équipements pédagogiques : plaque tournante, revêtements basse adhérence, atelier de diagnostic automobile, tests de vue, salle de cours entièrement équipées, hall d'accueil panoramique. Le parc de véhicules neufs permet de multiples mises en situation avec des validations des acquis réalisées à bord des véhicules des stagiaires (entreprises et particuliers).

Formation à la conduite dans les centres Centaure	2015	2016
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaures	3 962	4 366*

En plus du partenariat précité, nous développons au sein de Groupama Grand Est diverses pistes et actions destinées à un public varié :

- « 10 de Conduite Jeune » : opération de prévention développée dans les collèges en milieu rural pour sensibiliser les élèves de classes de troisième aux risques d'accident des jeunes conducteurs et les informer des avantages de la conduite accompagnée.

En 2016, la piste "10 de Conduite Jeune" a concerné les départements et collèges suivants :

- Côte-d'Or : Collège de GEVREY-CHAMBERTIN - 6 classes et 148 élèves ;
- Haute-Marne : Collège de CHALINDREY - 7 classes et 158 élèves ;
- Haute-Saône : Collège de FOUGEROLLES - 6 classes et 135 élèves ;

* Le détail du calcul est expliqué dans la note méthodologique en fin de rapport

- Jura : Collège de TAVAUX - 7 classes et 167 élèves ;
- Doubs : Collège de SAINT VIT - 8 classes et 181 élèves ;
- Vosges : Collège de CHATEL-SUR-MOSELLE - 8 classes et 189 élèves ;
- Haut-Rhin : Collège de FORTCHWIHR - 7 classes et 179 élèves ;
- Bas-Rhin : Collèges d'OBERNAI et de SCHIRMECK - 8 classes et 198 élèves ;
- Moselle : Collège de DELME - 6 classes et 152 élèves ;
- Bas-Rhin : Collège de TRUCHTERSHEIM - 6 classes et 163 élèves ;
- Haute-Marne : Collège de NOGENT - 6 classes et 136 élèves ;
- Meurthe-et-Moselle : Collège de DIEULOUARD - 5 classes et 117 élèves ;
- Meuse : Collège de COMMERCY - 7 classes et 161 élèves.

Au total, **2 084 élèves** ont pu profiter de cette information durant l'année civile 2016. Il s'agit là d'un chiffre prévisionnel établi sur la base des effectifs de chaque classe ;

- Code de la route, réglementation de la circulation et constat amiable : une vingtaine d'actions ;
- Soirée Centaure : 2 actions ;
- « Education routière » dans les écoles du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, opération en partenariat avec la Gendarmerie nationale, réalisée dans 402 de CM1/CM2, ce qui représente **9 479 élèves**.

Il s'agit là également d'un public estimé sur la base des effectifs des classes communiqués à Groupama Grand Est par la Gendarmerie.

❖ Risques domestiques

D'après l'INPES, les accidents de la vie courante (AcVC) parmi lesquels se trouvent les accidents domestiques causent 20 000 décès par an*.

Les initiatives de Groupama Grand Est visent à encourager les comportements préventifs et de secours. De nombreuses actions sont menées au niveau de nos Caisses locales, comme des réunions d'information sur les « accidents de la vie », sur les risques incendie ou sur la vérification et l'utilisation des extincteurs.

Sur la période allant du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, les pistes développées par l'entreprise sont les suivantes :

- Manipulation des extincteurs : 4 actions ;
- Ramonage : 2 actions ;
- Réunions incendie : 7 actions ;
- Réunion sensibilisation au feu : 1 action ;
- Soirée accidents de la vie privée : 1 action ;
- Vérification des extincteurs : 527 actions.

Par ailleurs, depuis janvier 2015, Groupama Grand Est propose la Box Habitat à tous ses clients. Cette Box constitue un dispositif complet pour surveiller soi-même son habitation (principe de « Do It Yourself ») offrant ainsi une protection efficace contre le vol, l'incendie et les coupures électriques.

Le client surveille lui-même sa maison depuis son smartphone, sa tablette ou son ordinateur portable. Il est prévenu en cas d'intrusion ou d'alarme incendie. Les équipes de télésurveillance n'interviennent qu'en cas d'absence de réaction de sa part. Ils prennent alors le relais, selon un protocole bien défini, et gèrent la situation à sa place, soit en alertant les pompiers, soit en envoyant un agent de sécurité.

* <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/accidents/index.asp>

❖ Prévention agricole

Faits marquants Groupe 2016 :

Un plan Groupe de prévention triennal agricole 2016-2019 a commencé sa mise en oeuvre autour de trois axes : mesurer, agir et promouvoir. Il vise notamment à renforcer l'efficacité globale de nos actions, d'approfondir des expérimentations comme les tests de sondes à fourrage ou des actions sur la sécurité : un guide pour les porteurs de projets de méthanisation est paru en novembre 2016 sur la question « Comment intégrer la sécurité ? ».

Groupama Grand Est s'est une nouvelle fois mobilisé en 2016 pour une action de prévention sur les risques d'incendie liés à la fermentation du regain.

Nous espérons grâce à ce type d'action, sensibiliser d'avantage nos sociétaires aux différents risques qui peuvent mettre en péril leur vie ou leur exploitation.

Ainsi, deux campagnes d'envois de SMS ont été réalisées, à destination des exploitants agricoles des 12 départements de GGE afin de les sensibiliser sur les risques d'incendie de fourrage et regain.

- Première campagne en juillet 2016, « GROUPAMA VOUS ALERTE : restez vigilant face au risque d'incendie lié à la fermentation de fourrage », 5 222 sociétaires contactés ;
- Deuxième campagne en septembre 2016, « GROUPAMA PREVENTION : restez vigilant face au risque d'incendie lié à la fermentation du regain », 6 915 sociétaires contactés.

En revanche, l'action « 10 de Conduite Rurale » n'a pas eu lieu en 2016. Pour mémoire, il s'agit d'opération de prévention menée dans les établissements scolaires agricoles à destination des jeunes de 14 à 18 ans, futurs agriculteurs, pour les sensibiliser aux enjeux de la sécurité au travail et aux dangers sur la route.

Le déploiement de cette action dans notre région s'effectue par rapport au point de départ de la piste en fonction de la localisation de la finale nationale des Labours, événement national annuel qui abrite le Championnat de France scolaire "10 de Conduite Rurale". De ce fait la piste peut se trouver deux fois dans notre région sur une même année civile (par exemple en 2015) ou ne pas y figurer du tout ; ce qui a été le cas pour l'année civile 2016.

❖ Entreprises et Collectivités locales

Faits marquants Groupe 2016 :

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des Collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche « sur mesure ».

Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée initialement aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations. Le dispositif équipe aujourd'hui 18 000 communes, sous les marques Groupama (17 000) et Gan (1 000) – le Groupe est le 1er assureur des communes de France – et prévient en plus des inondations, les risques de tempêtes, de submersion marine, ou de fortes chutes de neige. L'information fournie par Groupama Predict est personnalisée et délivrée en temps réel par Internet ou SMS. De plus, une application Groupama-Predict a été élaborée ; elle délivre des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène à risque : rappels de vigilance météo, expertises hydrométéorologiques, consignes de sauvegarde, etc. Le système d'alerte Predict a été étendu en 2016 aux autres clients du Groupe (particuliers, professionnels, entreprises, associations,...) avec le lancement de l'application « Groupama, ma prévention météo », et sera développé sur l'ensemble des Caisses en 2017.

Le 20ème Salon des Maires, qui s'est déroulé en mai 2016, a été l'occasion pour Groupama de réaffirmer son engagement auprès des Collectivités et du tissu associatif en présentant les évolutions de ses offres Activeille Communes, service qui permet de protéger efficacement les Collectivités contre le vol, l'intrusion et le vandalisme, et Groupama Predict.

Récapitulatif prévention	2016
Prévention technique : nombre d'actions de préventions effectuées par les préventeurs auprès de sociétaires/prospects	2 700 ¹
Prévention grand public : nombre d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou à la sécurité	1 000 ²

¹ Les annulations de visites prévues n'étant pas décomptées, le nombre comporte une légère surestimation des actions de prévention.

² Ce chiffre est une évaluation dans la mesure où les données concernant la sécurité routière sont estimées, seule la prévention institutionnelle comporte des données vérifiées.

❖ Prévention auprès des collaborateurs de Groupama Grand Est

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou à la sécurité sont également proposées aux collaborateurs de l'entreprise en matière de secourisme ou d'incendie.

Par ailleurs, Sésame, l'Intranet de l'entreprise, est également utilisé pour adresser des messages de prévention santé à destination des collaborateurs ou relayer des événements organisés par les organismes sociaux.

Pour mémoire, l'organisme social auquel est affilié Groupama Grand Est est la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui est l'équivalent de la Sécurité sociale pour les exploitants agricoles.

Ainsi, les trois articles suivants ont été publiés dans l'Intranet au cours de l'année 2016.

« Bouger c'est bon pour la santé ! »



Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), deux tiers de la population adulte en Europe n'atteindraient pas les niveaux recommandés d'activité physique (30 minutes par jour, cinq fois par semaine). Or les bienfaits du sport sur la santé sont parfaitement connus ! Alors on se lance ?

Le sport a des impacts positifs dans le traitement et la prévention de nombreuses pathologies : maladie cardiovasculaire, diabète, obésité et même certaines formes de cancer....

Pour informer les sportifs de tout niveau des précautions à prendre avant de pratiquer une activité sportive, le ministère des Affaires sociales et de la santé et le ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ont lancé en 2013 une campagne nationale de

prévention. Cette campagne s'appuie sur les 10 règles d'or édictées par le Club des cardiologues du sport. «Le sport absolument, mais pas n'importe comment».

1. Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou tout essoufflement anormal survenant à l'effort.
2. Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort.
3. Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort.
4. Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 mn lors de mes activités sportives.
5. Je bois 3 ou 4 gorgées d'eau toutes les 30 min d'exercice à l'entraînement comme en compétition.
6. J'évite les activités intenses par des températures extérieures en-dessous de -5°C ou au-dessus de +30°C et lors des pics de pollution.
7. Je ne fume pas, en tout cas jamais dans les 2 heures qui précèdent ou qui suivent la pratique d'une activité sportive.
8. Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'automédication en général.
9. Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre - courbatures).
10. Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et de 45 ans pour les femmes.

Cet article était accompagné d'un flyer téléchargeable, édité par « assureurs prévention » (www.assureurs-prevention.fr)

MSA 67 "Stress, travail, santé : le possible équilibre ?"

D'avril à juin 2017, la MSA du Bas-Rhin vous propose de participer à des rencontres, des débats et des ateliers sur les thèmes: Stress et travail, Stress et sommeil, que faire pour préserver et améliorer sa santé ? Au programme :

2 rencontres cinéma - débat au cinéma Vox à Strasbourg - entrées gratuites sur inscription

Mardi 19 avril de 18h à 20h, film "Le Couperet" de Costa-Gavras, avec José Garcia.

Vendredi 22 avril de 18h à 21h, film documentaire "J'ai (très) mal au travail" de Jean-Michel Carré suivi d'un débat :

- Quand le travail génère de la souffrance
- Quand les relations inter personnelles dérapent
- Quand la santé et l'équilibre sont affectés
- Que faire ?

Experts au débat :

- Franck Fischbach, Philosophe, Professeur à l'Université de Strasbourg
- Maria Gonzalez, Professeure en pathologie professionnelle aux HUS
- Dominique Hen, Psychologue du Travail, Directeur de l'ACTAL, Délégué de l'ANACT

3 rencontres autour du sommeil

Jeudi 12 mai à 18h : Le sommeil : bien vivre, bien dormir

Serge Chassagnon, Neurologue

Jeudi 19 mai à 18h : Sommeil, rythme de vie et nouvelles technologies

Anne Thibault-Stoll, Neurologue

Mercredi 25 mai à 18h : Sommeil et insomnies

Christophe Petiau, Neurologue
Patricia Tassi Professeure en psychologie clinique Unistra

Des ateliers gratuits d'initiation la Relaxation et au Yoga au Centre de Prévention Agirc-Arcco 1 rue Georges Wodli - Strasbourg - Ateliers gratuits sur inscription

Les Vendredis 10, 17 et 24 juin, de 18h30 à 19h30/20h30 : Un cycle de 3 séances Yoga doux
Animé par Matthieu Bartholome

Les Mardis 7 et 14, et lundi 20 juin, de 18h à 19h/20h : Un cycle de 3 séances Relaxation-Sophrologie
Animé par Nadia Thomas

Moi(s) sans tabac !

Participez-vous à l'opération Moi(s) sans tabac avec vos collègues ? Vous y pensez mais n'avez pas encore franchi le pas ? Voici quelques conseils pratiques.

Téléchargez l'appli mobile "Tabac info service" disponible gratuitement pour IOS ou Android. Avec cette appli nouvelle génération, transformez vos proches en supporters, contactez un tabacologue en cas de besoin et bénéficiez de contenus variés pour ne pas craquer dans les moments difficiles.

Et aussi

- Préparez-vous au jour J pour mettre toutes les chances de votre côté : choix de la méthode d'arrêt, stratégies pour résister...
- Personnalisez le coaching selon vos motivations, vos inquiétudes et vos habitudes de vie.
- Suivez en direct les bénéfices de votre arrêt sur votre santé et votre porte-monnaie.
- Gérez votre poids et votre stress grâce à des conseils d'experts, des exercices et des vidéos de relaxation et de visualisation positive.
- Partagez vos progrès sur Facebook, et bénéficiez du soutien de toute une communauté sur la page Tabac info service !

Aide à l'achat de substituts nicotiniques

Nouveau : depuis le 1er novembre 2016, pour soutenir les fumeurs dans leur démarche de sevrage, **la MSA** propose à ses adhérents un remboursement de **150 euros, une fois par an et par bénéficiaire** pour l'achat de traitement par substituts nicotiniques.

Et notre **contrat complémentaire Groupe**, abonde les remboursements MSA à hauteur de 100 %.

2.3 Contribuer au développement des territoires et de la société civile

a) Une gestion responsable des actifs

Le Groupe Groupama produira pour la 1ère fois, au cours du 1er semestre 2017, un reporting « ESG et climat », présentant sur l'ensemble des classes d'actifs la manière dont le Groupe intègre les critères Environnement, Sociaux/sociétaux et de Gouvernance dans le choix de ses investissements, et sa contribution au financement de la transition énergétique.

Le Groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses

expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du Groupe atteint au 30/12/2016, 23,7 milliards d'euros, soit 24% du total des encours gérés. Les encours gérés, dont l'IR, sont en augmentation sur la période 2016/2015.

	2015	Dont clientèle externe	2016*	Dont clientèle externe
Encours ISR et IR au 31/12* (En Milliards d'Euros)	20,725	6,577	23,7	9
Part de l'ISR et de l'IR sur le total des encours (%)	23%	7,20%	24%	9,3%

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- Univers d'actifs européens (actions et obligations crédit),
- Actifs moyen long terme et actifs monétaires,
- Actifs des OPCVM ouverts ou dédiés,
- Encours ISR et IR détenus directement ou indirectement via d'autres OPCVM.

Il s'applique à l'ensemble des actifs gérés pour le Groupe, dont l'International, ainsi que les actifs de la clientèle externe (gestion confiée en direct par des investisseurs institutionnels, des entreprises et des distributeurs) et ceux détenus par les OPC (Organismes de Placement Collectif) de Groupama Asset Management.

En décembre 2016 la SICAV Euro Capital Durable (actions zone euro) et le fonds Groupama Crédit Euro ISR (obligations zone euro), fonds de Groupama Asset Management, se sont vus, suite à un audit de l'AFNOR, attribuer le nouveau label ISR soutenu par les Pouvoirs publics (ce label succède au label privé Novethic).

Groupama Épargne Salariale en tant que Direction métier du Groupe se positionne également dans une démarche RSE, pour son offre de produits destinée aux salariés du groupe Groupama et aux salariés des 13 000 entreprises clientes. Groupama Epargne Salariale propose en effet des fonds ISR, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES), dont l'encours a progressé de plus de 7%, permettant de dépasser la barre symbolique du milliard d'euros. De plus une campagne en cours de sensibilisation à l'adoption des e-relevés par les épargnants va permettre de réduire l'empreinte carbone de Groupama Epargne Salariale.

Groupama Epargne Salariale a lancé en 2016 une nouvelle offre pour les TPE-PME intégrant les avantages de la loi Macron et poursuit le développement de Solutions Epargne Salariale, le site de référence en épargne salariale pour les TPE et PME (www.solutions-epargnesalariale.fr est le premier site Internet en France entièrement dédié à l'épargne salariale).

Chiffres fournis par le Groupe :

- CET : 44,8 millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales au titre de la Contribution Economique Territoriale (CET) en 2015.
- prestations versées en global 10,851 milliards d'euros.
- montant des certificats mutualistes en global : 189,8 millions collectés au 31/12/2016 (Groupama Rhône-Alpes Auvergne depuis décembre 2015, puis toutes les Caisses en 2016).

Groupama Grand Est a démarré la commercialisation des certificats mutualistes au 1^{er} septembre 2016 et a collecté la somme de 26,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

b) Développement économique et initiative dans les territoires

Faits marquants Groupe 2016 :

La 2ème édition des **Prix « Groupama Créateurs de confiance »** a récompensé, le 22 juin 2016, 6 initiatives et actions innovantes qui contribuent à créer de la confiance au sein de la société française.

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du Groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage local de Groupama, avec une interaction entre les acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins :

- Dans le domaine agricole – avec l'accompagnement complet sur le terrain, grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes, de tout le cycle d'activité des agriculteurs : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social -lié à la santé notamment-, promotion des métiers de l'agriculture -dont partenariats avec des lycées agricoles-... Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les JA (Jeunes Agriculteurs) départementaux et FDSEA (Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles). Les fédérations départementales de Groupama sont représentées au sein des DDT (Directions Départementales des Territoires) et des Safer (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).
- Dans le domaine des TPE-PME – avec l'accompagnement des entrepreneurs et le soutien à l'emploi régional, sous l'impulsion des entreprises du Groupe et de leurs réseaux commerciaux : dans le cadre de partenariats déclinés en région avec les experts-comptables, les CCI, les CGPME territoriales, les chambres de métiers, les réseaux de la CAPEB ; de partenariats avec des structures ou réseaux qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire (Initiative France et les « plate-forme d'initiatives locales », Réseau Entreprendre, ...).
- Autour des projets solidaires et de l'initiative économique locale, comme :
 - favoriser le commerce de proximité grâce au digital avec la création en 2013 d'un premier réseau de proximité qui met en relation les particuliers avec les sociétaires-entrepreneurs locaux (Granvillage)* ;

* Granvillage est un service innovant et gratuit créé par Groupama. Il permet aux sociétaires, agriculteurs-producteurs, artisans-commerçants de proposer leurs produits et services à des consommateurs (sociétaires ou non de Groupama) par le biais d'un site internet www.granvillage.com

- soutenir des plateformes de crowdfunding qui permettent le financement de divers projets ;
- créer des partenariats avec des écoles pour faire connaître le monde l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi ; aider des associations au service de l'emploi ou de l'insertion...
- Groupama a signé en 2015 la charte Entreprises & Quartiers, le Groupe s'engage à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels que : l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion.

A ce titre, Groupama Grand Est reste un acteur régional particulièrement ancré dans les organismes agricoles et poursuit le renforcement de ses liens avec les organismes professionnels tels que les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et des Chambres de commerce et d'Industrie (CCI). C'est dans le cadre du partenariat global entre Groupama Grand Est et la CCI Alsace que l'entreprise reste également le partenaire exclusif des Trophées de l'accueil pour l'édition 2016 de l'événement. L'objectif des Trophées de l'accueil est d'apporter aux commerçants et prestataires de services une démarche et des outils visant à améliorer la qualité de l'accueil et renforcer ainsi l'attractivité du commerce de proximité.

Les partenariats concernent aussi les artisans commerçants concentrés sur 4 grands corps de métiers :

- les cafés, hôtels, restaurants,
- les boulangers, pâtisseries,
- les coiffeurs,
- les fleuristes.

c) Les engagements autour du « Vivre ensemble »

Groupama apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général,...) autour de 3 thèmes principaux.

❖ Santé (hors maladies rares) et handicap

A l'instar du Groupe, Groupama Grand Est s'implique de manière significative dans la lutte contre le cancer, le soutien aux personnes handicapées et la santé au travail d'une manière générale à travers les actions suivantes :

- **Courses pour la lutte contre le cancer du sein** : Groupama Grand Est s'est engagé depuis 10 ans dans la lutte contre le cancer du sein avec pour objectifs de participer au financement de la recherche dans ce domaine mais aussi de sensibiliser les collaborateurs.
 - *La Parisienne* : 8 collaboratrices ont participé avec l'équipe de Groupama SA.
 - *Odyssée à Dijon* : Groupama Grand Est est partenaire de cet événement. Les inscriptions sont financées par notre Caisse régionale. Dimanche 5 juin 2016, pour sa 11ème édition, la course Odyssée contre le cancer du sein retrouvait le centre-ville de Dijon. Une belle fête sportive et familiale pour plus de 7 000 participants ! **Les collaborateurs de Groupama se sont fortement engagés avec 151 coureurs, marcheurs, collaborateurs et familles inscrits sous la bannière Groupama ! Grâce à eux, Groupama remporte le trophée du 5ème groupe le plus nombreux !**
 - *La Strasbourgeoise* : Groupama Grand Est est partenaire de cette manifestation pour

8 000 euros TTC et fournit également des rubans de balisage. Plus de 200 personnes (collaborateurs et famille) ont participé à cette course/marche. Les inscriptions des coureurs et marcheurs sont financées par notre Caisse régionale.

- **Participation à la Special Olympics** : Special Olympics France est une organisation dédiée à l'épanouissement par le sport des personnes vivant avec un handicap mental. Ce mouvement rassemble plus de 4 millions de sportifs à travers le monde. **L'ambition de Special Olympics France est de permettre au plus grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes, en situation de handicap mental, de vivre la joie du sport. L'organisation multiplie les événements pour faire évoluer le regard de la société sur le handicap. Une équipe de Groupama Grand Est a participé au relais organisé à Lingolsheim (67) avec 4 collaborateurs.**
- **Au boulot à vélo** : 7^{ème} challenge inter-entreprises au Boulot à Vélo dont l'objectif est de développer le déplacement des collaborateurs en vélo à Dijon et Strasbourg. 45 collaborateurs ont participé à ce challenge "Au boulot à vélo" en juin, en parcourant 2 830 km à Dijon et à Schiltigheim. Des contrôles techniques des vélos ont également été proposés aux collaborateurs. Des articles sur le sujet ont été publiés sur l'intranet de l'entreprise.
- Groupama Grand Est octroie un budget de 4 000 euros à l'association Groupama Sports pour promouvoir le sport auprès des collaborateurs. Un espace dédié a été ouvert sur l'intranet pour relayer la communication des différentes sections.
- **Soutien aux personnes en situation de handicap** : voir focus p. 13.

❖ Solidarité

Solidarité Madagascar et Groupama – au niveau national :

Créée en 1995, Solidarité Madagascar est une association nationale, regroupant plusieurs associations départementales, qui œuvre pour la mise en place d'actions et de projets Solidaires sur l'île de Madagascar.

Soutenue par Groupama, et Générations Mouvement, l'association s'engage depuis plus de 20 ans auprès des populations locales, notamment les plus jeunes, dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la formation professionnelle.

Grâce à des collectes de fonds et de matériel, Solidarité Madagascar finance, met en place et accompagne des actions en concertation avec les habitants et en fonction de leurs besoins :

- envoi de matériel : éducatif (livres, cahiers, fournitures scolaires etc), médical et paramédical, agricole et artisanal, usuel (vélos, machine à coudre etc), via l'expédition depuis la France de containers ;
- étude, mise en place et suivi de projets : soutien éducatif, équipements scolaires et de santé ;
- suivi technique et agricole local en adéquation avec la géographie de la région ;
- échange de savoirs et de compétences : accueil de stagiaires malgaches en France ;
- tout au long de l'année pour des formations professionnelles, séjours à Madagascar de retraités et de jeunes volontaires issus des milieux agricoles et de santé pour former la population locale.

L'association nationale Solidarité Madagascar regroupe l'ensemble des associations départementales ou pluri-départementales Solidarité Madagascar déployées sur le territoire français. **Chaque association réunit une ou plusieurs fédérations départementales Groupama.** Ainsi, à chaque association Solidarité Madagascar en France, regroupant plusieurs départements, correspond une zone géographique à Madagascar dans laquelle sont conduits un ou plusieurs projets.

Groupama Grand Est solidaire de Madagascar grâce à l'association VOZAMA :

Groupama Grand Est soutient l'association VOZAMA qui promeut l'alphabétisation à Madagascar. VOZAMA est une ONG fondée en 1996, abréviation malgache de VOnjeo ny ZAza MALagasy (Sauvons l'enfant malgache), ONG malgache reconnue par le Ministère de la Population (n°127/2000 MPCCFE du 21 mars 2000).

A la vue des milliers d'enfants non scolarisés et des conséquences tragiques que cela entraîne pour le développement du pays, l'idée est d'installer dans les villages demandeurs, des postes d'alphabétisation. Aujourd'hui, plus d'une dizaine de milliers enfants ont déjà intégré les structures scolaires publiques ou privées. 15 000 familles bénéficient d'une formation sur une durée d'au moins six ans. Par ailleurs, elle permet à 750 personnes, moniteurs et inspecteurs, d'exercer un métier dans l'enseignement et d'être formés.

En plus de son programme d'alphabétisation, VOZAMA continue à soutenir les familles qui n'ont pas les moyens de pourvoir aux frais de scolarisation, afin que tous les enfants du VOZAMA aient la possibilité réelle de poursuivre leur cursus scolaire. Ce soutien prend la forme d'aides scolaires.

VOZAMA s'engage à utiliser l'aide financière consentie par Groupama Grand Est, afin de participer aux frais de scolarisation par l'octroi d'aides scolaires.

Afin de permettre la mise en œuvre des actions convenues avec VOZAMA dans le cadre des actions de parrainage définies chaque année en octroyant sous la forme d'un mécénat une **participation financière annuelle de 4 500 €**.

Ainsi, conformément aux modalités consenties dans la convention (tri-annuelle) 2015-2017, la somme de 4500 € a été versée par la Caisse régionale Groupama Grand Est, au mois de mai 2016.

❖ Mécénat culturel

Faits marquants Groupe 2016 : la Fondation Gan pour le cinéma

- **Lors de la 69ème édition du Festival de Cannes (du 11 au 22 mai 2016)**, cinq œuvres primées en 2014 et 2015 par la Fondation ont concouru pour la Caméra d'or, en Sélection officielle ou à la Quinzaine des Réalisateurs. **Résultats :**
Houda Benyamina, lauréate 2014, a été récompensée de la Caméra d'Or pour "Divines". La Caméra d'Or récompense le meilleur premier long métrage de toutes les sections du Festival.
- **Dans le cadre de la Quinzaine des réalisateurs :**
 - Houda Benyamina, a reçu la Mention spéciale SACD* pour "Divines",
 - Sacha Wolff, lauréat 2014, a, quant à lui, obtenu le label Europa Cinémas pour "Mercenaire".
- **Dans la compétition « Un certain regard » :**
 - Bogdan Mirica, lauréat 2014, Prix FIPRESCI (Fédération internationale de la presse cinématographique) pour "Caini" (Dogs),
 - Michaël Dudok de Wit, lauréat 2014, a reçu le prix spécial Un certain regard pour son film "La tortue rouge" (au cinéma le 29 juin).
- **Partenaire de la Semaine de la critique**, la Fondation a attribué le 19 mai 2016 le Prix Fondation Gan à la Diffusion à Une semaine et un jour, d'Asaph Polonsky.

* Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques

- **Les lauréats 2016 de la Fondation et le « Prix Spécial » :**

- Benedikt Erlingsson pour A WOMAN AT WAR ; second long métrage. Produit par Marianne Slot et Carine Leblanc,
- Karim Moussaoui pour EN ATTENDANT LES HIRONDELLES ; premier long métrage. Produit par David Thion,
- David Perrault pour L'ÉTAT SAUVAGE ; second long métrage. Produit par Farès Ladjimi.

Le Prix spécial, choix de la Fondation, a été attribué à :

- Lorenzo Mattotti pour LA FAMEUSE INVASION DES OURS EN SICILE ; premier long métrage d'animation. Produit par Valérie Schermann et Christophe Jankovic.

En 2016, Groupama Grand Est a poursuivi sa politique de mécénat et de soutien à la culture, d'une part en pérennisant les actions passées et, d'autre part, en s'engageant toujours plus avec la création d'un prix littéraire (voir focus ci-dessous).

Ainsi, Groupama Grand Est a apporté son soutien, comme en 2015, à trois acteurs régionaux.

Le Musée Unterlinden

Ce Musée situé à Colmar, qui a ouvert ses portes pour la première fois le 3 avril 1853, est dédié tant à l'art ancien qu'à l'art moderne. Après 3 ans de travaux, il a rouvert ses portes fin 2015.

Groupama Grand Est a la qualité de Membre associé du Cercle des Mécènes et le soutien apporté en 2016 au Musée s'est élevé à 25 000 euros.

L'Association Connaissance de la Meuse

Cette association organise chaque année un spectacle son et lumière intitulé « Des flammes à la Lumière », qui retrace les différentes étapes de la Bataille de Verdun.

Groupama Grand Est apporte un soutien financier annuel à cette association qui s'est élevé en 2016 à 9 000 euros.

La Croix Rouge

Il s'agit là d'un soutien historique à l'association (Brigade d'Alsace Lorraine) sous la forme d'un don de 5 000 € en 2016.

L'année 2016 a aussi été marquée par un nouvel engagement de Groupama Grand Est à travers la signature d'un partenariat avec la Ville de Nancy. Au-delà de l'aspect financier matérialisé par don de 35 000 €, Groupama Grand Est a l'ambition de pérenniser ce mécénat grâce à la création d'un prix littéraire portant son nom. Le focus ci-dessous détaille cette manifestation.

Focus sur le salon Le livre sur la place

Le « Livre sur la Place » est le premier salon national de la rentrée littéraire et sa 38ème édition s'est déroulée à Nancy les 9, 10 et 11 septembre 2016.

Cette manifestation a rassemblé plus de 600 auteurs et a accueilli près de 180 000 visiteurs. Ce rendez-vous littéraire incontournable se veut une fête pour tous ; en effet au-delà du salon, les écrivains se rendent dans les écoles, les collèges, les lycées mais aussi dans les hôpitaux et les maisons de retraite.

4 prix prestigieux y sont remis :

- Le prix « Livre et Droits de l'homme » décerné par la ville de Nancy ;
- Le prix « Goncourt de la Biographie » décerné par l'Académie Goncourt ;
- Le prix « La feuille d'Or » décerné par France 3 – France-Bleu ;
- Le prix « des libraires » décerné par un jury composé de libraires et le magazine Le Point.

Un prix Groupama avec des collaborateurs de GGE

Grâce au mécénat de Groupama Grand Est, une nouvelle récompense a été créée pour la catégorie « premier roman » : le « prix Stanislas » décerné par un jury composé de **cinq collaborateurs de GGE**, quatre critiques littéraires et présidé par Serge Joncour, écrivain et scénariste.

La sélection des membres du jury a été réalisée par Françoise ROSSINOT, Commissaire Général du salon du Livre sur la place.

C'est avec beaucoup d'émotion qu'**Elodie LLORCA** a reçu, le 9 septembre 2016, au sein du forum France Bleue, le prix Stanislas pour son premier roman : **La Correction** (éditions Rivages). Ce prix, remis par Olivier LARCHER, était assorti d'un chèque de 3 000 € et la promesse d'une visibilité dans nos agences.

Cette visibilité a été assurée à partir de novembre 2016, notamment par l'organisation d'une campagne d'affichage assortie d'un jeu concours par tirage au sort permettant à toute personne passant par une agence commerciale de déposer un bulletin de participation pour tenter de gagner un exemplaire dédié du roman primé. 200 gagnants ont ainsi été tirés au sort et ont pu retirer leur lot auprès de leur agence.

Tableau récapitulatif des sommes versées au titre du mécénat

	2015	2016
Montants alloués hors maladies rares (€)	48 500	78 500

Nous constatons une augmentation de **plus de 60%** des sommes versées entre 2015 et 2016, ce qui traduit concrètement la volonté affichée par Groupama Grand Est de s'inscrire durablement dans des actions de mécénat.

d) La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé

L'engagement du Groupe dans la lutte contre les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance.

La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients. Près de 160 associations, environ 600 projets, et 32 chercheurs ont été soutenus depuis 2000.

S'être engagé dans la lutte contre les maladies rares alors que cette cause n'était pas encore prise véritablement en compte par les pouvoirs publics et avoir maintenu cet engagement est une belle démonstration de notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

Un engagement fort depuis 2000

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont concernées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 personnes. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, aujourd'hui priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Le plan d'actions 2016-2018 validé par son Conseil d'administration a pour objectif de faire de la fondation une illustration majeure du mutualisme tout en la positionnant comme acteur privé de référence dans le domaine des maladies rares.

Pour arriver à ce résultat, des axes stratégiques ont été définis, autour de la proximité-solidarité et de la recherche-innovations.

Renforcer la mobilisation des collaborateurs et des élus dans la lutte contre les maladies rares

Des collaborateurs « ambassadeurs » ont été formés en 2016 sur la région parisienne dans plusieurs entités du Groupe ; le programme sera généralisé en 2017.

Toujours dans l'objectif de valoriser l'engagement des collaborateurs, en octobre 2016, lors de la semaine de la Fondation, les collaborateurs ont été appelés à choisir, parmi des projets en campagne de crowdfunding, les deux qu'ils souhaitaient voir soutenus par la Fondation. Un don de démarrage de 2 500 euros a ainsi été remis par la Fondation à chaque projet.

Autre vecteur de mobilisation des élus et salariés, les Balades solidaires. Elles ont lieu chaque année depuis 2013 dans toute la France, le premier dimanche de juin. Toutes les Caisses régionales, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement. En 2016, la quatrième édition des Balades solidaires, organisée par les Fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni près de 20 000 marcheurs et permis de récolter près de 240 000 euros. Des résultats en constante progression depuis la première édition.

Bel exemple de l'utilisation des dons, en décembre 2016, un chèque de 32 000 euros issus des Balades solidaires de Groupama Centre-Atlantique a été remis à une jeune chercheuse de l'Inserm de Bordeaux pour la recherche dans le domaine des cancers pédiatriques.

Accroître les efforts dans l'aide à la recherche médicale et médico-sociale

La Fondation souhaite renforcer son soutien à la recherche via plusieurs actions. La "Bourse de l'Espoir" est désormais remplacée par le "Prix de Recherche Maladies Rares". Ce Prix a pour objectif de soutenir une équipe dynamique, ayant à sa tête un chercheur confirmé ayant ouvert une voie

ambitieuse dans les maladies rares, afin d'aboutir ainsi à de vraies avancées dans ce domaine. Il sera attribué en février 2017 pour 5 années et sa dotation est d'un demi-million d'euros.

Par ailleurs, le partenariat signé en 2015 avec l'hôpital Necker pour l'optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares se poursuit.

Enfin, la Fondation Groupama s'associe aux Caisses régionales dans leurs démarches de partenariat avec CHU ou Universités. En outre, le prix de l'Innovation sociale, doté de 20 000 euros, a pour but de soutenir chaque année des actions innovantes marquant une avancée significative et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles.

Intensifier les actions d'information sur les maladies rares pour réduire l'errance du diagnostic

La Fondation est partenaire depuis sa création d'Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence européen sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies Rares, collectif de plus de 200 associations qui tous deux mènent des actions d'information et de sensibilisation sur les maladies rares.

Par ailleurs, depuis 2015 la fondation organise une formation au crowdfunding pour les associations, en partenariat avec HelloAsso, premier site de collecte en ligne dédié aux associations françaises.

Bilan des actions réalisées au niveau du Groupe	2015	2016
Nombre d'associations de patients soutenues	66	80
Nombre de projets encouragés	84	84
Nombre de chercheurs parrainés	3	2
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	386 225€	386 225 €

Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain

Au niveau de Groupama Grand Est, les élus organisent le 1^{er} dimanche du mois de juin des Balades solidaires en faveur de projets d'associations de patients atteints par une maladie rare.

Bilan des Balades solidaires réalisées au niveau Groupama Grand Est	2015	2016
Nombre d'associations de patients soutenues	11	10*
Nombre de projets encouragés	11	11
Montant des dons récoltés de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	36 597€	40 011,60€

**L'Association François Aupetit a été soutenue par les Balades Solidaires des Fédérations du Jura et de Moselle. Pour chacune de ces deux balades, un projet différent a été porté.*

Point d'orgue de la Semaine de la Fondation du 17 au 21 octobre 2016, la soirée annuelle de la Fondation s'est tenue le jeudi 20 octobre 2016, avec notamment la remise de deux prix qui concernent plus particulièrement Groupama Grand Est.

En 2016, la Fondation a souhaité féliciter et encourager les Caisses régionales s'étant illustrées lors des Balades Solidaires.

Groupama Grand Est a eu l'honneur de se voir décerner le trophée "Dons" récompensant la Caisse régionale ayant collecté le plus de dons (hors abondements, repas et inscriptions). Pour qu'il n'y ait pas de distorsion liée à la taille de la Caisse et des départements la Fondation a calculé la

moyenne entre le nombre total de marcheurs ou de dons et le nombre de balades par Caisse régionale.

Lors de la Soirée de la Fondation, le Prix de l'Innovation Sociale a été remis au Docteur Sordet récompensée pour le projet "Tiers Lieu", présenté par la Fondation Université de Strasbourg (Alsace). Il consiste en la création d'un espace de référence d'échanges et de mutualisation de pratiques sur l'éducation thérapeutique à l'Hôpital de Hautepierre.

Groupama Grand Est a accompagné ce projet en organisant une collecte de dons en partenariat avec la Fondation Groupama et Alsace Destination Tourisme (ADT), le 5 juin 2016 lors du Slow Up Alsace. Un chèque d'un montant de 800 €, correspondant aux dons et à une contribution financière de l'ADT, a été remis aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, auquel s'ajoute un abondement de la même somme par la Fondation Groupama pour la Santé.

Par ailleurs, dans le cadre de la Semaine de la Fondation, les collaborateurs de Groupama Grand Est ont participé au challenge « Mobilisons-nous contre les maladies rares » dont les résultats ont été présentés lors de la soirée du 20 octobre 2016.

Les collaborateurs de Groupe ont voté pour 2 projets d'associations qu'ils souhaitent soutenir parmi 5 projets en campagne sur la plate-forme de crowdfunding HelloAsso sélectionnés par la Fondation. Les 2 associations les plus plébiscitées par les collaborateurs du Groupe, se sont vus remettre une dotation de 1 000 € chacune pour aider la réalisation de leur projet :

- le projet de l'Association Franck un rayon de soleil : « Un week-end à Disneyland pour des enfants atteints d'un cancer » ;
- le projet de l'Association Envoludia : « Enfants handicapés en halte-garderie : des outils d'espoir pour parler ».

En parallèle, les collaborateurs ont pu participer au challenge « Opération podomètre » et enregistrer le nombre de pas réalisés quotidiennement pour faire grimper le compteur. L'objectif était de comptabiliser 15 millions de pas en cumulant les efforts de toutes les entreprises afin de débloquent un abondement de 1 500 € pour chacune de ces 2 associations. L'objectif a été atteint avec pas moins de 20 438 681 pas enregistrés !

2.4 Agir pour l'environnement

a) Politique générale en matière d'environnement

Groupama Grand Est cherche à s'inscrire de son mieux dans cette démarche notamment par la réalisation d'un BEGES et d'un audit énergétique dans le respect des délais légaux.

C'est ainsi qu'un premier Bilan Énergétique des Gaz à Effet de Serre a été validé le 8 mars 2013, suivi d'un Audit Énergétique Réglementaire du 23 novembre 2015 déposé en Préfecture le 03 décembre 2015.

Enfin, un second BEGES a été validé le 6 février 2017.

Les diverses préconisations formulées à travers l'audit énergétique et le second BEGES sont actuellement en cours d'étude pour leur application en sein de l'entreprise.

Par ailleurs, le Groupe Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité,...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

Groupama Grand Est adhère à la démarche du Groupe pour l'utilisation d'un parc de véhicules récents à faible émission de gaz et a adopté une politique de renouvellement située à 90 000 kms sur 3 ans.

Une sensibilisation au covoiturage est systématiquement effectuée lors de manifestations mobilisant de nombreux collaborateurs de l'entreprise (séminaires, COMOP, convention annuelle, etc...). L'entreprise adhère aussi à la démarche GED du Groupe dont le déploiement se poursuit et qui devrait à terme faire diminuer les volumes des flux de papier.

En matière de protection de l'environnement, les salariés de Groupama Grand Est sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine Européenne du Développement Durable et la diffusion de la charte Eco Pass « événements responsables » permettant aux communicants internes d'organiser leurs manifestations dans le respect des impacts environnementaux.

b) Economie circulaire

Compte tenu de la taille de l'entreprise, cette dernière est confrontée à un roulement de son matériel informatique. Celui dont elle n'a plus l'utilité est donné principalement à Emmaüs mais aussi à d'autres associations ainsi qu'aux écoles qui en font la demande.

Pour les matériaux autres qu'électriques ou électroniques, nous demandons une benne à déchets avec un tri sélectif. Cette benne est mise à notre disposition par notre service logistique immobilière.

Groupama Grand Est fait toujours appel à l'association Vétis pour la collecte de vêtements et d'accessoires vestimentaires usagés. Cette association a pour objet la gestion d'une structure d'insertion par l'activité économique. Son but est d'aider l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté ou en situation d'exclusion. Parmi ses moyens d'actions figure le travail de collecte, de tri, de revalorisation, de transformation et de vente de vêtements d'occasion et d'articles accessoires.

En 2016, ce sont ainsi **430 kg** de vêtements et d'accessoires qui ont été collectés par l'association auprès de notre entreprise uniquement sur le site de Schiltigheim.

Une réflexion est en cours pour créer des points de collecte sur les autres sites et notamment à Dijon.

c) Prévention et gestion des déchets

Les activités de service de **l'entreprise Groupama Grand Est** ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration.

Au sein de l'entreprise, nous avons pris les mesures suivantes pour réduire la production des déchets :

- collecte de piles et de bouchons plastiques,
- collecte des téléphones portables usagés,
- récupération des déchets verts au travers de containers spécifiques,
- gestion des déchets papiers et cartons dans des bennes distinctes des autres déchets.

Tableau récapitulatif des déchets	2015	2016
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	4,98	2,73
<i>Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) produits par personne (kg/ETP)</i>	3,28	1,80
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	152¹	23¹
<i>Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)</i>	0,10	0,015

Il en résulte une baisse des DEEE entre 2015 et 2016 de 45,18%. Cette baisse est due à un renouvellement important de matériel, à une évolution des postes de travail qui sont passés en GED et à du matériel obsolète découvert en réorganisant notre zone de stockage en 2015.

1 Les chiffres concernant les déchets sont des estimations pour 2015 et 2016. La donnée pour 2015 a été largement surévaluée en raison d'un double comptage de certains déchets sans que nous soyons aujourd'hui en mesure de déterminer la valeur exacte de cette surévaluation.

Le chiffre pour 2016 est, pour sa part, sous-évalué car nous n'avons pas eu de retour de tous les sites, certains ayant changé de prestataire entre les 2 exercices ce qui a entraîné une perte de l'information.

Dans ces conditions, nous n'avons pas calculé de variation d'un exercice sur l'autre.

d) Lutte contre le gaspillage alimentaire

Groupama Grand Est dispose de restaurants d'entreprise dont la cuisine est sous-traitée à un prestataire externe. Une campagne d'affichage permanente est réalisée dans les restaurants pour sensibiliser les convives à cette question.

e) Utilisation durable des ressources

Les activités du Groupe Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités.

En 2016, l'entreprise Groupama Grand Est a consommé 8 007 m³ d'eau, soit 5,28 m³ par ETP.

Par ailleurs, l'entreprise est reliée au réseau public.

La consommation de papier de bureau atteint en 2016 54,7 tonnes, dont un peu plus de 99% est labellisé. La variation de la consommation de papier n'a pas été calculée dans la mesure où les valeurs retenues pour 2015 correspondent à des estimations probablement surévaluées.

En 2016, la consommation d'énergie de Groupama Grand Est (électricité, gaz, fioul, chaleur et eau glacée) atteint 11 721 323 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 7 729,19 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a donc augmenté de 5,09% entre 2015 et 2016. Toutefois, ce pourcentage est à lire comme une estimation compte tenu d'une méthode de calcul des consommations qui reste à fiabiliser.

La consommation totale d'énergie rapportée par ETP a augmenté de 3,11%, pourcentage à lire selon la même observation.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), le Groupe et donc Groupama Grand Est ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

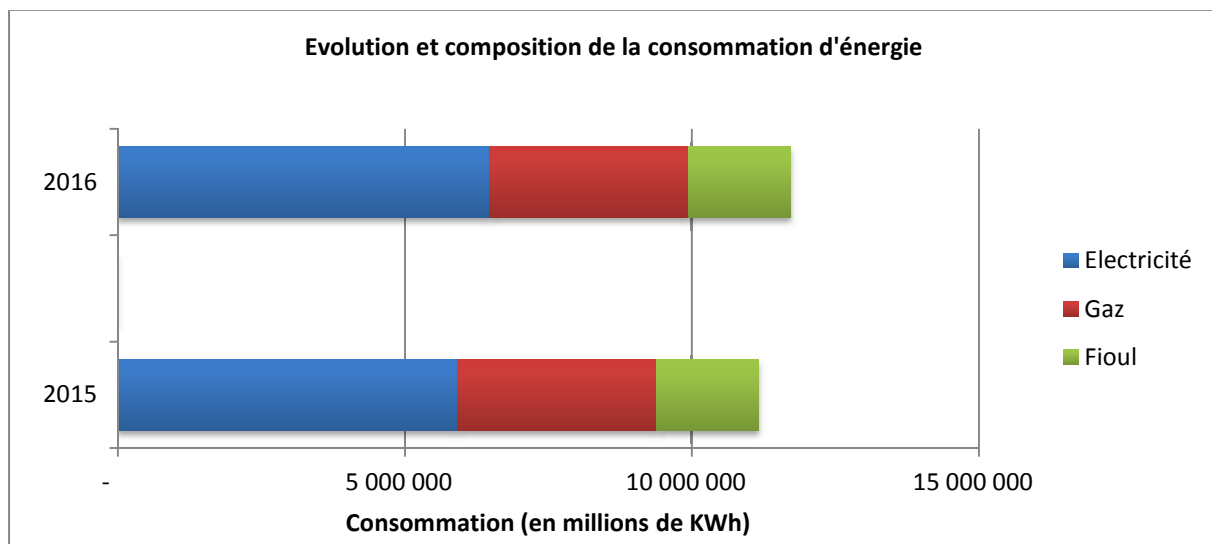
Recours aux énergies renouvelables :

Groupama Grand Est n'a pas actuellement recours aux énergies renouvelables. Toutefois, l'entreprise est reliée au réseau national électrique et bénéficie ainsi de la part renouvelable du réseau.

Détail des différentes consommations :

Eau	2015	2016
Consommation d'eau (m ³)	10 268	8 007
Consommation d'eau par personne (m ³ /ETP)	6,90	5,28

Energies	2015	2016
Consommation totale d'énergie (kWh) :	11 153 755	11 721 323
- dont sites	Non disp	6 717 910
- dont agences	Non disp	5 003 413
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	7 496	7 729
- dont sites	Non disp	4 430
- dont agences	Non disp	3 299
Consommation d'électricité (kWh)	5 918 935	6 480 601
- dont sites	Non disp	4 290 950
- dont agences	Non disp	2 189 651
Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)	3 978	4 273
- dont sites	Non disp	2 830
- dont agences	Non disp	1 444
Consommation de gaz (kWh)	3 467 330	3 453 548
- dont sites	Non disp	710 788
- dont agences	Non disp	2 742 760
Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)	2 330	2 277
- dont sites	Non disp	469
- dont agences	Non disp	1 809
Consommation de fioul (kWh)	1 767 490	1 787 174
- dont sites	Non disp	1 716 172
- dont agences	Non disp	71 002
Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)	1 188	1 178
- dont sites	Non disp	1 132
- dont agences	Non disp	47



Détail des approvisionnements de papier :

	2016
Approvisionnement de papier de bureau (tonnes)	54.7
Approvisionnement de papier de bureau par personne (kg/ETP)	36.07
Approvisionnement de papier documents marketing et techniques (tonnes)	24.46
Approvisionnement de papier documents marketing et techniques par personne (kg/ETP)	16.13
Approvisionnement de papier en éditique de masse (tonnes)	21.2
Approvisionnement de papier en éditique de masse par personne (kg/ETP)	13.98
Part de papier recyclé ou garant d'une gestion durable : bureau (%)	99,05%
Part de papier recyclé ou garant d'une gestion durable : documents marketing et techniques, et éditique (%)	Non disp.

f) Changement climatique

Changement climatique et offres. S'il n'existe pas à ce jour de méthode pour évaluer les émissions induites par les offres d'assurance (produits et services), il est intéressant de mentionner pour cet exercice toute une série de solutions d'assurance adaptées et innovantes proposées par le Groupe, qui participent de la lutte contre le changement climatique ou destinées à en atténuer les conséquences pour ses clients et sociétaires.

- **Des produits et services « éco-responsables »** : en incitant à de nouveaux comportements ou favorisant certains équipements, les offres des entreprises de Groupama participent de la préservation de l'environnement et du climat :

- En assurance automobile, les produits à tarification comportementale, qui encouragent une conduite plus sûre et induisent des baisses de consommations de carburants, continuent à se développer avec l'extension dans tout le Groupe du principe du « Pay how you drive » via l'assurance et l'application Groupama OnBoard (voir focus page 17). En outre, la filiale Amaguiz a complété en 2016 son offre Road Coach (boîtier installé dans le véhicule) par un partenariat avec WeNow, qui permet aux assurés de compenser leurs émissions de CO2 s'ils le souhaitent.
Amaguiz a par ailleurs développé, dans le cadre du partenariat Renault Assurances, une assurance spécifique et une application mobile pour les assurés Renault de la nouvelle voiture électrique ZOE. Ces derniers peuvent télécharger gratuitement l'application et recevoir des conseils personnalisés sur leur conduite, qui permettent de gagner jusqu'à l'équivalent de 36% de la prime annuelle.
- Les formations à l'éco-conduite de Centaure : les douze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Ils proposent des modules d'éco-conduite parmi leur éventail de formations post-permis.
- La politique de réparation – au lieu du remplacement - des pièces automobiles endommagées a permis de réparer 35% des pare-chocs et boucliers en 2016. Cette politique permet de réduire nos émissions de CO2 et notre production de déchets.
- En multirisque habitation, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables ainsi que, depuis 2009 déjà, une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement.
- Pour les professionnels dont ceux de l'agriculture, Groupama propose la couverture des activités de production d'énergies renouvelables et de bioénergies comme la méthanisation. Ainsi, un guide sur la méthanisation a été diffusé en 2016.

- **Mieux prévenir et indemniser face au changement climatique :**

- L'assurance multirisques climatique sur récolte permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures.

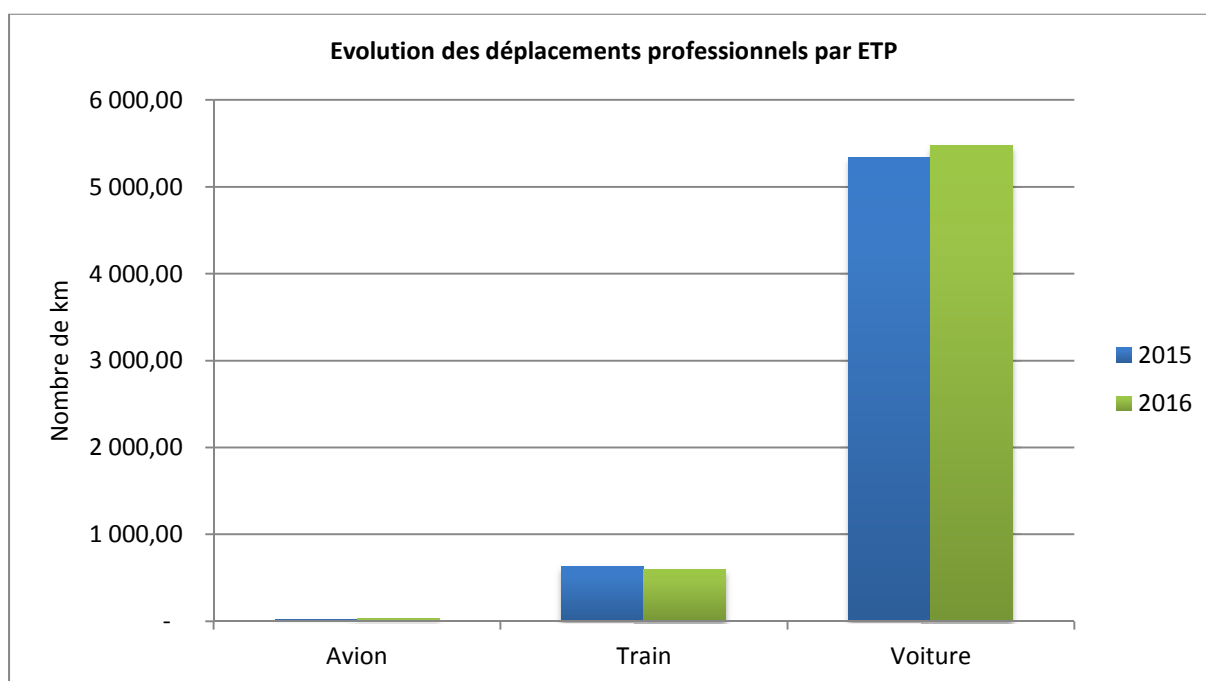
Cette couverture, co-construite avec les agriculteurs par Groupama, a permis d'expérimenter depuis déjà 10 ans ce type de protection. Le Groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont le Groupe a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat Socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité. Afin d'élargir la couverture à l'ensemble des productions, un contrat pour les prairies a vu le jour en 2016.

- Groupama s'est associé en 2016 à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Les services développés par Airinov permettront à Groupama d'optimiser la performance et la qualité des prestations d'assurance comme le suivi au plus près de la situation des cultures, des dégâts subis ou encore le repérage efficace des zones impactées par un événement climatique.
- Les services de prévention et d'alerte de Predict, filiale de Météo France, sont désormais accessibles à l'ensemble des clients du Groupe. L'application mobile Groupama-Predict permet aux clients de recevoir des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène météorologique à risque.

La notion de préjudice écologique a été introduite dans le Code pénal en 2016, aussi Groupama préparera-t-il ses clients et sociétaires, dont les agriculteurs, à cette nouvelle responsabilité.

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2015	2016
Déplacements professionnels en avion (km)	25 626	50 020
<i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	17,22	32,98
Déplacements professionnels en train (km)	940 127	897 738
<i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	631,85	591,98
Déplacements professionnels en voiture (km)	7 949 656	8 301 445
<i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	5 342,87	5 474,08



En 2016, les émissions totales de CO₂ atteignent 2 932 tonnes équivalent CO₂, soit 1,93 tonne équivalent CO₂ par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

Emissions de CO₂ pour la période de Reporting 2016 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	638	635
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	<i>0,43</i>	<i>0,42</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	470	486
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	<i>0,32</i>	<i>0,32</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	Non disponible	5,45
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>		0
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	1 108	1 127
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	0,74	0,74

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	397	389
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	<i>0,27</i>	<i>0,26</i>
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	397	389
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0,27	0,26

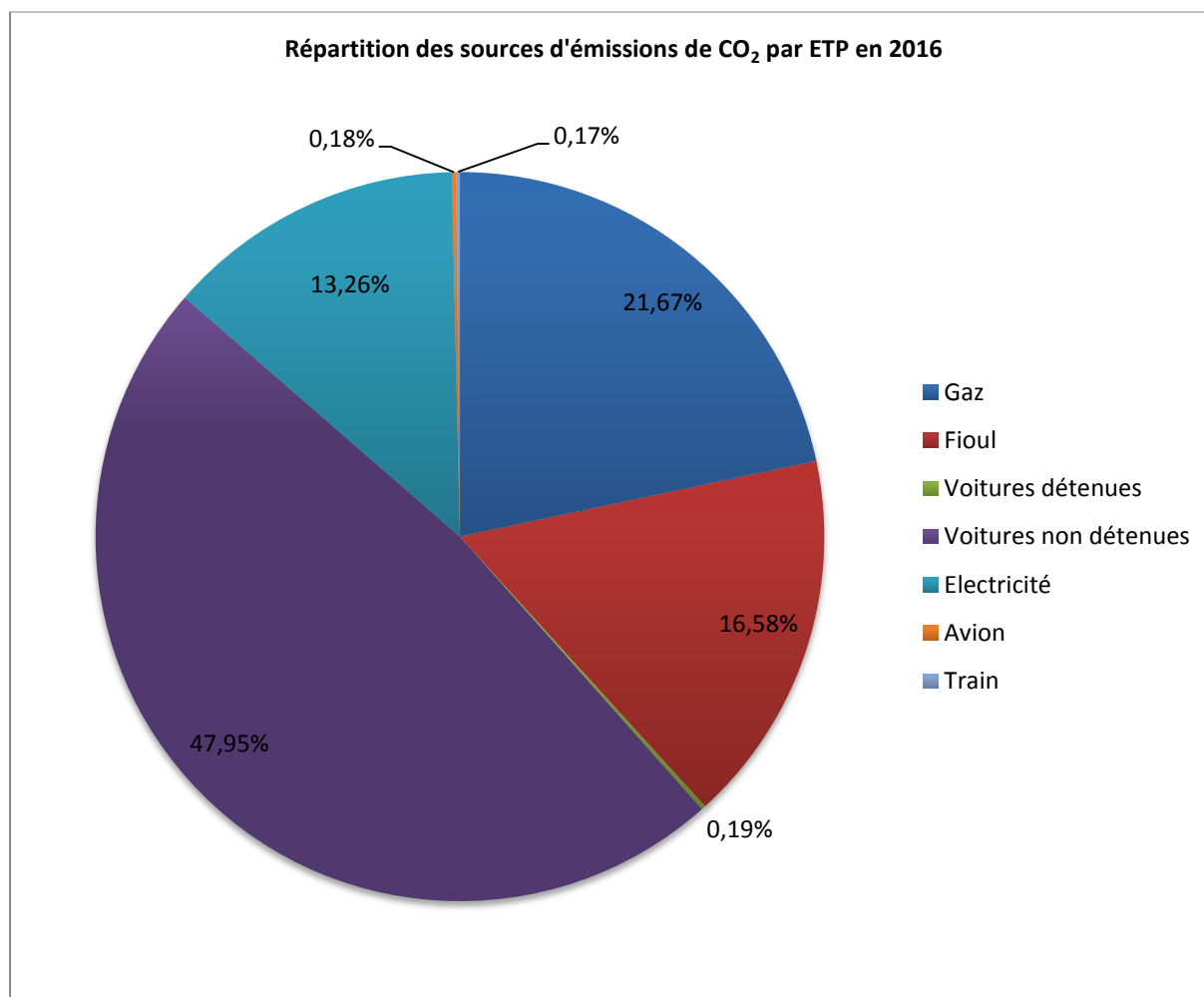
Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	1 328	1 406
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	<i>0,89</i>	<i>0,93</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	3	5
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	5	5
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	1 336	1416
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	0,90	0,93

Les chiffres du reporting 2015 contenaient une erreur, en effet les émissions concernant les véhicules détenus et non détenus avaient été inversés ce qui a contribué à surévaluer fortement nos émissions directes (Scope 1) au détriment des émissions autres (Scope 3). Cette inversion a été corrigée dans le présent reporting ce qui explique les différences par rapport au tableau du rapport 2015.

Le total des émissions de CO₂ par ETP a augmenté de 3,20% entre 2015 et 2016. Nous nous situons là également dans un ordre de grandeur compte tenu des remarques formulées pour les consommations d'énergies.

Cette hausse des émissions de CO₂ par ETP est également affectée par une très forte augmentation des déplacements en avion (+91,51% par ETP) en raison de la tenue d'un séminaire de Direction à Rome qui n'avait pas eu lieu en 2015.

Illustration graphique des parts des différentes sources dans les émissions de CO₂ de Groupama Grand Est.



g) Protection de la biodiversité

Faits marquants Groupe 2016 :

Le Groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20 000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700 000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5 000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation interviendra en 2017.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (29 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation et de travaux dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le Groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude* a permis pour la première fois de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama (SFG) ont joué en 2014 un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO2 de la France (voir données ci-après). Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la SFG ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts. Cette étude est désormais actualisée annuellement.

Données actualisées pour 2016 :

- stock de carbone des forêts SFG : 10 millions de tonnes de CO2 sur 20.181 ha ;
- accroissement annuel du CO2 stocké (solde entre les plantations et les coupes + stockage de biomasse) : 335 710 t de CO2 ;
- émissions de CO2 évitées : 69 774 t de CO2 évités par l'utilisation du bois vendu.

Focus action en faveur de la biodiversité : le verger citoyen

Groupama Grand Est a conclu un partenariat avec la ville de Schiltigheim (ville du siège social) afin d'agir en faveur de la biodiversité (création d'un « verger citoyen », en collaboration avec l'association des arboriculteurs de Schiltigheim) et de subventionner annuellement une ONG.

A cet effet, Groupama Grand Est a mis à disposition de la ville un terrain de 67 ares environ pour la création du premier verger urbain situé au sein d'une entreprise, véritable promenade-découverte au travers d'arbres fruitiers diversifiés et oubliés.

Les premiers arbres ont été plantés début mars 2016 par les équipes des espaces verts de la ville.

La gestion et l'animation de cet espace ont été confiées à l'association des arboriculteurs de Schiltigheim.

Les fruits seront récoltés par les membres bénévoles de l'association, et transformés au sein de la plus ancienne demeure de Schiltigheim appartenant à la ville (monument classé de 1525), où sont situés un pressoir et un confiturier.

Une partie de la récolte sera commercialisée. Le produit de cette vente sera, tous les ans intégralement reversé à une ONG. Le choix de l'ONG sera laissé à l'appréciation d'un jury où seront représentés tous les acteurs du partenariat.

Ce verger pourra également accueillir les enfants des écoles de la municipalité, ainsi que les enfants des salariés de GGE afin de les sensibiliser à la biodiversité et à la préservation de la nature.

Le 16 mars 2016 : les 39 enfants constituant « le conseil municipal des enfants de Schiltigheim » ont planté chacun un arbre qui porte leur nom.

23 mars 2016 : Inauguration du Verger Citoyen

Le 23 mars à 15h, Jean-Marie Kutner, Maire de Schiltigheim, vice-Président de l'Eurométropole de

* Menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz Costaz

Strasbourg, François Schmitt, Président et Olivier Larcher, Directeur général Groupama Grand Est, en présence du paléontologue Yves Coppens, ont inauguré le verger.

En conclusion, ce verger est à la fois :

- un formidable terrain de travaux pratiques pour les écoles où seront organisées des conférences et des visites thématiques,
- une approche innovante qui place Groupama Grand Est en précurseur dans ce domaine,
- un moyen de mobiliser des collaborateurs autour d'un projet extra-professionnel fédérateur,
- un environnement agréable sur le lieu de travail.

2.5 Relations avec les parties prenantes

a) Sous-traitance et fournisseurs

Parmi les engagements RSE dont s'est doté le Groupe, figure une Charte de déontologie Achats qui développe plus particulièrement les aspects suivants : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama Grand Est applique cette Charte pour l'ensemble des achats et l'a annexée à son Règlement intérieur aux pages 17 à 19. Par ailleurs, une clause « RSE » est intégrée dans les contrats.

Toutefois, l'entreprise n'a recours à la sous-traitance que de manière résiduelle pour les trois activités suivantes.

- Edition et mise sous pli chez le prestataire DOCAPOST

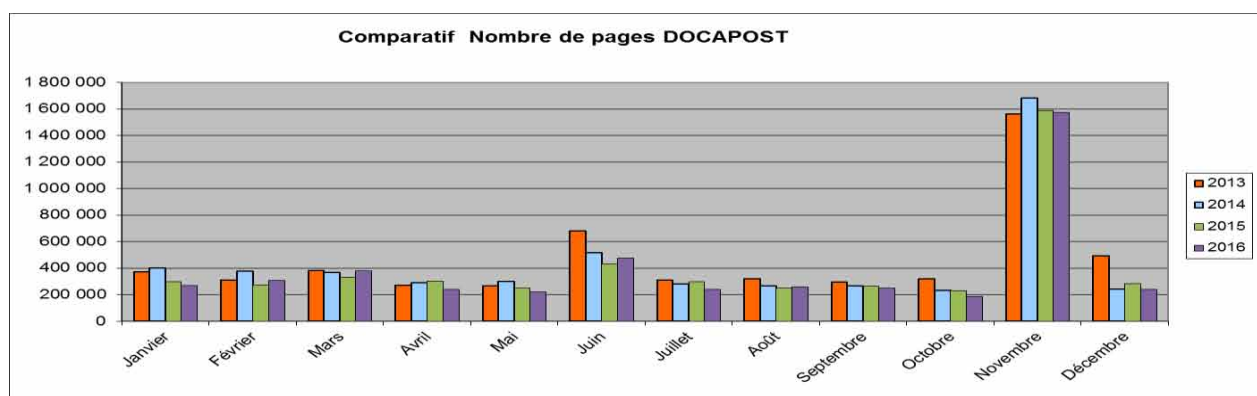
Il s'agit de la prise en charge de l'édition de masse de flux normalisés (Norme AFP) issus de systèmes applicatifs : édition des documents, regroupement et mise sous pli, affranchissement et remise en Poste.

Pour des volumes suffisamment importants, l'édition est réalisée selon les nouvelles technologies de quadrichromie continue, solution qui présente des avantages industriels et économiques.

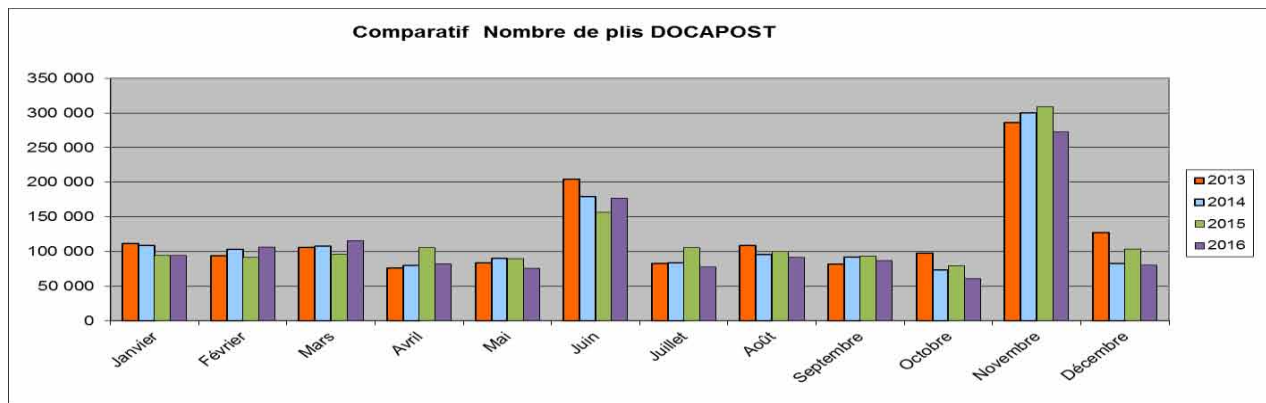
Un « reporting » quotidien est transmis à Groupama Grand Est sur les éditions le concernant, réalisé sur la base du tracking.

Les incidents sont déclarés et suivis conformément au processus communautaire de gestion des incidents.

Les engagements sont suivis et donnent aussi lieu à un « reporting » régulier. En cas de non-respect, un plan d'actions est déclenché et donne lieu à une communication régulière auprès de Groupama Grand Est.



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2013	370 189	308 127	379 848	271 121	268 133	681 535	307 629	320 217	295 677	317 772	1 562 697	491 657	5 574 602
2014	399 359	377 628	369 216	289 987	297 779	518 062	278 429	264 985	266 908	232 858	1 681 029	242 135	5 218 375
2015	295 196	274 580	329 467	303 805	248 819	432 957	297 990	250 017	262 403	230 710	1 587 964	281 655	4 795 563
2016	268 875	308 637	377 764	239 047	221 169	475 584	239 988	258 440	251 286	185 234	1 574 433	240 620	4 641 077
Diff.2016-2015	-26 321	34 057	48 297	-64 758	-27 650	42 627	-58 002	8 423	-11 117	-45 476	-13 531	-41 035	-154 486



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2013	111 517	94 204	105 749	75 709	83 238	204 730	83 118	108 860	81 710	97 994	286 143	127 290	1 460 262
2014	108 524	103 309	108 091	80 064	89 864	179 132	83 988	95 671	91 600	73 771	300 265	82 251	1 396 530
2015	93 859	91 848	96 192	105 188	89 550	156 486	105 516	100 086	92 938	79 275	309 441	103 274	1 423 653
2016	94 440	105 993	116 108	82 462	75 891	176 569	77 425	91 664	86 428	60 760	272 581	80 692	1 321 013
Diff.2016-2015	581	14 145	19 916	-22 726	-13 659	20 083	-28 091	-8 422	-6 510	-18 515	-36 860	-22 582	-102 640

- Numérisation et Archivage à Mordelles (35)

G2S délivre une prestation de dématérialisation sur le site de Mordelles pour Groupama Grand Est. Elle concerne les courriers acheminés par la Poste ou transporteurs ainsi que les emails envoyés par les clients.

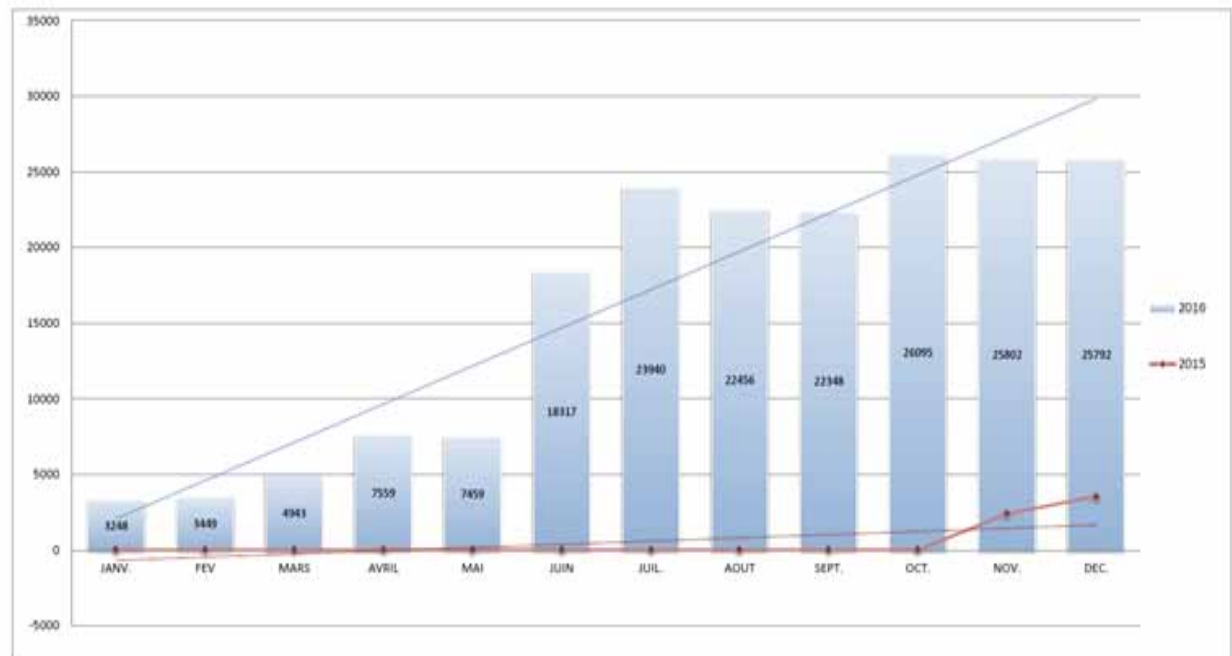
Le périmètre documentaire de la prestation concerne la Souscription IARD, la gestion des Sinistres IARD ainsi que la Prévoyance.

La Souscription comprend la Souscription IARD (incluant la vente à distance et les résiliations), et le recouvrement. Le Sinistre comprend les services Automobile, Corporel, Dommage aux Biens, Protection Juridique, Construction et Prévoyance.

G2S traite dans la journée (selon les critères de volumétrie définis avec le client), la totalité du courrier papier à distribuer en corbeille, reçu avant 10 heures 30 (quel que soit le mode d'acheminement de celui-ci).

Un suivi quotidien du stock de plis à traiter est effectué, de façon à rester en cohérence avec le rythme de travail des gestionnaires du client. Les documents sont archivés 5 semaines après leur mise en GED. Un reporting est fourni mensuellement.

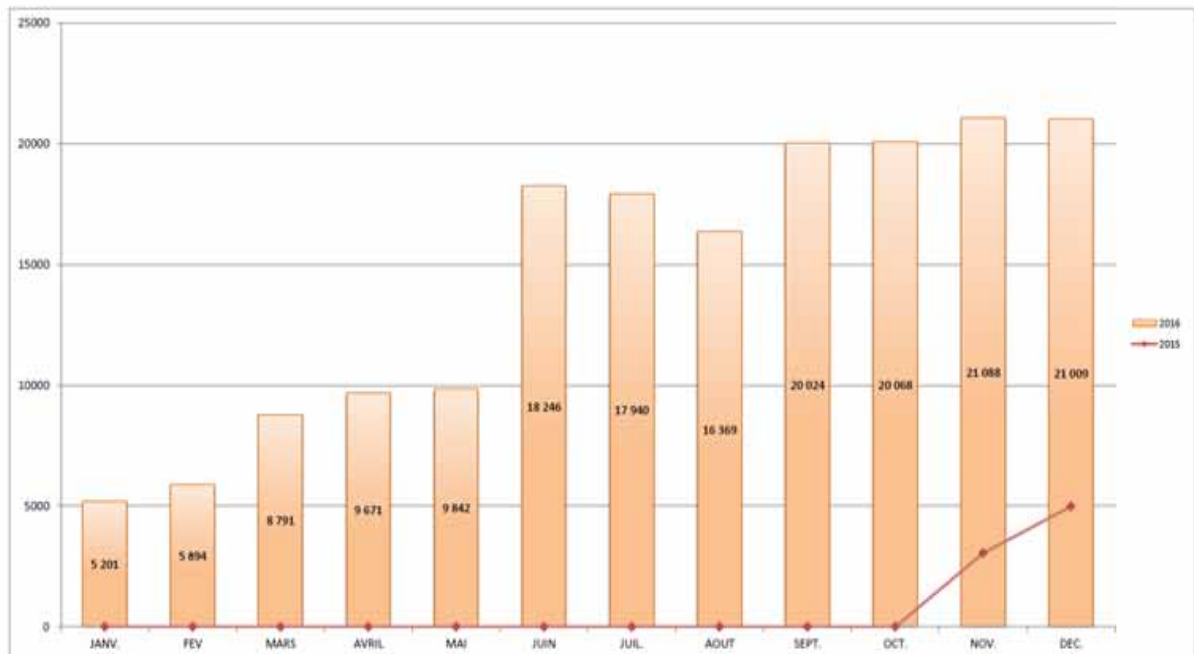
**EVOLUTION DU NOMBRE DE PLIS PAR MOIS
DEMATERIALISATION - MORDELLES
GROUPAMA GRAND EST**



RAPPORT MENSUEL - GROUPAMA GRAND EST - DECEMBRE 2016

6

EVOLUTION DU NOMBRE DE MAILS PAR MOIS DEMATERIALISATION - MORDELLES GROUPAMA GRAND EST



RAPPORT MENSUEL - GROUPAMA GRAND EST - DECEMBRE 2016

9

• Gestion des actifs

La Direction Générale Adjointe Finances et Pilotage a confié un mandat obligatoire à Groupama Asset Management.

L'externalisation de cette gestion d'une partie des actifs auprès de Groupama Asset Management est un choix organisationnel qui participe pleinement au dispositif de maîtrise des risques financiers. La gestion des actifs de l'entité bénéficie :

- d'une part de l'environnement de contrôle des filiales de Groupama SA pour la partie des actifs dont la gestion a été déléguée,
- d'autre part de l'expertise des gérants et analystes de la société de gestion.

A partir de la stratégie d'investissement de la Caisse régionale, des consignes d'investissement sont formalisées vis-à-vis du gestionnaire d'actifs par la Direction financière.

La gestion des actifs du mandataire est également encadrée par le mandat de gestion qui est conçu pour répondre aux conditions voulues par Groupama Grand Est dans le respect de la réglementation en vigueur et des objectifs de Groupama Grand Est. Il précise notamment :

- les objectifs de la gestion, les opérations autorisées, les limites,
- l'organisation de la gestion et l'information du mandant,
- les obligations et responsabilités de chacune des parties,
- les contraintes techniques en particulier sur le respect de limites de risques.

Le gestionnaire mandaté adresse chaque mois à Groupama Grand Est un rapport sur son activité de gestion, et, trois fois par an, un Comité de gestion est organisé avec le gérant.

Le rapport d'activités mentionne l'évolution du portefeuille et de son benchmark, la répartition par rating, la composition du portefeuille, la sensibilité et la volatilité moyenne.

La Direction Générale Adjointe Finances et Pilotage, avec l'aide des outils d'informations financières, contrôle l'exactitude des données (valorisation, rating, ...), compare les performances du gérant et surveille la qualité et les caractéristiques des lignes en portefeuille.

Le contrôle se fait aussi sur :

- la conformité des portefeuilles à la réglementation applicable sur les actifs représentatifs des engagements d'assurances ;
- la conformité de la performance des portefeuilles par rapport aux objectifs de la Direction Financière.

b) Autres parties prenantes

- **les sociétaires, les clients**

Une page Facebook

Groupama Grand Est a ouvert sa page Facebook en octobre 2015 dans le cadre de sa stratégie « multi-canal ». L'objectif de cette page est de donner des conseils de prévention à nos sociétaires et également de promouvoir notre ancrage territorial. Elle comptait 5 500 fans au 31 décembre 2016.

Une politique Qualité

Les Caisses régionales ont mis en place une étude qui se déroule tous les ans sur le dernier trimestre pour connaître leur pourcentage de clients particuliers très satisfaits de la qualité de service Groupama.

Suite à l'enquête nationale PART qui a été réalisée fin 2016, le pourcentage de Groupama SA stagne à 19% de clients très satisfaits alors que celui de Groupama Grand Est augmente de 2 points et devient le meilleur de toutes les Caisses régionales avec un score de 23%.

Afin d'améliorer toujours plus la satisfaction client, Groupama Grand Est a mis en place 3 expériences clients : Initiative Contact, Initiative Contrat et Initiative Sinistre.

Initiative Contact

Le but de ces appels est de :

- Traiter toutes les questions du client et reconnaître sa fidélité ;
- Mettre à jour ses données personnelles et celles de son foyer ;
- Mettre à jour ses contrats ;
- Rappeler les points forts de ses contrats et présenter les nouveautés ;
- Explorer ses besoins nouveaux et projets.

GGE a appelé 58 240 clients en 2016 (75% de l'objectif) via nos plateformes d'appels sortants, nos CRC et nos commerciaux.

Cet objectif a été reconduit pour l'année 2017 et étendu aux marchés professionnels ACPS et Agricoles sous forme de visite en face à face.

Initiative Contrat

Cette initiative consiste à traiter systématiquement et rapidement les demandes, ce qui impacte fortement la satisfaction des clients.

- 52,5 % des assurés très satisfaits du traitement de leur demande

Initiative Sinistre

Cette initiative vise à appeler nos clients aux étapes clés de la gestion du sinistre pour lui permettre de suivre l'évolution de son dossier.

- 97% des déclarations ont fait l'objet d'un appel téléphonique (+ 4 points / 2015)
- 87% des clients joints dans les 3 jours suite à déclaration (+ 3 points / 2015)
- 47% de clients très satisfaits suite à sinistres (tous sinistres) (+ 3 points / 2015)

Par ailleurs, le projet SEND (Socle d'Envoi et de Notification de Documents) permettra en 2017 l'envoi automatique de SMS à la déclaration, puis au moment du règlement du sinistre.

Enfin, l'Indice de recommandation calculé en 2016 pour GGE est à +7 (augmentation de +2 points) quand la moyenne du groupe est à +4.

Le recours aux élus vérificateurs en cas d'évènement climatique :

Cette organisation a été mise en œuvre en 2014 dans deux départements test, puis généralisée en 2016 à l'ensemble de la Caisse.

Objectif :

Accroître la capacité d'intervention de Groupama sur le terrain pour faire face à un afflux de sinistres en maintenant la qualité de service pour l'ensemble des sociétaires.

Cette mobilisation rapide de nos élus, en proximité de nos sociétaires, concrétise notre engagement : « Une équipe engagée sur son territoire au service de ses clients sociétaires ».

Particulièrement sensibilisés aux événements climatiques, ces élus sont également un relais terrain important pour nous permettre d'en cerner rapidement l'ampleur et mettre en œuvre l'organisation adaptée dans les meilleurs délais.

Formation :

Au total, répartis sur les 12 départements de GGE, 257 élus volontaires ont été formés à l'évaluation des dommages et à leur prise en charge contractuelle.

Des rappels de formation seront réalisés tous les ans, ainsi que des réunions de débriefing systématiques post-mobilisation.

Répartition des missions et suivi :

L'inspecteur « sinistres » du département est en charge de l'attribution et du suivi des missions confiées aux élus pour des dommages jusqu'à 5 000 €.

Les élus contactent les sociétaires, fixent les rendez-vous et remettent leurs rapports et notes d'honoraires pour validation à l'inspecteur sinistre, qui est leur référent technique pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser.

Bilan 2016 :

Les évènements climatiques de 2016 ont occasionné la mobilisation des élus des départements du Doubs et du Bas-Rhin.

Dans le Doubs, 108 missions ont été réparties entre 11 élus vérificateurs.

Dans le Bas-Rhin, 92 missions ont été réparties entre 4 élus vérificateurs.

L'intervention des élus est particulièrement appréciée de nos sociétaires, non seulement pour la réactivité mais aussi pour la qualité du contact et des échanges.

Les élus ayant fait l'expérience d'une mobilisation nous disent être agréablement surpris par l'accueil qui leur est réservé par les sociétaires et apprécier de pouvoir agir utilement auprès des sociétaires à un moment où ils sont particulièrement fragilisés.

- **Les élus**

Dans le cadre du « mieux travailler ensemble », un projet a été mis en place pour renforcer la synergie entre élus et collaborateurs. Ce projet a permis la création d'un calendrier annuel des rencontres qui doivent se tenir dans ce cadre tant au niveau des Fédérations que des Caisses locales, afin de favoriser les échanges sur la réalité du terrain et la vie de chaque secteur.

- **Les établissements d'enseignement et de recherche**

Groupama Grand Est a signé 3 conventions de partenariat avec des grandes écoles de la région, à savoir :

- L'ICN Business School de Nancy, le 27 septembre 2016 ;
- La Burgundy School of Business de Dijon, le 12 octobre 2016;
- L'EM de Strasbourg, le 20 octobre 2016.

L'objectif de ces partenariats est de faire connaître l'entreprise dans ces établissements et permettre la diffusion de nos offres d'emplois aux étudiants.

Groupama Grand Est entretient également des relations avec des établissements d'enseignement locaux, principalement avec le Lycée Agricole d'Obernai.

2.6 Loyauté des pratiques

a) Conformité

Le Groupe Groupama s'est doté d'une politique de Conformité Groupe, validée par le Conseil d'Administration de Groupama SA, afin de s'assurer que les pratiques sont conformes à l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires ainsi qu'aux normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.

Celle-ci présente l'organisation mise en œuvre pour atteindre cet objectif et le cadre structurant du dispositif gestion des risques de non-conformité, soit :

- Le dispositif mis en place en accord avec la stratégie du Groupe et dans le respect de son appétence aux risques ;
- Les rôles et responsabilités des principaux acteurs aux niveaux Groupe et des entreprises.

La politique de Conformité Groupe s'applique à l'ensemble des entreprises composant le Groupe Groupama tant en France qu'à l'International, dans le respect des règles de proportionnalité (nature des activités et politique de risques associée, taille, effectif, etc.) telles que prévues par la Directive 2009/138/CE, et ce qu'elles soient assujetties ou non à Solvabilité 2 ou à toute législation/réglementation équivalente.

La conformité couvre essentiellement les thèmes portant sur le cœur de métier du Groupe, soit l'assurance non-vie, l'assurance vie, la banque, la gestion d'actifs, l'immobilier régis notamment par les Codes des assurances, monétaire et financier, de la consommation, du commerce, le Règlement général de l'AMF, ainsi que les réglementations émanant des autorités de contrôles auxquelles ces activités sont assujetties. Elle vise plus particulièrement :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la Gestion des conflits d'intérêts,
- le secret professionnel,
- la protection des données à caractère personnel,
- le cas particulier des données à caractère médical,
- la fraude interne.

Groupama Grand Est applique les directives du Groupe en la matière. A ce titre, la politique de conformité proposée par Groupama SA a été validée par la Caisse régionale en septembre 2015 et les travaux de mise à jour initiés.

b) Protection des données personnelles

Le Groupe Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le Groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL. L'équipe CIL du Groupe a un rôle de veille, d'expertise et de conseil pour l'ensemble des entreprises du Groupe.

Groupama Grand Est a désigné un Correspondant relais informatique et libertés, qui assure le lien avec le CIL du Groupe, et met en œuvre les directives de ce dernier.

c) Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du Groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique Groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du Groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Cette organisation a été complétée depuis 2013 par la mise en place, à l'échelon central, d'un Comité d'orientation et de suivi de la LAB/FT dans le Groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine. Une charte d'organisation de la LAB/FT a été diffusée auprès des entreprises.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'année 2016, particulièrement marquée par le renforcement du cadre réglementaire en matière de lutte contre le terrorisme, a été consacrée au niveau du Groupe à la poursuite des actions engagées en vue d'améliorer encore l'efficacité de notre dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT).

Parmi les actions menées, on peut citer :

- la prise en compte dans les procédures des lignes directrices conjointes de la Direction Générale du Trésor et de l'ACPR relatives au gel des avoirs publiées en juin 2016,
- la mise en œuvre d'un plan d'actions ciblées pour les activités vie/épargne et la poursuite du plan d'informatisation, avec la réalisation de travaux visant à développer et fiabiliser les fonctionnalités des outils communautaires, en particulier concernant l'outil de profilage de la relation client « Vigiprofil ».

Groupama Grand Est a désigné un responsable LAB/FT et met en œuvre les directives du Groupe en matière de LAB/FT.

3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Grand Est présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur a) Emploi
Les embauches et les licenciements	
Les rémunérations et leur évolution	
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur b) Organisation du travail
Absentéisme	
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur c) Relations sociales
Le bilan des accords collectifs	
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur d) Santé et sécurité
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	

Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur e) Formation
Le nombre total d'heures de formation	
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur f) Egalité de traitement
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2.4 Agir pour l'environnement a) Politique générale en matière d'environnement
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse 2.4 Agir pour l'environnement a) Politique générale en matière d'environnement
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.4 Agir pour l'environnement a) Politique générale en matière d'environnement
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Non applicable du fait de notre activité tertiaire
Pollution	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Cette information n'est pas un point clé de notre stratégie RSE du fait de notre activité tertiaire
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	2.4 Agir pour l'environnement a) Politique générale en matière d'environnement
Economie circulaire	
Prévention et gestion des déchets : - les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; - les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	2.4 Agir pour l'environnement c) Prévention et gestion des déchets d) Lutte contre le gaspillage alimentaire
Utilisation durable des ressources : -la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; -la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation; -la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer	2.4 Agir pour l'environnement e) Utilisation durable des ressources

l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
Changement climatique :	
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	2.4 Agir pour l'environnement f) Changement climatique
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	2.4 Agir pour l'environnement g) Protection de la biodiversité

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	2.3 Contribuer au développement des territoires et de la société civile
Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	2.5 Relations avec les parties prenantes
Les actions de partenariat ou de mécénat	2.3 Contribuer au développement des territoires et de la société civile b) Développement économique et initiatives dans les territoires c) Les engagements autour du « Vivre ensemble »
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	2.5 Relations avec les parties prenantes
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	a) Sous-traitance et fournisseurs
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur h) Charte éthique Groupe 2.6 Loyauté des pratiques
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	2.2 Agir en partenaire responsable et durable b) Prévention
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT 2.6 Loyauté des pratiques c) Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL

3.4. Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de reporting de l'entreprise Groupama Grand Est en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

a) Collecte des données

Processus de collecte

Pour l'entreprise Groupama Grand Est, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes principalement des services Ressources humaines pour les indicateurs sociaux, Gestion immobilière pour les indicateurs environnementaux et Communication pour les indicateurs sociétaux.

Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R.225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de Reporting Groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO₂ sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE, Marque Employeur et Communication Interne.

La collecte des indicateurs sociétaux s'appuie également sur les définitions du Référentiel de Reporting Groupe mis à jour chaque année.

La collecte des indicateurs sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés par année glissante, du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 dans le cas présent. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de Reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

b) Périmètre de Reporting

Les indicateurs collectés couvrent la totalité du périmètre de l'entreprise.

De plus, certaines informations publiées concernent le Groupe dans son ensemble, et à ce titre, la société Groupama Grand Est.

c) Calculs des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ sont désormais publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- **scope 1**, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du Groupe ;
 - **scope 2**, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée ;
 - **scope 3**, autres émissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).
- Les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs ont été mis à jour pour le Reporting 2016 à partir de la base ADEME.

d) Précisions sur les calculs figurant dans le rapport

ETP

- Au 31 octobre 2015 : 1 487,9.
- Au 31 octobre 2016 : 1 516,5.

Données sociales

- **Absentéisme** = nombre de jours d'absence.
- **Taux de fréquence des accidents** = (nombre d'accidents du travail avec arrêt * 1 000 000) / heures théoriques travaillées annuelles.
- **Taux de gravité des accidents** = (nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour accidents de travail * 1 000) / heures théoriques travaillées annuelles

Formation

- **Nombre de salariés formés** = matricules en présentiel + matricules en e-learning – doublons, soit 1 494 salariés.

Nombre de stagiaires Centaure

Le nombre de stagiaires reprend tous les stagiaires professionnels confondus + les stagiaires grand public (Groupama Grand Est et particuliers hors Groupama ; hors GRAA et GPVL) + stagiaires PAP (permis à points) :

- Prof : 2 709
- GP : 1 531
- PAP : 126

Soit un total de 4 366 stagiaires pour l'année 2016.

Prévention

Les chiffres déclarés dans le volet prévention du rapport ont fait l'objet d'une estimation contrôlée et ils représentent donc un ordre de grandeur des actions de prévention à Groupama Grand Est. Des améliorations du reporting sont prévues pour les exercices suivants.



Groupama
GRAND EST

**Siège social : 101 route de Hausbergen
CS 30014
67012 Strasbourg cedex
Tél. : 03.88.188.188
www.groupama.fr**



3

COMPTES ANNUELS



Groupama Grand Est

Annexe

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Engagements reçus et donnés	5
Note 1 : Faits marquants de l'exercice	6
Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	6
Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation	6
Note 4 : Actifs incorporels	12
Note 5 : Placements	13
Note 6 : Etat récapitulatif des placements	16
Note 7 : Tableau des filiales et participations	17
Note 8 : Créances	18
Note 9 : Créances envers le groupe	19
Note 10 : Compte de régularisation actif	20
Note 11 : Variations des capitaux propres	21
Note 12 : Provisions pour risques et charges	21
Note 13 : Dettes	22
Note 14 : Dettes envers le groupe	23
Note 15 : Compte de régularisation passif	24
Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés	24
Note 17 : Ventilations des primes	25
Note 18 : Ventilations des produits et charges de placements	26
Note 19 : Commission de l'assurance directe	27
Note 20 : Ventilation des charges de personnel	28
Note 21 : Charge fiscale	30
Note 22 : Consolidation	31
Note 23 : Résultat technique par catégorie ministère	32
Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres	36
Note 25 : Evolution des primes acquises et des sinistres	36
Note 26 : Personnel	37
Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers	37

Bilan – Actif

Du 1er janvier au 31 décembre 2016

K€

Actif		2016	2015
1	Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2	Actifs incorporels :	4 817	5 378
3	Placements :	740 660	715 429
3a	Terrains et constructions	49 636	50 250
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	273 793	221 811
3c	Autres placements	417 231	443 368
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4	Placements des contrats en unités de compte		
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	465 733	405 879
5a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	22 265	22 051
5b	Provisions d'assurance vie		
5c	Provisions pour sinistres (vie)		
5d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	339 462	307 251
5e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
5g	Provisions d'égalisation		
5h	Autres provisions techniques (Vie)		
5i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	104 006	76 577
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6	Créances :	129 515	116 968
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :	53 925	52 628
6aa	Primes restant à émettre	2 798	1 843
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	51 126	50 785
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	19 988	6 578
6c	Autres créances :	55 602	57 762
6ca	Personnel	169	168
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 095	8 652
6cc	Débiteurs divers	49 337	48 942
6d	Capital appelé non versé		
7	Autres actifs :	128 949	107 294
7a	Actifs corporels d'exploitation	5 795	6 469
7b	Comptes courants et caisse	123 154	100 825
7c	Actions propres		
8	Comptes de régularisation - Actif :	14 181	15 429
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	4 388	5 429
8b	Frais d'acquisition reportés	7 763	7 716
8c	Autres comptes de régularisation	2 030	2 284
Total de l'actif		1 483 855	1 366 377

Bilan – Passif

Du 1er janvier au 31 décembre 2016

K€

Passif		2016	2015
1	Capitaux propres	458 719	416 997
1a	Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	25 401	1 391
1b	Primes liées au capital social		
1c	Ecart de réévaluation		
1d	Autres réserves	159 326	156 759
1e	Report à nouveau	61 427	46 780
1f	Résultat de l'exercice	17 712	17 214
1g	Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95		
1h	Subventions d'investissement		
1i	Ecart de dévolution	194 853	194 853
2	Passifs subordonnés		
3	Provisions techniques brutes :	932 820	861 879
3a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	68 754	68 529
3b	Provisions d'assurance vie		
3c	Provisions pour sinistres (Vie)		
3d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	692 669	655 359
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g	Provisions pour égalisation	15 231	14 233
3h	Autres provisions techniques (Vie)		
3i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	156 166	123 758
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5	Provisions pour risques et charges	16 721	14 507
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7	Autres dettes :	71 582	69 311
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 920	1 995
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	7 418	3 490
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d	Dettes envers des établissements de crédit	12 255	14 969
7e	Autres dettes :	48 989	48 857
7ea	Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	278	281
7ec	Personnel	11 736	12 515
7ed	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	19 454	21 668
7ee	Créances divers	17 521	14 393
8	Comptes de régularisation - Passif :	4 012	3 683
Total du passif		1 483 854	1 366 377

Compte de Résultat technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2016

K€

Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2016	Opérations nettes 2015
1 Cotisations acquises	585 621	220 078	365 543	367 893
1a Cotisations	585 846	220 292	365 554	368 591
1b Variations des Cotisations non acquises	-225	-214	-11	-698
2 Produits des placements alloués	8 688		8 688	8 127
3 Autres produits techniques	13 305		13 305	12 828
4 Charges des sinistres :	-450 111	-173 708	-276 403	-272 066
4a Prestations et frais payés	-412 802	-141 497	-271 305	-277 802
4b Charges des provisions pour sinistres	-37 309	-32 211	-5 098	5 736
5 Charges des autres provisions techniques	-32 409	-27 429	-4 980	-1 074
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-103 389	-36 445	-66 944	-68 277
7a Frais d'acquisition	-86 088		-86 088	-86 281
7b Frais d'administration	-17 301		-17 301	-17 772
7c Commissions reçues des réassureurs		-36 445	36 445	35 776
8 Autres charges techniques	-22 569		-22 569	-23 041
9 Variation de la provision pour égalisation	-998		-998	-6 243
Résultat Technique de l'assurance non vie	-1 862	-17 504	15 642	18 147

Compte de Résultat non technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2016

K€

Libellés des comptes		Opérations nettes 2016	Opérations nettes 2015
1	Résultat technique de l'assurance Non-Vie	15 642	18 147
2	Résultat technique de l'assurance Vie		
3	Produits des placements :	25 276	24 501
3a	Revenus des placements	20 581	18 377
3b	Autres produits des placements	979	1 511
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	3 716	4 613
4	Produits des placements alloués		
5	Charges des placements	-7 310	-8 394
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 473	-2 324
5b	Autres charges des placements	-4 643	-4 770
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 194	-1 300
6	Produits des placements transférés	-8 688	-8 127
7	Autres produits non techniques	2 910	2 853
8	Autres charges non techniques	-4 373	-2 836
9	Résultat exceptionnel	-371	528
9a	Produits exceptionnels	804	1 355
9b	Charges exceptionnelles	-1 175	-827
10	Participation des salariés		
11	Impôts sur les bénéfices	-5 374	-9 458
Résultat de l'exercice		17 712	17 214

Tableau des engagements reçus et donnés

		K€	
Libellés des comptes		2016	2015
1	Engagements reçus	84	86
2	Engagements donnés	-22 246	-1 463
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-166	-306
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-890	
2d	Autres engagements donnés	-21 190	-1 157
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	172 106
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7	Encours d'IFT		
Contrepartie des engagements		-22 162	170 729

Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2016

1. L'Assemblée Générale du 18 mai 2016 a autorisé l'émission de Certificats Mutualistes auprès des sociétaires particuliers et des clients vie de la Caisse Régionale. Le montant maximal de souscription est de 45,2 M€ et s'étalera jusqu'en mai 2018.

Au 31 décembre 2016, 4 277 clients ont souscrit des Certificats Mutualistes pour 24 M€ soit 53,12 % du montant autorisé. Ils apparaissent dans la rubrique « Fonds d'établissement et fonds social complémentaire » du bilan passif.

2. L'entrée en vigueur de Solvabilité 2, le 1er janvier 2016, a eu pour conséquence :

- La suppression de la réserve de capitalisation dont le montant a été transféré au bénéfice du compte « Réserves financières » pour un montant de 15 230 354,82 €.
- La modification du dispositif de solidarité entre les Caisses de Réassurance Mutuelle Agricoles avec pour conséquence la suppression du fonds de solidarité dont le solde de 11 522 603,09 € a été transféré au compte « réserve pour éventualités diverses ».
- Le transfert des dispositions comptables du Code des Assurances vers le Règlement comptable Assurance de l'Autorité des Normes Comptables (ANC n°2015-11) ainsi que la recodification de certains articles du Code des Assurances.

3. L'exercice a été marqué par une sinistralité importante sur les événements climatiques sur récoltes (50,2 M€) ainsi que sur les sinistres automobiles corporels (33,5 M€). Cette surcharge de sinistre a été en grande partie prise en compte par la réassurance, permettant de limiter l'impact sur les résultats de Groupama Grand Est.

4. La poursuite de la baisse des taux obligataires a entraîné la chute du taux de référence servant au calcul des provisions mathématiques des rentes. Ce taux, moyenne du TME sur les 24 derniers mois, est passé de 1,25 % à fin 2015 à 0,64 % à fin 2016. Il en est résulté une augmentation des provisions mathématiques de 6,6 M€.

5. La valorisation des titres de participation non cotés Groupama Holding et Groupama Holding 2, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95 % de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA, en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises vie et non vie, filiales internationales, activités financières). Ces titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation en 2012 pour respectivement 78 972 K€ et 9 767 K€ pour une valeur brute comptable initiale de 282 752 K€ et 20 374 K€.

La valorisation 2016 n'ayant pas varié de plus ou moins 5 %, aucune dotation ou reprise de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.

6. Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 et 2014 a fait l'objet d'une proposition de redressement portant sur l'impôt sur les sociétés. L'ensemble des points de redressement a fait l'objet d'une contestation totale et n'a donc pas donné lieu à provisionnement.

Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Choix des méthodes utilisées

1. Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon des segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R343-1 du Code des Assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Provision pour risques croissants

Cette provision concerne les contrats « Dépendance », contrats à primes nivelées pour lesquels le risque est croissant avec l'âge. Calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription

pour chacun des assurés, elle est appréciée sur base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision a fait l'objet d'un complément de dotation en 2016, à hauteur de 2,239 M€. Les risques dotés sont :

- les catastrophes naturelles pour 0,409 M€ ;
- l'atteinte à l'environnement pour 0,767 M€ ;
- les attentats pour 1,063 M€.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama SA.

Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à Groupama SA.

2 Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composants, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est

rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond :

- ☞ pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- ☞ pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- ☞ pour les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

En application du règlement ANC n°2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement pour les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation, conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts

Provisions pour dépréciation durable

Conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :

- ☞ titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- ☞ titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- ☞ titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2016, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- ☞ Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient,

- ☞ Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision représente la différence entre le Prix de Revient et la Valeur Boursière au 31 décembre 2016.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding.

Le montant du stock de Provisions pour dépréciation durable sur titres au 31 décembre 2016 est de 95,871 M€, après une dotation de 0,328 M€ dans l'exercice.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Cette provision n'a pas été dotée en 2016.

Produits et Charges de placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique.

3 Autres opérations

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (*coût historique*).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close) impacte les créances à hauteur de 35,672 Millions d'euros.

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Le résultat exceptionnel représente une charge de 0,371 Million d'euros et est représenté par des opérations de gestion courante, par des dotations aux provisions pour charges exceptionnelles pour 0,5 Million d'euros et par la dotation (nette des reprises) aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble de Dijon pour 0,333 Million d'euros.

Les autres produits non techniques sont de 2,910 Millions d'euros et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 4,373 Millions d'euros et sont représentées

d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation de l'offre bancaire, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs, ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont dotées en tant que de besoin, au fur et à mesure de leur connaissance.

Elles s'élèvent à 16,721 M€, représentées par des :

- provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, prime d'ancienneté) pour 12,124 M€ ;
- amortissements dérogatoires pour 2,771 M€ ;
- provisions pour contentieux sociaux pour 1,236 M€ ;
- provisions pour contrôles fiscaux pour 0,278 M€ ;
- provisions pour charges futures pour 0,312 M€.

Impôts

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

Une intégration fiscale est réalisée sur les bases d'une convention d'intégration conclue avec GROUPAMA SA à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête de groupe.

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont :

- couverts par un contrat d'assurance à hauteur de 3,51 M€ ;
- provisionnés en risques et charges pour la partie non couverte par un contrat d'assurance à hauteur de 8,979 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base :

- d'une inflation de 2,00 % ;
- d'un taux d'actualisation de 1,20 % ;
- d'une augmentation de salaire de 1,80 % ;
- et d'un turn-over variable selon la tranche d'âge et le statut allant de 3,88 % pour un non-cadre de – de 34 ans à 0,00 % pour les plus de 55 ans.

Les engagements pour « médailles du travail » ont fait l'objet d'un provisionnement dans le poste « Provisions pour risques et charges » à hauteur de 3,146 M€, conformément à l'avis du CNC n°2004-05.

Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	58 560	2 732	2 791	2 625	35	61 090
Total	58 560	2 732	2 791	2 625	35	61 090

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	51 582			3 124		54 706
Total	51 582			3 124		54 706

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 600			3	35	1 568
Total	1 600			3	35	1 568

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	53 182			3 127	35	56 274
Total	53 182			3 127	35	56 274

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	5 378	4 816
Total	5 378	4 816

Note 5-1 : Les placements – Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

							K€
Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	87 915	1 542	2 056	2 752	1 392	88 761
3a	Parts de sociétés	155			32	35	152
Total		88 070	1 542	2 056	2 784	1 427	88 913

Tableau des amortissements

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	37 681	301	301	2 391	934	39 138
3a	Parts de sociétés						
Total		37 681	301	301	2 391	934	39 138

Tableau des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	109					109
3a	Parts de sociétés	30					30
Total		139					139

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	37 790	301	301	2 391	934	39 247
3a	Parts de sociétés	30					30
Total		37 820	301	301	2 391	934	39 277

Tableau des montants nets

Libellés		Montant net ouverture	Montant net clôture
3a	Immobilisations	50 125	49 514
3a	Parts de sociétés	125	122
Total		50 250	49 636

Note 5-2 : Les placements – Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	303 126			52 305		355 431
3b Entreprises avec lien de participation	14 160			86	86	14 160
Total	317 286			52 391	86	369 591

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées						
3b Entreprises avec lien de participation						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	88 740					88 740
3b Entreprises avec lien de participation	6 735			323		7 058
Total	95 475			323		95 798

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	88 740					88 740
3b Entreprises avec lien de participation	6 735			323		7 058
Total	95 475			323		95 798

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b Entreprises liées	214 386	266 691
3b Entreprises avec lien de participation	7 425	7 102
Total	221 811	273 793

Note 5-3 : Les placements – Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	443 407			125 597	151 730	417 274
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total	443 407			125 597	151 730	417 274

Tableau des amortissements

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers						
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total						

Tableau des provisions

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	39			5		44
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total	39			5		44

Tableau des amortissements et des provisions

	Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	39			5		44
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
	Total	39			5		44

Tableau des montants nets

	Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3c	Placements financiers	443 368	417 230
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
	Total	443 368	417 230

Note 6 : État récapitulatif des placements

1 – Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2016			2015		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	88 913	49 636	98 681	88 070	50 250	96 833
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.	369 903	274 148	277 631	317 598	222 171	231 555
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4	30 506	30 506	42 729	34 509	34 509	49 043
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	59 330	59 330	68 010	69 769	69 769	77 766
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	248 537	245 421	265 966	276 501	274 612	295 149
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
6 Prêts hypothécaires						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
7 Autres prêts et effets assimilés	1 503	1 503	1 503	1 598	1 598	1 598
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
8 Dépôts autres que des entreprises cédantes						
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	77 000	77 000	77 000	60 086	60 000	60 000
10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
11 Autres IFT						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
Total des placements	875 692	737 544	831 520	848 131	712 909	811 944

2 – Placements immobiliers (détail du poste 3a de l'actif)

K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2016			2015		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Terrains et constructions	87 323	48 075	94 687	86 477	48 687	92 885
Placement	32 918	18 514	42 535	32 849	18 788	40 642
Exploitation	54 405	29 561	52 152	53 628	29 899	52 243
2 Parts de sociétés immobilières	1 590	1 561	3 994	1 593	1 563	3 948
Placement	1 190	1 161	1 976	1 193	1 163	2 332
Exploitation	400	400	2 018	400	400	1 616
Total des placements immobiliers	88 913	49 636	98 681	88 070	50 250	96 833

"Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 896 236,14 K€ pour la décote amortie et à 4 012 276,4 K€ pour la prime de remboursement reprise."

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 1 264 487,21 K€.

	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	369 392	273 793	200	254	5

K€

Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	6 752				-339	Chiffres 2016
SC du Château de Bligny	1 207	15,21%	183	183			70	42	Chiffres 2015
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149	200		1 259	23	Chiffres 2015
SEMAB	457	11,67%	53					-5	en liquidation
SCI Terre et plume	320	58,14%	186	186			18		Chiffres 2016
SCI Synergie Alsace	4 000	25,00%	1 000	700			473	-64	Chiffres 2016

K€

Note 8-1 : Les Créances

K€

Libellés	2016				2015			
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
6a Créances nées d'opérations	44 717	6 122	3 086	53 925	41 900	6 709	4 019	52 628
6aa Cotisations acquises non émises	2 798			2 798	1 843			1 843
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	41 919	6 122	3 086	51 127	40 057	6 709	4 019	50 785
6b Créances nées d'opérations de réassurance	2 752		17 236	19 988	6 577			6 577
6ba Réassureurs	2 752		17 236	19 988	6 577			6 577
6bb Cédantes								
6c Autres créances	56 423	1 072	-1 893	55 602	20 509	37 968	-714	57 763
6ca Personnel	7	163		170	7	161		168
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	6 095			6 095	8 653			8 653
6cc Débiteurs divers	50 321	909	-1 893	49 337	11 849	37 807	-714	48 942
6d Capital appelé non versé								
Total	103 892	7 194	18 429	129 515	68 986	44 677	3 305	116 968

Note 8 – 2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

K€

Libellé	2016	2015
21 Assurés	51 126	50 785
22 Intermédiaires d'assurance		
23 Coassureurs		
24 Réassureurs	19 988	6 577
25 Cédantes		
Total	71 114	57 362

Note 9 : Créances envers le groupe

K€

Libellé	2016			2015		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
Placements	266 691	7 102	273 793	214 386	7 425	221 811
Actions, autres titres à revenu variable	266 691	6 902	273 593	214 386	7 225	221 611
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts		200	200		200	200
Dépôts auprès des établt de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
Part des réassureurs dans les prov.tech	465 733		465 733	405 879		405 879
Prov. Primes non acquises (Non vie)	22 265		22 265	22 051		22 051
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	339 462		339 462	307 251		307 251
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	104 006		104 006	76 577		76 577
Prov. des engts en unités de comptes						
Créances nées d'opér.d'ass.dir				620		620
Sur les preneurs d'assurances				620		620
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
Créances nées d'opér. de réass.	19 988		19 988	6 577		6 577
Débiteurs divers	5 249	379	5 628	7 559	279	7 838
Capital appelé non versé						
Comptes courants	9 854		9 854	16 325		16 325
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de récul - actif						
TOTAL	767 515	7 481	774 996	651 346	7 704	659 050

Note 10 : Compte de régularisation Actif

		K€	
Libellés		2016	2015
A	Actifs réserve de propriété		
B	Compte de régularisation actif	14 181	15 429
	Intérêts acquis non échus	4 388	5 429
	Loyers acquis non échus		
	Frais d'acquisition reportés Vie		
	Frais d'acquisition reportés Non-Vie	7 763	7 716
	Frais d'acquisition immeubles à répartir		
	Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
	Différences sur prix de remboursement à percevoir	896	1 163
	Autres comptes de régularisation Actif	1 134	1 121
	Evaluations techniques de réassurance		
C	Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Note 11 : Variations des capitaux propres

K€

Libellés	2015	affectation résultat 2015	mouvements réserve de capitalisation	émissions nettes certificats mutualistes	imputation dépréciation durable	variation 2016	2016
1a Fonds d'établissement	1 391			24 010			25 401
1d Autres réserves	351 612	2 567					354 179
Réserve statutaire	40 494	2 567				11 523	54 584
Réserve spéciale PVL 19%							
Réserve de capitalisation	15 230		-15 230				
Réserves diverses	295 888		15 230			-11 523	299 595
1g Ecart changement de méthode							
1e Report à nouveau	46 780	-46 780				61 427	61 427
1f Résultat de l'exercice	17 214	-17 214				17 712	17 712
Total	416 998	-61 427		24 010		79 139	458 719

Note 12 : Provisions pour risques et charges

K€

Libellés	Dotations	Reprises	2016	Dotations	Reprises	2015
Amortissements dérogatoires	333		2 771	363	238	2 438
Provisions pour litiges	327	398	1 236	89	183	1 307
Provisions pour risques	141	58	435	123		352
Provisions pour impôts	79	97	155	3	34	173
Provisions pour pension	1 926	39	12 124	15	295	10 237
Total	2 806	592	16 721	593	750	14 507

Note 13 – 1 : Les dettes

		2016				2015			
		K€							
	Libellés	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 920			2 920	1 995			1 995
	Assurés	2 920			2 920	1 995			1 995
	Intermédiaires d'assurances								
	Coassureurs								
	Autres tiers								
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	7 418			7 418	3 490			3 490
	Réassureurs	4 929			4 929	834			834
	Cédantes	2 489			2 489	2 656			2 656
	Autres intermédiaires								
7c	Emprunts obligataires (dont convertibles)								
7d	Dettes envers établissements de crédit	12 255			12 255	14 969			14 969
7e	Autres dettes	46 708	2 281		48 989	45 218	2 281	1 358	48 857
7ea	Titres de créances négociables par l'entreprise								
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		278		278		281		281
7ec	Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	12 027	3		12 030	12 515			12 515
7ed	Etat, sécurité sociale	19 159			19 159	21 668			21 668
7ee	Créanciers divers	15 522	2 000		17 522	11 035	2 000	1 358	14 393
	Total	69 301	2 281		71 582	65 672	2 281	1 358	69 311

Note 13 – 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

		K€				K€	
	Libellés	2016	2015		Provisions Factures non reçues	2016	2015
21	Assurés	2 920	1 995		Fournisseurs	2 921	1 573
22	Intermédiaires d'assurances				Fournisseurs d'immo		
23	Coassureurs				Salariés	141	72
24	Réassureurs	4 929	834		Administrateurs	48	42
25	Cédantes	2 489	2 656			3 110	1 687
	Total	10 338	5 485				

Note 13 – 3 : Dettes fournisseurs

					K€
Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +	
2015	-2,7	3 244,9	5,3	1,0	
2016		3 711,0	34,0	1,0	

Note 14 : Dettes envers le groupe

K€

Libellés	2016			2015		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Passif subordonnés						
Provision techniques brutes						
Prov. Primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)						
Prov. des engts en unités de comptes						
Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires	744		744			
Dettes nées d'opér. d'ass. directes						
Dont envers preneurs d'ass.	744		744			
Dont envers interméd. d'ass.						
Dont envers autres tiers						
Dettes nées d'opér. de réassurance	7 417		7 417	3 490		3 490
Emprunts Obligataires						
Dettes envers établis. de crédit	12 255		12 255	14 969		14 969
Autres dettes	5 742	2 010	7 752	4 459	2 000	6 459
Compte régularisation passif						
TOTAL	26 158	2 010	28 168	22 918	2 000	24 918

Note 15 : Compte de régularisation Passif

K€		
Libellés	2016	2015
B Compte de régularisation passif	4 012	3 683
Amortissements différés sur prix de remboursement	4 012	3 683
Autres comptes de régularisation Passif		

Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

K€					
Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard			Autres origines	Total
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
1 Engagements reçus		4		80	84
2 Engagements donnés		-88	-166	-21 992	-22 246
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			-166		-166
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		-88		-802	-890
2d Autres engagements donnés				-21 190	-21 190
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
Contrepartie des engagements		-84	-166	-21 912	-22 162

Note 17 – 1 : Ventilation des primes brutes émises

		K€
Libellés des comptes	2016	2015
Primes brutes émises	573 952	578 047
Assurance directe en France	573 952	578 047
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

Note 17 – 2 : Entrées et sorties de portefeuille

		K€
Libellés des comptes	2016	2015
Entrées de portefeuille		
Primes		
Sinistres		
Sorties de portefeuille		
Primes		
Sinistres		

Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

K€

Libellés		2016				2015			
		Entrep. liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3	Produits des placements	1 076	5	24 195	25 276	12	4	24 485	24 501
5	Charges des placements	242		7 068	7 310	254	14	8 126	8 394
Total des placements		834	5	17 127	17 966	-242	-10	16 359	16 107

Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés		2016				2015			
		Entrep. liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	242		1 231	1 473	254		2 070	2 324
5b	Autres Charges de placements			4 643	4 643		11	4 759	4 770
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements			1 194	1 194		3	1 297	1 300
Total charges de placements		242		7 068	7 310	254	14	8 126	8 394

Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés		2016				2015			
		Entrep. liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements	1 076	5	19 500	20 581	12	4	18 361	18 377
3aa	Revenus des participations								
3ab	Revenus des placements	26		6 932	6 958	12		6 119	6 131
3ac	Revenus des autres placements	1 050	5	12 568	13 623		4	12 242	12 246
3ad	Autres revenus financiers								
3b	Autres produits des placements			979	979			1 511	1 511
3c	Profits provenant de la réalisation des placements			3 716	3 716			4 613	4 613
Total produits de placements		1 076	5	24 195	25 276	12	4	24 485	24 501

Note 19 : Commission de l'assurance directe

	K€	
Libellés	2016	2015
Commissions d'acquisition	8 870	8 657
Commissions d'administration	352	275
Commissions sur sinistres	498	377
Total	9 720	9 309

Note 20–1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

K€

Libellés	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
Charges de personnel	51 084	10 279	14 226	9 169	2 550	457	87 765
Salaires	35 747	7 132	12 503	6 263	1 801	311	63 757
Pensions de retraite							
Charges sociales	15 903	3 214	5 609	2 836	793	141	28 496
Autres *	-566	-67	-3 886	70	-44	5	-4 488
Charges externes	15 732	3 704	5 022	6 763	896	95	32 212
Impôts et taxes	6 788	1 427	2 429	4 516	345	63	15 568
Autres charges de gestion courante	102	21	528	1 191	5	47	1 894
Charges financières							
Charges exceptionnelles	-288	-39	-51	-61	-12	-2	-453
Dotations aux amort. et prov.	3 349	1 060	887	990	151	13	6 450
Total général	76 767	16 452	23 041	22 568	3 935	673	143 436

* dont CICE 1 849 K€

L'usage du Crédit d'Impôt Comptétivité et Emploi (CICE) a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- de formation des collaborateurs.

Note 20–2 : Ventilation des charges de personnel

K€

Libellés	2016	2015
Salaires	63 757	64 441
Pensions de retraite		
Charges sociales	28 496	29 044
Autres	-4 488	-4 667
Total	87 765	88 818

Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

€

Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ABEL Claude	Membre du bureau	1 516	739	2 255
ANDREO Emmanuel	Administrateur	458	248	706
BARTHOD Jean-Louis	Vice-président	22 544	13 094	35 637
BOTTIN Patrick	Membre du bureau	10 918	7 232	18 150
CAVAGNI Patrick	Administrateur	914	863	1 777
CHANE Jean- Christian	Membre du bureau	9 852	7 216	17 068
DROUHARD Jean	Membre du bureau	9 852	5 075	14 927
EHRHART Joseph	Vice-président	19 790	6 600	26 390
FAUDOT Jean-luc	Administrateur	1 366	2 646	4 012
FLEURY Brigitte	Membre du bureau	9 852	3 990	13 842
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	9 852	6 336	16 188
JOST Jean-Pierre	Administrateur	1 524	437	1 962
LARCHER Oliver	Directeur Général	347 563	52 127	399 690
LOSSER Rémy	Vice-président	15 774	7 242	23 016
LUX Dominique	Membre du bureau			
MATHIEU Jérôme	Vice-président	15 967	6 972	22 940
MICHEL Lucette	Administrateur	1 982	1 418	3 401
OSTE Sophie	Membre du bureau	8 017	2 916	10 933
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	1 211	566	1 777
SCHMITT François	Président	22 968	2 819	25 787
STEMART Jean-Louis	Membre du bureau	9 852	5 710	15 562
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	2 419	1 077	3 496
THIEBAUT Philippe	Administrateur	2 285	1 514	3 799
VERDOT Alain	Administrateur	2 132	1 737	3 869
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	2 550	1 558	4 108
Totaux		531 158	140 131	671 289

Mandats dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation				
SCHMITT François		154 023	1 002	155 025
BARTHOD Jean-Louis		10 450	3 925	14 375
EHRHART Joseph		7 975	1 021	8 996
LOSSER Rémy		37 075	2 768	39 843
MATHIEU Jérôme		550	417	967
Totaux généraux		741 231	149 264	890 495

Note 21-1 : Charge fiscale

		K€
Libellés des comptes	2016	2015
Impôts exigible	-9	-5
Impôts différés		
Provision N	5 447	9 503
Provision N-1	-64	-40
Charge d'impôts	5 374	9 458

Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

		K€
Libellés des comptes	2016	2015
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	2 657	2 582
Autres répartitions	-28	-15
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	15 083	14 647
Total	17 712	17 214

Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

		K€
Libellés des comptes	2016	2015
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	17 712	17 214
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
Total	17 712	17 214

Note 22 : Consolidation

Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA SA	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Note 23 : Résultat technique 2016 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère	Dommages corporels		Automobile		
	Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	RC (Cat.22)	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
1 Primes acquises	150 364	14 319	70 033	90 994	161 026
1a. Primes	150 465	14 313	69 945	91 136	161 081
1b. Variation des primes non acquises	101	-6	-88	142	55
2 Charges des prestations	114 089	11 822	118 049	61 607	179 655
2a. Prestations et frais payés	103 538	11 980	55 610	64 788	120 398
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	10 551	-158	62 439	-3 181	59 257
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	36 275	2 497	-48 016	29 387	-18 629
5 Frais d'acquisition	22 412	1 967	10 421	13 559	23 979
6 Autres charges de gestion nettes	6 826	599	3 170	4 133	7 304
B CHARGES D'ACQUISITION	29 238	2 566	13 591	17 692	31 283
7 Produits des placements	1 913	173	2 686	504	3 190
8 Participation aux résultats					
C SOLDE FINANCIER	1 913	173	2 686	504	3 190
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	37 760	3 425	26 424	34 338	60 761
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	23 542	2 669	19 424	18 459	37 883
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	4 145	-21	53 012	-1 095	51 917
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13 Commissions reçues des réassureurs	5 218	482	4 073	5 670	9 742
D SOLDE DE REASSURANCE	0	-295	50 085	-11 304	38 781
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	4 095	-191	-8 836	895	-7 941
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	14 517	464	11 109	13 812	24 921
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	14 416	471	11 197	13 670	24 867
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	73 704	6 701	310 923	17 976	328 898
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	66 528	6 597	275 680	21 157	296 837
18 Autres provisions techniques (clôture)	69 682	4 736	72 127		72 127
19 Autres provisions techniques (ouverture)	66 308	4 998	44 930		44 930

Note 23 : Résultat technique 2016 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère	Dommages aux biens			
	Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)
1 Primes acquises	83 282	47 301	73 668	204 251
1a. Primes	83 710	46 910	73 688	204 307
1b. Variation des primes non acquises	428	-391	20	56
2 Charges des prestations	48 234	19 854	80 060	148 148
2a. Prestations et frais payés	49 653	23 654	72 245	145 552
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-1 419	-3 800	7 815	2 596
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	35 048	27 447	-6 392	56 103
5 Frais d'acquisition	12 438	7 058	10 934	30 429
6 Autres charges de gestion nettes	3 802	2 135	3 329	9 267
B CHARGES D'ACQUISITION	16 240	9 193	14 263	39 696
7 Produits des placements	979	777	646	2 403
8 Participation aux résultats				
C SOLDE FINANCIER	979	777	646	2 403
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	33 161	18 430	39 795	91 386
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises				
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	17 755	7 737	41 782	67 274
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées				
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1 641	-1 669	6 757	3 446
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer				
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats				
13 Commissions reçues des réassureurs	6 271	3 884	7 619	17 774
D SOLDE DE REASSURANCE	-10 776	-8 478	16 363	-2 892
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	9 011	10 553	-3 646	15 918
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	16 656	6 012	381	23 049
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	16 228	6 403	361	22 992
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	87 833	46 598	54 529	188 961
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	89 425	51 526	46 991	187 942
18 Autres provisions techniques (clôture)	1 075	2 272	8 278	11 624
19 Autres provisions techniques (ouverture)	902	1 144	8 001	10 047

Note 23 : Résultat technique 2016 par catégorie ministère

Rubrique ministère	K€				
	Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assitance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)
1 Primes acquises	17 773	2 355	10 202	8 449	177
1a. Primes	17 781	2 346	10 193	8 575	177
1b. Variation des primes non acquises	8	-9	-9	126	
2 Charges des prestations	7 657	1 453	2 061	3 939	-28
2a. Prestations et frais payés	5 121	571	4 774	3 852	12
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	2 536	882	-2 713	87	-40
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	10 116	902	8 141	4 510	205
5 Frais d'acquisition	2 656	301	1 521	1 264	26
6 Autres charges de gestion nettes	809	92	463	389	8
B CHARGES D'ACQUISITION	3 465	393	1 984	1 653	34
7 Produits des placements	121	45	140	2	1
8 Participation aux résultats					
C SOLDE FINANCIER	121	45	140	2	1
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	12 339	942	3 856	7 098	55
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	3 417	280	1 410	3 654	3
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	1 431	488	-784	84	-12
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13 Commissions reçues des réassureurs	1 074	287	594	845	18
D SOLDE DE REASSURANCE	-6 417	113	-2 636	-2 515	-46
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	355	667	3 661	344	126
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	2 310	322	1 326	1 709	37
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 302	331	1 335	1 582	37
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	4 401	2 942	6 950	1 970	2
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	2 273	3 200	9 663	1 884	42
18 Autres provisions techniques (clôture)	4 126	8 704			
19 Autres provisions techniques (ouverture)	3 717	7 564			

Note 23 : Résultat technique 2016 par catégorie ministère

Rubrique ministère	Transports (Cat.34)	Construction		Acceptations (Non vie) (Cat.39)	Total
		Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)		
1 Primes acquises	1 277	458	5 397	9 573	585 622
1a. Primes	1 181	458	5 397	9 573	951 236
1b. Variation des primes non acquises	-96				225
2 Charges des prestations	111	-75	2 781	11 905	483 518
2a. Prestations et frais payés	132	124	4 541	12 206	412 802
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-21	-199	-1 760	-301	70 716
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 166	533	2 616	-2 332	102 103
5 Frais d'acquisition	187	47	800	497	86 088
6 Autres charges de gestion nettes	54	14	243	498	26 565
B CHARGES D'ACQUISITION	241	61	1 043	995	112 653
7 Produits des placements	3	68	630		8 688
8 Participation aux résultats					
C SOLDE FINANCIER	3	68	630		8 688
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	489	151	1 813		220 078
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	39	-3	1 329		141 497
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-4	-148	-904		59 640
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13 Commissions reçues des réassureurs	74	26	308		36 445
D SOLDE DE REASSURANCE	-380	-276	-1 080		17 504
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	548	264	1 123	-3 327	15 642
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	99				68 754
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	196				68 529
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	73	4 433	43 283	30 351	692 669
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	88	4 632	45 044	30 630	655 359
18 Autres provisions techniques (clôture)				398	171 397
19 Autres provisions techniques (ouverture)	7			420	137 991

Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres

K€

Libellés des comptes	2016	2015
Provisions pour risques en cours	4 701	2 034
Prévisions de recours à encaisser	28 226	34 520
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	655 359	657 291
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	191 751	194 705
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	459 930	444 026
BONI / MALI (=11-12-13)	3 678	18 560

Note 25 : Évolution des primes acquises et des sinistres

K€

Libellés des comptes	2012	2013	2014	2015	2016
Exercice 2014					
Règlements	268 926	236 558	109 293		
Provisions	44 602	76 366	182 615		
Total des sinistres (S)	313 528	312 924	291 908		
Primes acquises (P)	407 248	419 431	421 122		
S/P	76,99 %	74,61 %	69,32 %		
Exercice 2015					
Règlements	277 056	254 536	192 280	130 895	
Provisions	38 236	51 385	85 951	153 952	
Total des sinistres (S)	315 292	305 921	278 231	284 847	
Primes acquises (P)	407 485	419 124	421 630	412 951	
S/P	77,38 %	72,99 %	65,99 %	68,98 %	
Exercice 2016					
Règlements	281 285	279 200	206 786	213 158	141 808
Provisions	29 836	20 260	71 491	91 647	168 853
Total des sinistres (S)	311 121	299 460	278 277	304 805	310 661
Primes acquises (P)	407 384	419 147	421 470	412 872	412 306
S/P	76,37 %	71,45 %	66,03 %	73,83 %	75,35 %

Note 26 : Personnel

		<i>nb</i>	
Libellés des comptes		2016	2015
Total personnel commercial		602	688
Direction		2	2
Cadres		107	137
Non cadres		493	549
Total autre personnel		929	827
Direction		10	9
Cadres		274	232
Non cadres		645	586
TOTAL DU PERSONNEL		1 531	1 515
Membres des organes d'administration		225	210
Rémunérations allouées exercice		225	210
Engagements de retraite			
Avances et crédits pendant exercice			
Autres engagements pris			
Membres des organes de direction ou de surveillance		1 857	2 198
Rémunérations allouées exercice		1 857	2 198
Engagements de retraite			
Avances et crédits pendant exercice			
Autres engagements pris			

Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers

		K€				
Nature des indications		2012	2013	2014	2015	2016
I	SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE					
	a) Fonds d'établissement	1 391	1 391	1 391	1 391	25 401
II	OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
	a) Cotisations de l'exercice	574 211	596 706	597 523	588 403	585 621
	b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	1 662	32 304	69 280	33 827	32 670
	c) Impôts sur les sociétés	-34	-7 011	-17 229	-9 459	-5 374
	d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	-95 524	12 577	43 672	17 214	17 712
III	PERSONNEL					
	a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 540	1 473	1 454	1 470	1 485
	b) Montant de la masse salariale	86 786	86 485	89 580	97 531	95 700
	c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 052	1 924	1 996	2 363	2 252

A compter du 1er janvier 2010, fusion avec Groupama Alsace



4

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2016



Groupama Grand Est

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
21000 Dijon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Sociétaires

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MUTUELLES GROUPAMA GRAND EST
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupama Grand Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre Caisse sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées au paragraphe 1 « Opérations techniques » de la note 3 sur les « Règles d'évaluation et de présentation » de l'annexe.
- Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités mentionnées au paragraphe 2 « Placements » de la note 3 sur les « Règles d'évaluation et de présentation » de l'annexe.

Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention des titres par votre Caisse Régionale et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données et les hypothèses sous tendant ses provisions.

Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans les annexes relatives aux placements financiers.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience de la Caisse, de son environnement réglementaire et économique ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et à Dijon, le 25 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit


Christine Billy

EXCO SOCODEC


Olivier Perroud

4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



Groupama Grand Est

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2016

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société CENTAURE GRAND EST

Administrateur concerné :

- Madame Brigitte Fleury, Administrateur de votre Caisse et membre du Conseil d'administration de la SA CENTAURE GRAND EST.

1/ Nature et objet :

Avenant au contrat de prêt du 26 avril 2011.

Effet sur l'exercice :

Le Conseil d'administration de votre Caisse a autorisé de différer de deux ans le remboursement du prêt de 300 K€ accordé initialement en 2008 à la SA CENTAURE GRAND EST et pour lequel reste à rembourser une somme de 100 K€ au 31 décembre 2016. Les remboursements interviendront en 2017 et 2018.

2/ Nature et objet :

Prêt de 100 K€.

Effet sur l'exercice :

Le Conseil d'administration de votre Caisse a accordé un prêt de 100 K€ à la SA CENTAURE GRAND EST, celui-ci sera remboursé en deux échéances en 2019 et 2020.

3/ Nature et objet :

Votre Caisse s'est porté caution de l'emprunt de 1 000 000 € souscrit par la SA CENTAURE GRAND EST auprès de la Caisse d'Epargne.

Effet sur l'exercice :

Le solde de cet emprunt inscrit en comptabilité dans la SA CENTAURE GRAND EST au 31 décembre 2016 est de 19 241 €.

La rémunération de ce cautionnement a été comptabilisée en produit dans vos comptes pour 38 € HT au titre de l'exercice 2016.

3

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES GROUPAMA GRAND EST
Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées
Exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 4

4/ Nature et objet :

Votre Caisse s'est porté caution de l'emprunt de 100 000 € souscrit par la SA CENTAURE GRAND EST auprès de la Caisse d'Epargne.

Effet sur l'exercice :

Le solde de cet emprunt inscrit en comptabilité dans la SA CENTAURE GRAND EST au 31 décembre 2016 est de 9 732 €.

Votre Caisse a comptabilisé en produits la rémunération de ce cautionnement soit 19 € HT au titre de l'exercice 2016.

5/ Nature et objet :

Votre Caisse s'est porté caution de l'emprunt de 170 000 € souscrit par la SA CENTAURE GRAND EST auprès de GROUPAMA BANQUE.

Effet sur l'exercice :

Le solde de cet emprunt inscrit en comptabilité dans la SA CENTAURE GRAND EST au 31 décembre 2016 est de 136 750 €.

Votre Caisse a comptabilisé en produits la rémunération de ce cautionnement soit 273 € HT au titre de l'exercice 2015.

Avec la société GROUPAMA SA

Administrateur concerné :

- Monsieur François SCHMITT, Administrateur de votre Caisse et administrateur de GROUPAMA SA

1/ Nature et objet :

Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec GROUPAMA SA.

Effet sur l'exercice :

Cette convention a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité en place entre GROUPAMA SA et l'ensemble des Caisses Régionales. Elle porte sur :

- L'audit des Caisses régionales,
- Le fonds de solidarité des Caisses régionales,
- La procédure d'avis du comité consultatif national pour la nomination des Directeurs généraux de Caisses régionales.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2016.

2/ Nature et objet :

Contrat de licence de marque GROUPAMA.

Effet sur l'exercice :

Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque GROUPAMA SA. Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2016.

Dijon et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Christine BILLY



EXCO SOCODEC
Olivier PERROUD





5

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2017



PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 MAI 2017

CAISSE REGIONALE
D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
DU GRAND EST

Les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est se sont réunis le 16 mai 2017 en Assemblée Générale Ordinaire à 09h45 au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal
- 2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2016
- 3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- 4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales
- 5^{ème} résolution : Affectation du résultat
- 6^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes
- 7^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2018
- 8^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs
- 9^{ème} résolution : Renouvellement d'Administrateurs sortants
- 10^{ème} résolution : Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 11^{ème} résolution : Pouvoir pour formalités

Le Président Schmitt ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- **Mme Katia Baumler**, Présidente de la Caisse locale de Brumath et environs (67) ;
- **M. François Duval**, Président de la Caisse locale de Santois (54).

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance :
M. Olivier Larcher, Directeur général.

Quorum

En application des dispositions des articles 30, 31 et 33 des statuts, pour délibérer valablement, notre Assemblée Générale Ordinaire doit réunir **le quart** au moins des Caisses locales, soit **70** Caisses locales sur un total de **278**.

Or, 220 Caisses locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant atteint, notre Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Interventions

Le Président remercie les personnalités présentes et adresse ses félicitations aux Présidents de Caisse locale récemment élus.

Au nom du Conseil d'Administration, il commente le rapport d'activité. C'est ainsi qu'avec M. Larcher, il rappelle les principales caractéristiques des comptes au 31 décembre 2016 ainsi que les faits marquants de l'activité de Groupama Grand Est au cours de l'exercice passé.

Le Président laisse la parole à la salle et répond aux questions posées.

Les Commissaires aux Comptes donnent ensuite lecture des différents rapports.

L'Assemblée générale se prononce sur les résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Résolutions

1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte de Groupama Grand Est du 18 mai 2016, en approuve la rédaction sans observation.

Résultat du vote :

...820 voix pour
..... voix contre
..... abstentions

2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2016

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Résultat du vote :

...100 voix pour
..... voix contre
..... abstentions

3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Résultat du vote :

...220... voix pour
..... voix contre
..... abstentions

4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales

Sur proposition de la Commission de gestion des ressources des Caisses locales, le Conseil d'administration a décidé, en date du 13 juin 2016, d'apporter une aide aux Caisses locales rencontrant des difficultés pour maintenir le niveau de leurs fonds propres. Une dotation d'un montant de 27 826,00 euros a été versée et est à prélever sur le Fonds de Secours des Caisses locales.

L'Assemblée générale prend acte de cette décision et l'approuve.

Résultat du vote :

...219... voix pour
.....1... voix contre
..... abstentions

5^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016, soit 17 712 177,22 euros, par dotation :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts), soit 1 771 218,00 euros ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 885 609,00 euros ;
- au compte de report à nouveau pour 15 083 176,22 euros ;
- et par prélèvement sur le Fonds de Secours des Caisses locales pour 27 826,00 euros conformément à la résolution n°4.

Résultat du vote :

...220... voix pour
..... voix contre
..... abstentions

6^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes

Dans le cadre de l'émission des certificats mutualistes, l'Assemblée générale décide de verser une rémunération globale de 153 753,37 euros, soit un rendement brut annuel avant prélèvements sociaux et impôts de 3,15 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

Résultat du vote :

...220... voix pour
..... voix contre
..... abstentions

7^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2018

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter à leur valeur nominale des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2018 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2018

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation à due concurrence sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2018 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2018 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2018 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2018, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2018 sera de 3 points, étant précisé que ce taux est estimé à 204 % après souscription des certificats mutualistes, contre 191 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2018.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que le cas échéant tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2018, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2018 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2018 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2019 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachat non prioritaires présentées durant toute l'année 2018.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2018 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2018, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2018 comme suit :

- au 30 juin 2018 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2018 ;
Et
- au 31 décembre 2018 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2019.

Résultat du vote :
...*120*... voix pour
..... voix contre
..... abstentions

8^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances, l'Assemblée générale approuve pour l'exercice 2016 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration, soit 183 596 euros.

Pour l'exercice 2017, l'Assemblée générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus pour les membres du Conseil d'administration à 250 000 euros.

Résultat du vote :
...*120*... voix pour
..... voix contre
..... abstentions

9^{ème} résolution : Renouvellement d'Administrateurs sortants

L'Assemblée générale renouvelle pour six exercices le mandat des Administrateurs sortants suivants :

- Monsieur Jean-Louis Barthod,
- Monsieur Patrick Cavagni,
- Madame Brigitte Fleury,
- Monsieur Jean-Pierre Jost,
- Monsieur Dominique Lux,
- Monsieur Jérôme Mathieu,
- Madame Lucette Michel,
- Monsieur Philippe Thiébaud.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résultat du vote : **Voir Annexe au PV**

10^{ème} résolution : Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation du Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 février 2017 en vue de nommer en qualité d'Administrateur, Monsieur Thierry Wolf, Président de la Caisse locale du Bas Sundgau, en remplacement de M. Denis Jelsch, démissionnaire.

A ce titre, il rejoint la troisième série sortante, pour la durée du mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résultat du vote :

...216 voix pour
.....2 voix contre
.....2 abstentions

11^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration ainsi qu'au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui en seraient la suite ou la conséquence.

Résultat du vote :

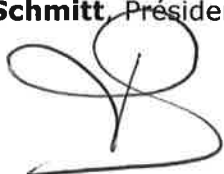
...20 voix pour
..... voix contre
..... abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à 13 h 00

Pour copie certifiée conforme

Signatures :

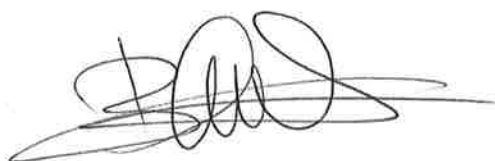
M. François Schmitt, Président

A stylized handwritten signature consisting of a large loop at the top, followed by a vertical stroke and a horizontal base.

M. Olivier Larcher, Secrétaire de séance

A handwritten signature with a large, sweeping loop on the left and a series of smaller, connected strokes on the right.

Mme Katia Baumler, Assesseur

A complex handwritten signature with multiple overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

M. François Duval, Assesseur

A handwritten signature featuring a large, open loop on the left and a series of smaller, connected strokes on the right.

SYNTHESE QUORUM + VOTE AG CR GGE 16 MAI 2017

Nbre CL	Présents	Pouvoirs	Total votants
278	169	51	220

Quorum	AGO	70	79,14%
--------	-----	----	--------

AG ORDINAIRE							
résolutions	votants	oui	non	bulletins blancs	bulletins nuls	Exprimés	% vote obtenu
1	220	220				220	100,00%
2	220	220				220	100,00%
3	220	220				220	100,00%
4	220	219	1			220	99,55%
5	220	220				220	100,00%
6	220	220				220	100,00%
7	220	220				220	100,00%
8	220	220				220	100,00%
9	220	208	10			218	94,55%
10	220	216	2			218	98,18%
11	220	220				220	100,00%

* Les votes blancs ou nuls sont comptabilisés, mais ne rentrent pas dans le calcul des votes exprimés (loi du 22 février 2014)

Détail résolution N°9

Candidats	VOTANTS	EXPRIMES	POUR
BARTHOD	220	218	218
CAVAGNI	220	218	217
FLEURY	220	218	216
JOST	220	218	212
LUX	220	218	216
MATHIEU	220	218	213
MICHEL	220	218	217
THIEBAUT	220	218	217

Strasbourg, le 16 mai 2017

Les Assesseurs

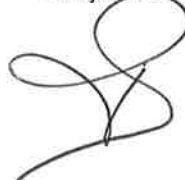
Katia BAUMLER

François DUVAL

Le Président

François SCHMITT







6

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION





Groupama
Grand Est

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Schiltigheim,
Le 19 juin 2017



Olivier Larcher
Directeur Général